

# La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine



Un appel à l'action de  
la jeunesse montréalaise  
en matière de biodiversité

**Le présent avis a été élaboré au cours de l'année 2022, soit la dix-neuvième année d'existence du Conseil jeunesse de Montréal, et a été adopté par ses membres le 22 mars 2023.**

**Conseil jeunesse de Montréal**  
1550, rue Metcalfe, bureau 1424  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 868-5809  
cjm@montreal.ca  
www.cjmtl.com

Les recherches effectuées pour cet avis ont pris fin le 26 janvier 2023.

La féminisation, partielle, de ce document utilise la méthode du tiret (par exemple : répondant-e, participant-es).

#### **Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec  
© Conseil jeunesse de Montréal, 2023  
ISBN 978-2-7647-1948-0  
(version papier)  
ISBN 978-2-7647-1949-7  
(version électronique)

Imprimé sur du papier recyclé.



#### **Conseil jeunesse de Montréal**

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative créée en février 2003 par la Ville de Montréal dans le but de mieux tenir compte des préoccupations des Montréalais et Montréalaises âgé-es de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent.

Composé de quinze membres représentant la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, il a pour mandat de conseiller régulièrement le conseil de ville sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale.

#### **Membres**

Tydia Allouche  
Melissa Ben Meddour  
Myriam Boileau, vice-présidente  
Myriam Bravo  
Rime Diany  
Abdenour Douraid  
Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil,  
président  
Joia Duskic  
Sarah El Ouazzani  
Victor Estenssoro Alvarez  
Thomas Faustin  
Mowahib Hassan Doualeh  
Gabriel Laferrière, vice-président  
Kevin Martinez  
Iles Ousmer

#### **Coordination de l'avis**

Geneviève Coulombe, coordonnatrice

#### **Recherche et rédaction**

Claudia Atomei, Nouveaux Voisins  
Émile Forest, Nouveaux Voisins

#### **Révision linguistique**

Louise-Andrée Lauzière

#### **Conception et réalisation graphiques**

Jolin Masson

# Préface

La 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Montréal en décembre dernier, aura permis de mettre en lumière la situation critique du déclin de la biodiversité à l'échelle planétaire. Si les enjeux et les impacts qui sous-tendent cette crise sont déjà bien documentés depuis des années par de nombreuses personnes, expert-es et scientifiques, la protection de la biodiversité a longtemps été occultée par l'urgence d'agir face aux changements climatiques. La mobilisation sans précédent qui s'est exercée durant la COP15 – notamment par l'entremise du Collectif COP15, qui regroupait plus d'une centaine d'organisations de tous horizons, issues de la société québécoise – aura assurément permis de sensibiliser les décideurs politiques et le grand public à l'ampleur des enjeux auxquels nous faisons face, et à l'impératif de définir des objectifs ambitieux pour la protection du vivant.

Bien que la Ville de Montréal déploie des actions en faveur de la biodiversité depuis une vingtaine d'années, ce n'est qu'au tournant des années 2020 qu'on observe son intégration de façon structurée à travers les différents plans et politiques de la Ville. L'adoption du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a permis de fixer des objectifs clairs et de mettre en évidence la nécessité de repenser globalement le fonctionnement de nos sociétés. En ce sens, ce nouveau cadre permet de structurer les actions de toutes les parties prenantes, dont les gouvernements de proximité, qui ont un rôle déterminant à jouer.

Des démarches d'envergure de protection, de restauration et d'aménagement des milieux naturels, basées sur la science et des connaissances approfondies des espèces et des écosystèmes, ont le potentiel de répondre de façon intégrée à



la crise environnementale actuelle, marquée par l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques. Dans cette optique, les gouvernements locaux détiennent les compétences et le pouvoir nécessaires pour agir concrètement dans l'aménagement du territoire, pour articuler des efforts au niveau local, à même nos milieux de vie.

Le présent avis produit par le Conseil jeunesse de Montréal et les recommandations qui en découlent constituent un effort significatif en ce sens. D'autant plus qu'il émane de la voix des jeunes générations, celles et ceux qui portent cet espoir collectif envers un avenir durable et pour qui nous devons agir avec responsabilité et conviction. J'ai confiance que cet avis, autant fouillé qu'audacieux, saura contribuer concrètement aux réflexions de la Ville de Montréal et au déploiement de mesures significatives à l'horizon 2030.

**Jérôme Dupras** est professeur au Département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie écologique. Détenteur d'un doctorat en géographie et d'un postdoctorat en biologie, il est spécialiste de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de l'économie de la biodiversité et des écosystèmes. Sur les scènes musicales de la francophonie, on le connaît aussi en tant que membre des Cowboys Fringants.



# Table des matières

7	Liste des figures
0	Glossaire
<b>12</b>	<b>Chapitre 1 – Introduction</b>
14	La nature et les jeunes
16	La biodiversité et les gouvernements locaux
17	La biodiversité, les savoirs autochtones et la réconciliation
18	Méthodologie
<b>20</b>	<b>Chapitre 2 – La biodiversité comme enjeu d'aménagement du territoire</b>
21	Origines et définitions de la biodiversité
24	Biodiversité et aménagement du territoire
27	Cohabiter autrement avec la nature
<b>28</b>	<b>Chapitre 3 – Approches pro-biodiversité à Montréal</b>
30	Historique de la protection de la biodiversité à Montréal
33	La biodiversité au sein de la planification urbaine montréalaise
34	Portrait des intentions récentes de la Ville de Montréal
35	I. Protection et restauration des milieux naturels
36	II. Infrastructures vertes
37	III. Verdissement
39	IV. Entretien horticole
40	V. Urbanisme et règlements municipaux
42	VI. Agriculture urbaine
43	VII. Développement de connaissances, sensibilisation à la nature et soutien des initiatives citoyennes
44	Constats à propos des intentions
45	Enjeux pour l'action pro-biodiversité à Montréal
<b>48</b>	<b>Chapitre 4 – Pistes d'amélioration pour Montréal</b>
50	Mesurer et analyser
52	Aménager et entretenir
56	Encadrer et réglementer
56	Droits de la nature
59	Réglementation écocentrée

62	Mobiliser
64	Financer et valoriser
68	<b>Chapitre 5 - Recommandations</b>
70	Principes pour une action éthique
71	Recommandations
72	I. Droit de la nature à Montréal
73	II. Politiques pro-biodiversité structurantes
74	III. Urbanisme écocentré
76	IV. Aménagement et entretien adaptés à la complexité de la nature
78	V. Écocentrisme rassembleur
81	VI. Écofiscalité au service de la biodiversité
84	Sommaire des recommandations
90	Bibliographie
93	Annexe 1   Documents consultés pour la revue de politiques publiques
94	Annexe 2   Personnes consultées

# Liste des figures

- 14** **Figure 1.** Plusieurs garderies misent sur la pédagogie en nature, comme le CPE Populaire Saint-Michel qui, beau temps mauvais temps, arpente le mont Royal, le parc Frédéric-Back ou le Jardin botanique
- 15** **Figure 2.** Urbanisation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal entre 1971 et 2011
- 22** **Figure 3.** L'arbre de la vie, ramifications de nos évolutions biologiques
- 24** **Figure 4.** Coulée verte à Paris
- 24** **Figure 5.** Ceinture verte de Toronto
- 25** **Figure 6.** Modélisation d'un corridor écologique urbain
- 25** **Figure 7.** Schéma d'organisation d'un réseau écologique forestier au sein d'un paysage à dominante agricole
- 25** **Figure 8.** Viaduc pour animaux sauvages au parc national de Banff
- 31** **Figure 9.** Quelques mammifères, oiseaux, arbres et plantes pouvant être aperçus sur le mont Royal
- 32** **Figure 10.** Plantation de miniforêts expérimentales dans Rosemont-La Petite-Patrie
- 36** **Figure 11.** Déplacements fauniques envisagés pour le corridor de biodiversité Saint-Laurent
- 38** **Figure 12.** Stratégie de plantation incorporant différentes strates végétales de plantes indigènes (arbres, arbustes, plantes de prairie)
- 39** **Figure 13.** Exemple de gestion différenciée à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- 53** **Figure 14.** Coin de rue dans le cadre du projet Sheffield Grey to Green
- 53** **Figure 15.** Projet de miniforêt piloté par SUGi Project à Danehy Park Forest, Cambridge
- 55** **Figure 16.** Prairie dans un parc urbain à Vancouver
- 57** **Figure 17.** Rivière Whanganui en Nouvelle-Zélande
- 61** **Figure 18.** Cour avant de Nina-Marie Lister
- 71** **Figure 19.** Illustration sur la justice environnementale

# Glossaire

## Anthropocentrisme

Qui est relatif à l'attitude, à la croyance qui place l'être humain au centre de l'univers et qui considère que le bien de l'humanité est la finalité de toute chose<sup>1</sup>.

## Biocentrisme

Le biocentrisme considère que l'ensemble des individus vivants dans la nature mérite une considération morale directe. Ces individus comprennent les humains et les non-humains. Cette notion n'accorde pas aux humains une priorité plus élevée<sup>2</sup>.

## Biodiversité

Variété et abondance des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins<sup>3</sup>.

## Ceinture verte

Espaces verts, majoritairement de grands parcs urbains, aménagés en zone périurbaine et ceinturant le centre-ville ; la ceinture verte vient délimiter la zone urbaine et les zones rurales ou suburbaines, elle permet aux espèces animales et végétales de contourner l'urbain<sup>4</sup>.

## Conservation de la nature

Selon la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (1992), la conservation *in situ* représente « la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs<sup>5</sup> ». Néanmoins, il existe plusieurs définitions des approches de conservation qui,

à certains moments, favorisent une exclusion complète des activités humaines et, à d'autres, une cohabitation<sup>6</sup>.

## Corridor écologique

Aménagement paysager linéaire ayant des objectifs de conservation et régénération qui possède de multiples fonctions écologiques, culturelles, récréatives et esthétiques ; le corridor vient connecter des habitats isolés par l'aménagement urbain<sup>7</sup>.

## Déminéralisation

Action de retirer l'asphalte ou le béton du sol pour créer un espace naturalisé<sup>8</sup>.

## Écoanxiété

Anxiété, détresse, inquiétude ressentie par une personne devant les conséquences des changements climatiques sur l'environnement<sup>9</sup>.

## Écocentrisme

L'écocentrisme invite à prendre en compte dans la délibération morale les entités collectives telles que les êtres vivants et les écosystèmes (qui incluent des entités non vivantes telles que des bassins versants) en reconnaissant leur valeur intrinsèque, au-delà de leur valeur instrumentale ou utilitaire<sup>10</sup>.

## Écofiscalité

L'écofiscalité regroupe un ensemble d'instruments économiques visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation<sup>11</sup>.

### Écologie

Science qui étudie les relations entre les organismes vivants et leurs interactions avec l'environnement<sup>12</sup>.

### Écosystème

Ensemble structuré constitué d'un milieu naturel et des organismes animaux et végétaux qui y vivent<sup>14</sup>.

### Écoterritoire

Secteurs où la protection et la valorisation des espaces naturels s'y trouvant sont prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces naturels encore à protéger et à mettre en valeur<sup>13</sup>.

### Espèces exotiques envahissantes

Végétal, animal ou micro-organisme (virus, bactérie ou champignon) introduit hors de son aire de répartition naturelle, qui colonise de nouveaux sites ou de nouvelles régions à un rythme rapide et qui peut former des populations dominantes. Son établissement et sa propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société<sup>15</sup>.

### Fonctions écologiques

Processus et services relatifs au cycle de vie des organismes ou d'ordre physico-chimique résultant des interactions entre compartiments biotiques et abiotiques, au sein d'un habitat ou d'un écosystème<sup>16</sup>.

### Gestion différenciée

Elle consiste à réduire les interventions humaines dans les aménagements paysagers, en tenant compte des besoins des végétaux et de l'utilisation de l'espace. Elle peut inclure des

actions comme une réduction de la fréquence de tonte des pelouses<sup>17</sup>.

### Infrastructure naturelle

Éléments préservés, restaurés ou améliorés de végétation, composantes biologiques, terrestres et hydriques connexes et leurs processus écologiques naturels, ou une combinaison de ces éléments, utilisés pour atteindre les résultats visés en matière d'infrastructure, comme la protection contre les dangers côtiers, la lutte contre les inondations riveraines, la gestion locale des eaux pluviales et l'atténuation des effets de la chaleur extrême<sup>18</sup>.

### Infrastructure verte

Ensemble des systèmes végétaux naturels, des caractéristiques techniques, des éléments bâtis et des technologies vertes qui fournissent à la société une multitude de résultats économiques, environnementaux et sociaux<sup>19</sup>.

### Justice environnementale

Défense des droits liés à la protection et à l'accessibilité des biens environnementaux communs<sup>20</sup>.

### Minéralisation

En architecture et urbanisme, la minéralisation est la formation de surfaces minérales (routes, trottoirs, stationnements, bâtiments) en milieu urbain, par opposition aux espaces végétalisés<sup>21</sup>.

### Permaculture

Ensemble des pratiques et des modes de pensée visant à aménager un territoire en synergie avec la nature afin que le développement soit durable et que les écosystèmes soient respectés, voire renforcés<sup>22</sup>.

## Réseau d'habitats écologiques

Aménagements paysagers en forme de réseau qui visent à protéger et soutenir les services écosystémiques d'un vaste écosystème<sup>23</sup>.

## Restauration écologique

Opération visant à remettre dans un état proche de son état d'origine un écosystème terrestre ou aquatique altéré ou détruit, généralement par l'action humaine<sup>24</sup>. Équivalent du terme *renaturalisation* emprunté de l'anglais<sup>25</sup>.

## Services écosystémiques

Avantage matériel ou immatériel que l'humain retire des écosystèmes. Certains services écosystémiques sont des avantages matériels liés à des processus naturels tels que la production de biens directement consommables, l'autoépuration des eaux, la stabilisation des sols ou la pollinisation ; d'autres sont des avantages immatériels, comme des activités récréatives ou culturelles<sup>26</sup>.

## Strates végétales

Niveau atteint par le feuillage des végétaux. Dans une forêt, on distingue, depuis le haut jusqu'au sol : la strate arborescente, la strate arbustive, la strate herbacée et la strate muscinale, qui est celle des mousses<sup>27</sup>.

## Vivant

L'ensemble des organismes doués de vie, incluant les bactéries, les archées, les protistes, les chromistes, les plantes, les champignons et les animaux<sup>28</sup>.

## Voie ou coulée verte

Aménagement paysager linéaire qui possède de multiples fonctions écologiques, culturelles, récréatives et esthétiques<sup>29</sup>.

# Notes

1 **Office québécois de la langue française**, *Grand dictionnaire terminologique*.

2 **Paul W. TAYLOR**, *Respect for nature: A theory of environmental ethics*, 2011.

3 **Gouvernement du Québec**, *Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007*, 2004.

4 **Jian PENG, Huijuan ZHAO et Yanxu LIU**, « Urban ecological corridors construction: A review », *Acta Ecologica Sinica*, 2017, 37(1), 23-30, p. 24.

5 **Organisation des Nations Unies**, *Convention sur la diversité biologique*, 1992.

6 **Bram BUSCHER et Robert FLETCHER**, *The conservation revolution: radical ideas for saving nature beyond the Anthropocene*, 2020.

7 **Jian PENG, et al.**, *loc. cit.*

8 Définition inspirée des différents documents de planification de la Ville de Montréal et ses arrondissements. Par exemple, le *Bilan de verdissement 2021 de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*, [[https://](https://montreal.ca/articles/bilan-de-verdissement-2021-une-annee-exceptionnelle-mhm-8464)

[montreal.ca/articles/bilan-de-verdissement-2021-une-annee-exceptionnelle-mhm-8464](https://montreal.ca/articles/bilan-de-verdissement-2021-une-annee-exceptionnelle-mhm-8464)].

9 **Université de Sherbrooke**, *Dictionnaire Usito*.

10 **Virginie MARIS**, *Philosophie de la biodiversité : petite éthique pour une nature en péril*, 2010, p. 228 ; **Holmes ROLSTON III**, *Philosophy Gone Wild: Essays in Environmental Ethics*, 1986.

11 **Ministère des Finances**, *Mesures écofiscales*, [[http://www.finances.gouv.qc.ca/mesures\\_ecofiscales/](http://www.finances.gouv.qc.ca/mesures_ecofiscales/)].

12 **Université de Sherbrooke**, *op. cit.*

13 *Ibid.*

14 **Ville de Montréal**, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, 2004.

15 **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**.

16 **Glossaire eau, milieu marin et biodiversité**.

17 **Espace pour la vie**, *Gestion différenciée des espaces*, [<https://espacepoulavie.ca/gestion-differenciee-des-espaces>].

18 **Conseil canadien des ministres de l'environnement**, *Cadre de l'infrastructure naturelle : concepts,*

*définitions et termes clés*, 2021, [[https://ccme.ca/fr/res/niframework\\_fr.pdf](https://ccme.ca/fr/res/niframework_fr.pdf)]

19 *Idem*.

20 **Laurie GAGNON-BOUCHARD**, « Quand l'économie écologique dé-nature la justice environnementale », *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2019, 19(1) ; **Catherine LARRÈRE**, « La justice environnementale », *Multitudes*, 2009, 36, 156-162.

21 **Wikipédia**.

22 **Office québécois de la langue française**, *Grand dictionnaire terminologique*.

23 **Jian PENG, et al.**, *loc. cit.*

24 **Office québécois de la langue française**, *Grand dictionnaire terminologique*.

25 *Ibid.*

26 **Office québécois de la langue française**, *Grand dictionnaire terminologique*.

27 **Dictionnaire Larousse**.

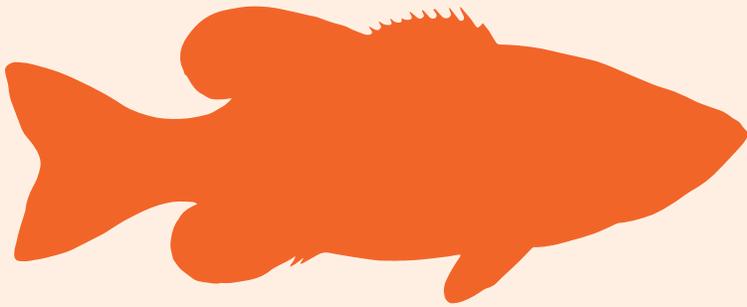
28 **Damien AUBERT**, *Classer le vivant. Les perspectives de la systématique évolutionniste moderne*, 2017.

29 **Dictionnaire Larousse**.

« On est habitués à prendre sans redonner et c'est particulièrement vrai pour notre **relation** avec la nature. On ne va pas en nature pour lui faire du bien, on y va parce qu'on se sent stressé. Les **bénéfices** pour notre santé mentale seraient encore plus grands si on allait en nature avec l'intention de **donner** autant qu'on veut prendre. »

# Chapitre 1

## Introduction



Les impacts des changements climatiques sont de plus en plus visibles et percutants. Nous sommes marqués par les images des feux de forêt répétés dans l'Ouest canadien, en Californie ou celles des feux de brousse en Australie. D'autres sont plutôt subtils, voire presque invisibles. C'est le cas du déclin généralisé de la biodiversité, considéré comme l'une des conséquences les plus importantes de l'activité humaine sur la planète<sup>1</sup>. Une catastrophe qui ne se présente pas comme un coup d'éclat, mais plutôt derrière une foule de statistiques accablantes : la faune aviaire a décliné de 29 % en Amérique du Nord depuis 1970<sup>2</sup> ; les espèces menacées de disparition selon la Liste rouge de l'UICN (International Union for Conservation of Nature) ont connu quant à elles un déclin moyen de 42 % au Canada entre 1970 et 2016<sup>3</sup> ; et 41 % des insectes sur la planète sont en danger d'extinction<sup>4</sup>.

Ce déclin est principalement causé par la fragmentation et la disparition des habitats naturels au profit du développement urbain ou à des fins d'exploitation. Seulement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les infrastructures naturelles – un ensemble d'espaces verts, de cours d'eau et de zones humides interreliés permettant de préserver les caractéristiques et fonctions écologiques d'un milieu – ont diminué d'environ 50 % entre 1965 et 2010<sup>5</sup>. Si la tendance d'urbanisation se poursuit, près de 36 % des milieux naturels existants dans la CMM pourraient disparaître d'ici 2050<sup>6</sup>. En fait, nous atteignons un point critique où ces statistiques commencent à se manifester dans nos vies : la disparition d'insectes et d'oiseaux crée des quartiers étrangement silencieux et nos aménagements minéralisés amplifient les chaleurs de plus en plus suffocantes.



Chenille de monarque se nourrissant d'une asclépiade. *Unsplash*

Cette situation inquiétante nous a menés à un grand constat lors de la présente démarche : il n'est plus suffisant de protéger et de conserver une nature soi-disant « intacte », loin des villes. Nos milieux de vie doivent devenir des habitats riches tant pour les humains-es que pour l'ensemble du vivant – des habitats aptes à soutenir et favoriser la biodiversité.

**Dans le contexte d'une préoccupation grandissante pour le déclin de la diversité du vivant, le Conseil jeunesse de Montréal a choisi de se pencher sur l'état de la biodiversité à Montréal. L'objectif de cet avis est d'étudier et de proposer différentes approches et actions municipales permettant de préserver et de valoriser les écologies de nos milieux habités. À notre avis, ces actions sont aussi des occasions de restaurer nos relations avec une nature plus riche et diversifiée, chez nous.**

Ce premier chapitre introductif présente les raisons pour lesquelles le Conseil jeunesse de Montréal a choisi de s'intéresser à la biodiversité

ainsi que la méthodologie employée pour la production de cet avis. Le deuxième chapitre propose un survol de la notion de biodiversité et de ses applications dans une optique d'aménagement du territoire. Au chapitre trois, nous présentons une revue historique des actions déjà posées pour favoriser la biodiversité à Montréal ainsi qu'une analyse des actions planifiées récemment en ce sens par la Ville. Le quatrième chapitre vise à inspirer en donnant un aperçu des actions pro-biodiversité mises en œuvre ailleurs dans le monde. Finalement, le chapitre cinq propose des recommandations pour une action pro-biodiversité approfondie sur le territoire de la Ville de Montréal, basées sur nos recherches et analyses.

## La nature et les jeunes

Certaines personnes développent au cours de leur vie une relation intime et soutenue avec différentes formes de nature, avec le vivant. À travers leur culture, leur travail ou d'autres activités quotidiennes, elles s'immergent dans différents écosystèmes et prennent soin des espèces qui s'y trouvent ou de celles qu'elles cultivent. Ces relations débutent souvent dans l'enfance et sont parfois facilitées par des adultes.

Plusieurs recherches présentent les bénéfices pour les enfants, adolescent-es et jeunes adultes de passer du temps en nature et d'y apprendre. Les effets positifs sont autant liés à la santé physique et mentale<sup>7</sup> qu'à l'apprentissage<sup>8</sup>. Plus encore, une meilleure compréhension du monde naturel serait directement liée à une réduction de l'écoanxiété chez les adolescent-es et à la formation de futurs écologistes (personnes qui partagent et défendent les idées et les objectifs de l'écologie<sup>9</sup>).

Figure 1. Plusieurs garderies misent sur la pédagogie en nature, comme le CPE Populaire Saint-Michel qui, beau temps mauvais temps, arpente le mont Royal, le parc Frédéric-Back ou le Jardin botanique. *CPE Populaire Saint-Michel.*

« Quand j'avais 19-20 ans, j'étais dans un moment de perte de foi dans le mouvement écologiste en général. Mais je ne pouvais pas rester inactive, car je savais que mon écoanxiété allait m'attraper. J'avais besoin d'agir de manière individuelle, concrète et qui ratisse large. Alors on a démarré une ferme avec mon copain sur la terre de sa tante, à l'aide de mes amies qui travaillaient dans une ferme-école. On a choisi un endroit stratégique près d'une forêt et d'un vignoble pour bénéficier de la biodiversité existante et réduire les problèmes de pestes dans nos cultures. Au lieu de déplacer la marmotte qui venait manger notre kale, on lui en a planté davantage. On a appris à faire tout par nous-mêmes, et on produisait 10 paniers de légumes par semaine pour des familles. »

– Frédérique Bordeleau, 22 ans,  
agente de projet – Lab 22 (JEUNESSE22)





Figure 2. Urbanisation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal entre 1971 et 2011. *Nouveaux Voisins et CMM.*

En côtoyant la nature, les jeunes développent des perspectives plus holistiques et une capacité d'imaginer des futurs diversifiés<sup>10</sup>. À leur tour, ces personnes influencent celles qui les entourent et les institutions qu'elles intègrent, s'appuyant sur des principes de collaboration pour apporter des changements dans la société.

Dans le contexte où la crise climatique témoigne de notre déconnexion avec la nature<sup>11</sup>, nous avons une responsabilité collective d'assurer que des relations de confiance entre les humain-es et les autres êtres vivants deviennent la norme, que toutes et tous puissent accéder équitablement à une nature riche et apprendre à connaître ses différents phénomènes.

Parce que nous nous soucions de notre avenir et de celui des générations futures, nous avons choisi, en tant que membres du Conseil jeunesse de Montréal, d'en apprendre davantage sur l'enjeu de la biodiversité et de participer aux réflexions et travaux menés en ce sens par nos gouvernements locaux. Nous espérons que le contenu de ce rapport contribuera positivement à l'avancement de cette cause à Montréal.

« J'ai eu de la chance d'avoir des parents supersensibilisés. Ils m'ont tout de suite mis dans le bain. Dès mon jeune âge, j'ai visionné des documentaires et émissions sur la nature, j'ai fait des corvées de nettoyage, des exercices de classification de la faune et de la flore pour le plaisir. [...] L'année passée, en étant membre du Global Youth Biodiversity Network, j'ai pu participer aux activités autour de la COP15 sur la biodiversité à Montréal pour influencer les décideurs autour de cet enjeu. »

– Frédérick Chir, 30 ans, coordonnateur  
– Protection et conservation  
du territoire, Fondation SÉTHY



Grand pic. Sarah Ford.  
MEM - Centre des Mémoires montréalaises

## La biodiversité et les gouvernements locaux

Les Objectifs d'Aichi, aussi connus comme le *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* adopté à la Convention sur la diversité biologique d'octobre 2010, stipulent que tous les gouvernements devraient protéger 17 % de leurs milieux terrestres et cours d'eau intérieurs<sup>12</sup>. Devant le déclin accéléré de la biodiversité à l'échelle planétaire, cette cible connaît une forte adhésion et bien des gouvernements nationaux et locaux l'ont incorporée à leurs politiques et plans d'action climatiques. Dès 2004, l'agglomération de Montréal désire protéger 10 % du territoire de l'île tandis que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en 2012, adhère aux Objectifs d'Aichi de 17 % d'aires protégées<sup>13</sup>. Cette différence s'explique par les contraintes géographiques du territoire montréalais, où la totalité des milieux naturels restants s'élève à un peu plus de 11 %. En 2020, la Ville de Montréal lance son premier *Plan climat*, qui réitère la volonté d'augmenter la superficie d'aires protégées de 6,1 % à 10 % pour 2031<sup>14</sup>.

À l'hiver 2022, une nouvelle étude soulignait la stagnation de la protection du territoire montréalais et rappelait la nécessité de protéger l'ensemble des milieux naturels restants ainsi que

d'augmenter les efforts de restauration écologique. Plus encore, la firme Habitat, responsable de cette recherche, avançait qu'au rythme actuel d'urbanisation, près de 36 % des milieux naturels de la CMM pourraient disparaître d'ici 2050<sup>15</sup>. L'urgence d'intervenir n'est plus à prouver.

Les municipalités, aujourd'hui reconnues comme gouvernements de proximité, incarnent le lieu où les accords internationaux en matière de climat ainsi que de conservation et restauration des milieux naturels doivent prendre vie. Les gouvernements locaux sont les endroits où les « grandes orientations » et « cibles » à atteindre doivent dialoguer avec les désirs des citoyen-nes et le territoire qu'ils et elles habitent. Elles jouent alors un rôle essentiel dans le soutien et l'épanouissement de la biodiversité. La Ville de Montréal, qui jouit du statut de métropole, possède déjà plusieurs compétences en aménagement du territoire, urbanisme et environnement lui permettant d'être exemplaire en matière de protection et restauration de milieux naturels. Le contexte politique est également favorable. D'une part, depuis 2019, la mairesse Valérie Plante assure les fonctions d'ambassadrice ICLEI (Les Gouvernements locaux pour le développement durable) de la biodiversité locale. D'autre part, l'adoption récente du *Plan climat 2020-2030* (2020), du plan stratégique *Montréal 2030* (2021), ainsi que du plan de protection des pollinisateurs 2022-2027 (2022) réitère l'importance de verdir la ville et de mettre la biodiversité au cœur de la prise de décision<sup>16</sup>.

Nous sommes donc à un moment décisif. Le déclin de la biodiversité stimule un désir politique et social de protéger et d'intégrer une nature plus riche dans nos vies. Maintenant, le défi pour Montréal se situe dans la définition d'efforts accélérés de conservation et de restauration écologique. La question est moins « pourquoi protéger et restaurer ? », mais plutôt « comment y arriver ? ». Quelles espèces souhaitons-nous accueillir à Montréal ? Comment conserver tous les milieux naturels restants ? Quels espaces sous-utilisés pouvons-nous végétaliser à nouveau ? Quoi et comment planter ? Comment prendre soin de ces nouveaux paysages ? Comment financer cette transition ?

Pour contribuer au dialogue entre jeunes et gouvernements locaux, notre démarche vise à proposer des pistes en réponse à ces questions. Nous voyons les efforts pour soutenir et favoriser la diversité du vivant dans nos villes comme une opportunité d'imaginer ce que doit être un « espace vert » ou un parc pour la biodiversité ; imaginer comment cohabiter autrement avec la nature et toutes ses espèces ; imaginer de nouvelles occasions pour les jeunes d'entrer en contact et de prendre soin du vivant qui les entoure.

## La biodiversité, les savoirs autochtones et la réconciliation

Soutenir et favoriser la biodiversité soulève différentes réflexions éthiques et philosophiques. Elles proposent d'imaginer autrement nos façons d'habiter le territoire afin que s'épanouissent une diversité d'espèces vivantes par-delà l'humain. Cette nécessité de restaurer les relations entre nos sociétés, ses acteurs comme ses institutions, et le vivant témoigne de la rupture historique entre culture et nature dans la pensée occidentale. S'intéresser à la biodiversité permet de remettre en question cette séparation, qui est sous-jacente autant à nos systèmes juridiques et financiers qu'à nos modes d'occupation du territoire et à notre système d'éducation.

La plupart des initiatives ou transformations proposées dans cet avis sur la biodiversité reflètent une autre vision du monde, guidée par l'interdépendance du vivant. Une telle pensée s'observe chez de nombreuses Premières Nations. Plusieurs stratégies et actions pour favoriser la biodiversité se présentent ainsi comme une application concrète de cette vision et philosophie autochtone.

L'enjeu de la biodiversité au sein des processus de transition écologique peut alors être vu comme un catalyseur de restauration et de réconciliation. Il est question de restaurer certaines des fonctions écologiques de nos milieux, tout en restaurant les relations entre les espèces vivantes, humaines et non-humaines.

Dans cette optique, la *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025* de la Ville de Montréal propose comme l'un des axes stratégiques de «Favoriser la protection des espaces et environnements naturels selon le principe des 7 générations<sup>17</sup>». Ce principe repose sur une ancienne philosophie haudenosaunee (nations iroquoises) selon laquelle les décisions que nous prenons aujourd'hui doivent considérer le bien-être des sept prochaines générations.

Bien que cet avis ne porte pas directement sur les processus de réconciliation, il nous importe de souligner l'importance des pratiques et savoirs autochtones pour guider les efforts liés à la biodiversité, pour adapter la pensée dominante et nos pratiques territoriales à une vision plus holistique du vivant. Ainsi, lorsqu'on allie biodiversité, savoirs autochtones et réconciliation, une opportunité éthique apparaît : restaurer nos écosystèmes et nos relations.

## Méthodologie

La démarche qui a mené à la création de cet avis est construite en trois étapes :

1

**Recherche documentaire** à propos de la biodiversité et de l'aménagement du territoire ; des documents de politiques publiques (plans stratégiques, politiques, programmes, etc.) ainsi que des documents de planification territoriale du territoire de Montréal (plans directeurs) ; d'initiatives visant à soutenir ou favoriser la biodiversité ailleurs dans le monde, en s'intéressant particulièrement aux actions s'opérant à l'échelle locale.

2

**Entretiens avec différentes personnes** des milieux communautaire, public et académique qui contribuent aux efforts pour favoriser la biodiversité au Québec. Au total, 27 demandes ont été effectuées et 13 personnes ont été rencontrées entre juillet 2022 et janvier 2023.

3

**Analyse** de l'ensemble des résultats **et formulation de recommandations**.

Cet avis présente sommairement le concept de biodiversité, en reconnaissant toutefois qu'il s'agit d'une notion complexe, comprenant davantage de nuances qu'il est possible de mentionner ici. Il faut noter aussi que l'exercice de recherche documentaire n'est pas exhaustif – un choix discrétionnaire a été fait quant à l'analyse de la planification des actions pro-biodiversité sur le territoire montréalais ainsi que pour la recherche d'inspirations afin de s'inscrire dans les limites des ressources disponibles pour ce travail.

« La réconciliation entre les Canadiens autochtones et non-autochtones, du point de vue des Autochtones, exige aussi une réconciliation avec le monde naturel. Si les humains règlent les problèmes entre eux, mais continuent de détruire le monde naturel, la réconciliation sera inachevée<sup>18</sup>. »

– Ville de Montréal

## Notes

- 1 **Johan ROCKSTRÖM, et al.**, « Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity », *Ecology and Society*, 2009, 14(2), p. 32.
- 2 **Pauline GRAVEL**, « Trois milliards d'oiseaux de moins en Amérique », *Le Devoir*, 2019.
- 3 **WWF Canada**, *Le rapport planète vivante Canada 2020 – Espèces en péril*, 2020.
- 4 **Francisco SÁNCHEZ-BAYO et Kris A.G WYCKHUYS**, « Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers », *Biological Conservation*, 2019, 232, p. 8-27.
- 5 **Jérôme DUPRAS et Mahbul ALAM**, « Urban Sprawl and Ecosystem Services: A Half Century Perspective in the Montreal Area », *Journal of Environmental Policy and Planning*, 2015, 17, p. 180-200.
- 6 **Thomas GERBET**, « Milieux naturels du Grand Montréal : la disparition plus rapide que la protection », *Radio-Canada*, 2021.
- 7 **Judy KRUGER, et al.**, « Building on partnerships: Reconnecting kids

with nature for health benefits », *Health Promotion Practice*, 2010, 11(3), p. 340-346.

- 8 **Ashley CAMPBELL et Judy D. WILLIAMS**, « Connecting Kids and Nature: Lessons to Ignite Learning and Appreciation of the World around Us », *Dimensions of Early Childhood*, 2015, 43(3), p. 18-23 ; **Cathy JORDAN et Louise CHAWLA**, « A coordinated research agenda for nature-based learning », *Frontiers in Psychology*, 2019, 10, 766.

- 9 **Louise CHAWLA**, « Childhood nature connection and constructive hope: A review of research on connecting with nature and coping with environmental loss », *People and Nature*, 2020, 2(3), p. 619-642.

- 10 **Lai Yin Carmen LEONG, Ronald FISCHER et John MCCLURE**, « Are nature lovers more innovative? The relationship between connectedness with nature and cognitive styles », *Journal of Environmental Psychology*, 2014, 40, p. 57-63.

- 11 Plusieurs voix s'élèvent pour repenser la division culture/nature dans le contexte climatique actuel. Entre autres, nous pouvons penser aux ouvrages notoires suivants : **Robin**

**Wall KIMMERER**, *Braiding sweetgrass: Indigenous wisdom, scientific knowledge and the teachings of plants*, 2013 ; **Richard POWERS**, *The overstory: A novel*, 2018.

- 12 **Secrétariat de la convention sur la diversité biologique des Nations Unies**, *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*, 2011.

- 13 **Ville de Montréal**, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, 2004 ; **CMM**, *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, 2012.

- 14 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020.

- 15 **Habitat**, *Augmenter l'efficacité des cibles de conservation : une solution orientée sur la biodiversité et les services écosystémiques*, 2021.

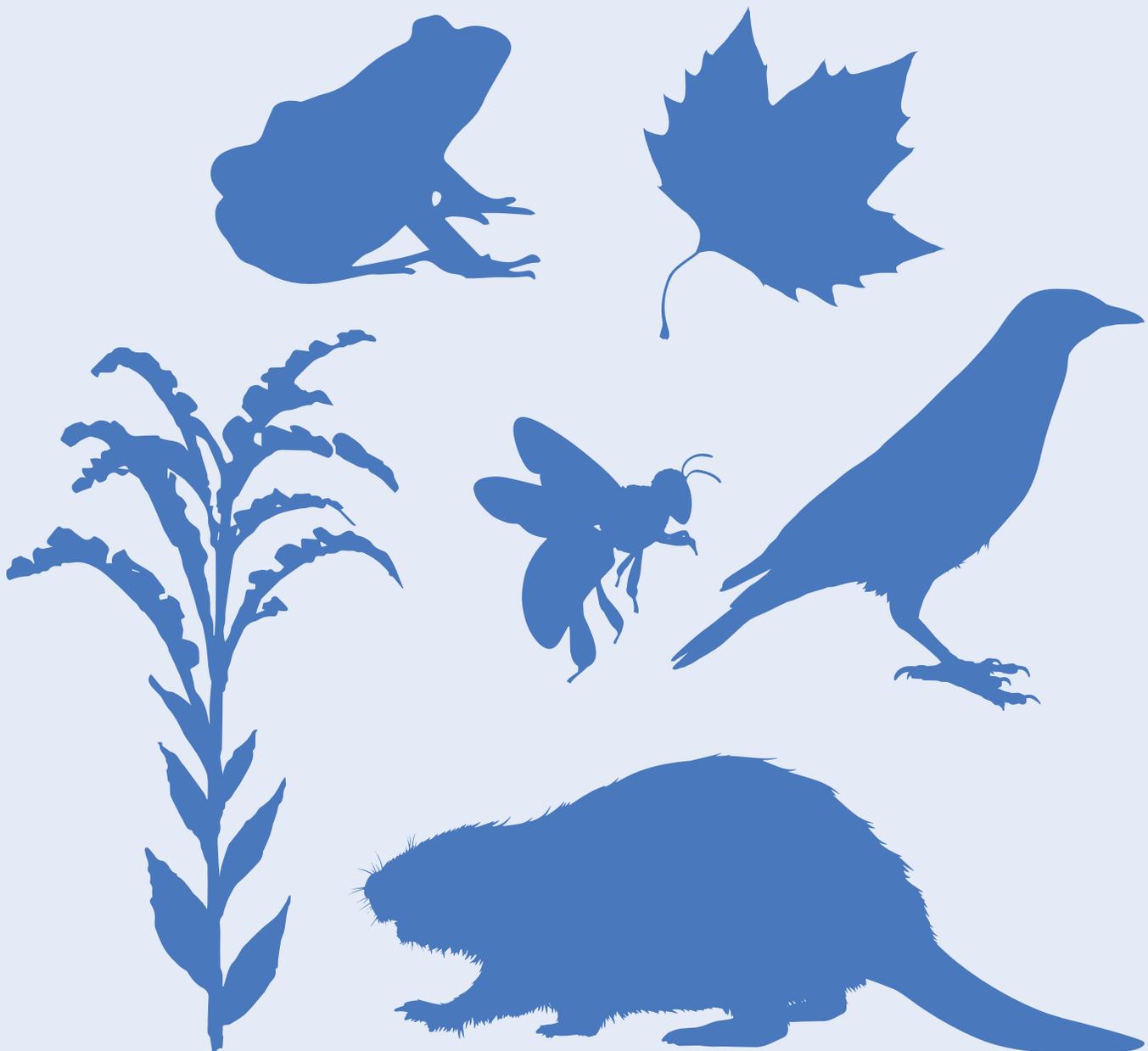
- 16 **Ville de Montréal**, *Montréal 2030*, 2021.

- 17 **Ville de Montréal**, *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025*, 2020, p. 56.

- 18 **Commission de vérité et réconciliation du Canada**, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final*, 2015, p. 21.

# Chapitre 2

## La biodiversité comme enjeu d'aménagement du territoire



## Origines et définitions de la biodiversité

Un intérêt grandissant pour la biodiversité s'opère depuis quelques années déjà dans les cultures occidentales. À l'instar des concepts de « changements climatiques » et de « développement durable », la notion de biodiversité devient plus familière bien qu'elle présente une certaine complexité.

Afin de saisir ce qu'est la biodiversité, il est important de connaître une notion qui lui est intimement liée, celle de « **diversité du vivant** » (ou diversité biologique). Celle-ci se définit comme la « **variabilité des organismes vivants** de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la **diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes**<sup>1</sup>. »



*Erythronium americanum* (lys jaune à la truite).  
Oléna Polishchuk. MEM - Centre des Mémoires montréalaises

Selon le *Rapport sur la biodiversité* publié par la Ville de Montréal, la ville abritait en 2013, sur le plan des espèces indigènes (incluant les espèces naturalisées)<sup>2</sup> :

270+

espèces de papillons

1 060+

espèces de plantes vasculaires

120+

espèces d'oiseaux

80+

espèces de poissons

13

espèces d'amphibiens

8

espèces de reptiles

« La biodiversité, c'est la diversité biologique menacée, qui s'offre à l'humanité comme objet de souci et de protection<sup>3</sup>. »

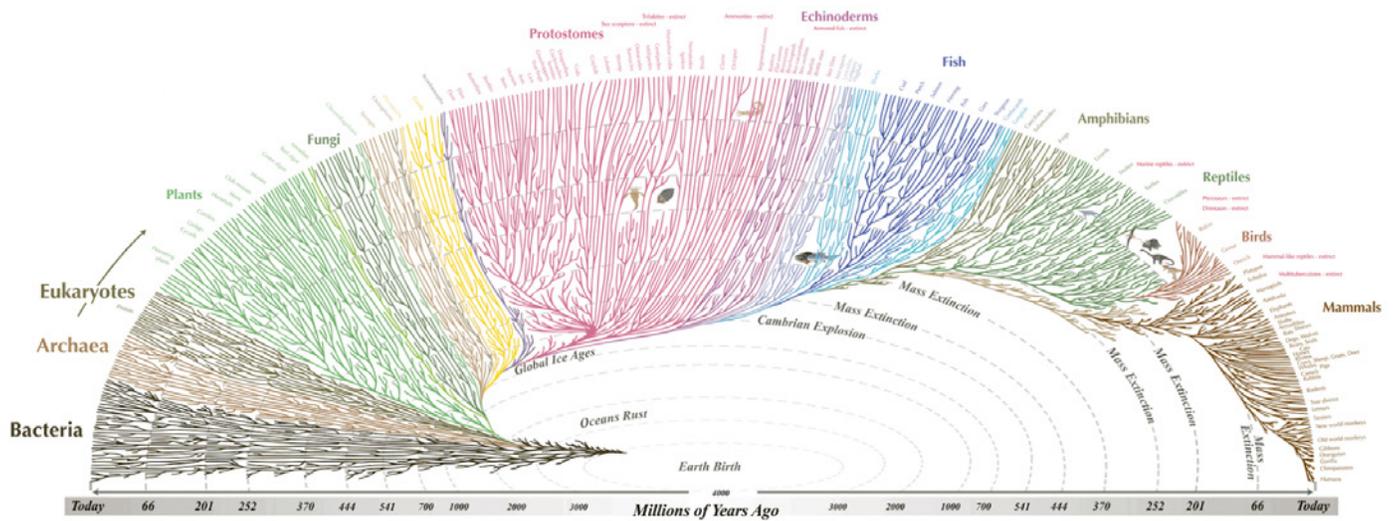


Figure 3. L'arbre de la vie, ramifications de nos évolutions biologiques. Leonard Eisenberg.

Quant à elle, la notion de biodiversité apparaît pour la première fois en 1986. Alors que les préoccupations écologistes surgissent au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'un des principaux symptômes de la crise écologique est la disparition des espèces. Cette inquiétude grandissante mène à l'organisation de différents rassemblements scientifiques, dont le *National Forum on BioDiversity*, à Washington. Lors de ce forum, un constat partagé émerge : la diversité du vivant décline à un rythme beaucoup plus rapide que les variations historiques qualifiées de taux normal d'extinction. Donc, quand on fait référence à la biodiversité, on attire l'attention sur ce problème de déclin.

L'émergence du terme « biodiversité » a été marquante puisqu'elle a donné naissance à de nouvelles disciplines scientifiques, qui se sont organisées autour de la biologie de la conservation et de la restauration des écosystèmes afin de répondre à la préoccupation grandissante associée au déclin de la diversité du vivant<sup>4</sup>. L'intérêt pour la biodiversité a d'abord été l'affaire des mouvements de conservation des milieux naturels, par-delà les milieux habités, ruraux ou urbains. Naturellement, ce souci pour les autres êtres vivants a percolé dans les domaines de l'aménagement du territoire, là où une mise en action devient possible.



# Biodiversité et aménagement du territoire

La création des premiers parcs nationaux à la fin du XIX<sup>e</sup> et le déploiement massif du réseau de parcs, réserves et des zones d'exploitation contrôlées (ZEC) durant les années 1970 et 1980 sont perçus comme les plus importants legs du mouvement de conservation nord-américain. On s'intéresse alors à préserver des écosystèmes arborant des qualités exceptionnelles et représentant des milieux naturels uniques. Ces efforts de conservation sont également accompagnés de stratégies de développement économique et récréotouristique des secteurs ruraux.

Inspiré par ces approches, on a transposé des stratégies de conservation et de restauration en milieu urbain en s'adaptant aux espaces construits et aux environnements transformés<sup>5</sup>. D'abord associée au mouvement de la cité-jardin et de l'urbanisme hygiéniste, l'idée de protéger et de favoriser la nature en ville s'inscrit comme une critique de la ville industrielle anglaise, perçue comme encombrée et polluée. La forte présence d'espaces de nature permet notamment de réduire la densité de la ville. Selon cette approche, la nature est perçue comme salvatrice des maux de la ville industrielle. Elle est au service des humains, mais ses différents besoins ne sont pas encore réellement intégrés aux stratégies de design urbain. Deux principaux concepts urbanistiques, legs de cette époque, influencent certains aménagements contemporains pour la biodiversité<sup>6</sup>:

1

**Voie ou coulée verte (1860) :** Aménagement paysager linéaire qui possède de multiples fonctions écologiques, culturelles, récréatives et esthétiques.

Figure 4. Coulée verte à Paris. *Guilhem Vellut.*



2

**Ceinture verte (1890) :** Espaces verts, majoritairement de grands parcs urbains, aménagés en zone périurbaine et ceinturant le centre-ville ; la ceinture verte vient délimiter la zone urbaine et les zones rurales ou suburbaines et permet aux espèces animales et végétales de contourner l'urbain.

Figure 5. Ceinture verte de Toronto. *Green Belt.*



Il faut attendre les années 1980 afin d'observer la mise en place de stratégies d'aménagement ou de design qui proposent de favoriser la biodiversité en promouvant les besoins des différents espaces et des écosystèmes, en plus du confort des citoyen-es. Quelques-unes de ces

stratégies, basées sur des logiques biocentriques et écocentriques, sont illustrées ci-dessous. Il faut par ailleurs noter qu'une foule d'initiatives citoyennes, comme les ruelles vertes, ont contribué parallèlement à favoriser la biodiversité en milieu urbain.

1

**Corridor écologique (1980) :** Aménagement paysager linéaire ayant des objectifs de conservation et de régénération qui possède de multiples fonctions écologiques, culturelles, récréatives et esthétiques ; le corridor vient connecter des habitats isolés.

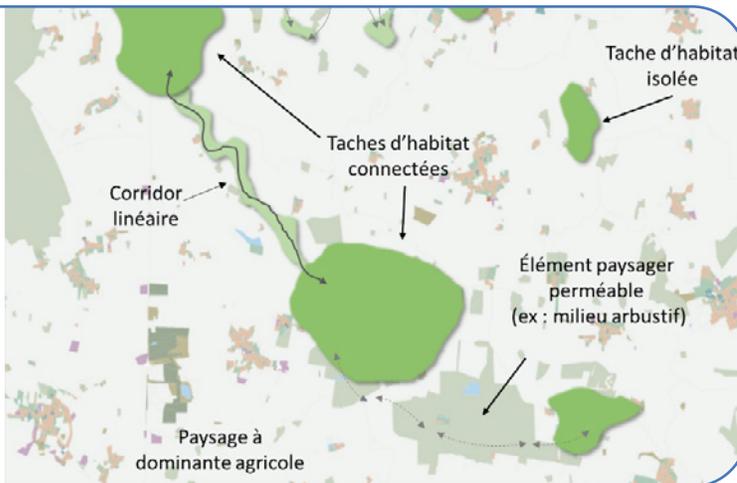
Figure 6. Modélisation d'un corridor écologique urbain. *Corridor écologique Darlington.*



2

**Réseau d'habitats écologiques (1980) :** Aménagements paysagers en réseau, composés de corridors, de nœuds écologiques, de zones tampons et de réserves naturelles.

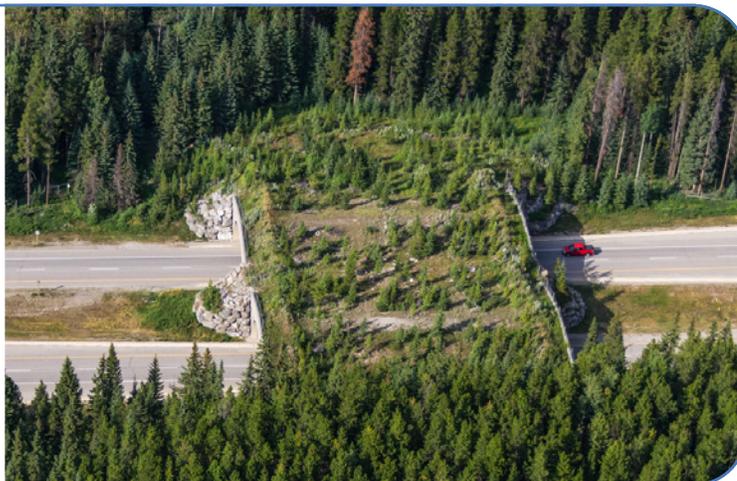
Figure 7. Schéma d'organisation d'un réseau écologique forestier au sein d'un paysage à dominante agricole. *Revue Géoconfluences.*



3

**Infrastructure écologique (1984) :** Aménagements paysagers réticulaires qui visent à protéger et soutenir les services d'un vaste écosystème ; les aménagements sont réfléchis comme des points, des lignes et des surfaces écologiques.

Figure 8. Viaduc pour animaux sauvages au parc national de Banff. *Parcs Canada.*



« La nature, c'est pas juste les espaces verts. Ce sont les animaux et c'est notre place dans notre écosystème en ville. Et ça je pense qu'on n'y réfléchit pas assez. La principale action à prendre pour la biodiversité c'est de nous rapprocher de la nature. »

# Cohabiter autrement avec la nature

À la lumière des démarches de conservation présentées plus haut, et en prenant en compte que **les deux principales menaces pour la biodiversité à Montréal sont la perte et la fragmentation des habitats naturels et les dommages causés par les espèces envahissantes**<sup>7</sup>, il nous est apparu stratégique d'axer principalement notre recherche sur le domaine de l'aménagement du territoire. Ces expériences passées indiquent qu'en agissant pour protéger et bonifier la végétation et les plans d'eau, il est possible de créer des habitats favorables à la survie d'une diversité d'espèces de tous les règnes du vivant (bactéries, archées, protistes, chromistes, champignons et animaux) tout en offrant des milieux de vie intéressants pour les humains.

Il est bien évident qu'il faut continuer à protéger les milieux naturels et verdifier des espaces minéralisés pour accueillir et soutenir une variété d'espèces en ville. À notre avis, il faut aller plus loin, en spécifiant davantage les actions à poser et en se donnant les moyens de mesurer l'atteinte de nos objectifs. Prenons par exemple les initiatives de plantations massives d'arbres. Plusieurs critiques proposent qu'avec une compréhension plus raffinée de la biodiversité, les indicateurs d'impact ne doivent plus seulement s'attarder au

nombre d'arbres plantés, mais plutôt à la diversité génétique, à la variété d'espèces, à la superficie de milieux naturels restaurés, au taux de survie des plantations après la première année et au développement de plusieurs strates végétales pour reproduire l'architecture des écosystèmes naturels<sup>8</sup>.

**Pour contrer le déclin de la diversité du vivant à Montréal, il nous semble important que la notion de biodiversité soit intégrée à nos manières d'imaginer, de construire et d'habiter la ville. Tout comme pour les autres enjeux systémiques associés aux changements climatiques, la biodiversité doit être prise en compte de manière transversale dans les politiques et les actions publiques. Elle n'est pas la responsabilité d'un acteur ou d'un service en particulier – elle est l'affaire de tous et toutes.**

Les démarches pour soutenir et promouvoir la biodiversité nous amènent donc à expérimenter collectivement la cohabitation avec des espèces que l'on n'est plus habitués à côtoyer. Cela exige sans doute qu'on essaye, qu'on se trompe, qu'on apprenne, qu'on échange et qu'on recommence. Ultimement, nous croyons que ces efforts sont indispensables, car ils ont le potentiel de nous faire revoir notre place dans la nature au sein de l'ensemble du vivant. C'est dans cet esprit que nous avons mené nos recherches et rédigé nos recommandations présentées dans les prochains chapitres.

## Notes

1 **Organisation des Nations Unies**, *Convention sur la diversité biologique*, Article 2, 1992.

2 **Ville de Montréal**, *Rapport sur la biodiversité*, 2013. À noter que selon le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la Ville de Montréal ne possède pas encore de processus pour inventorier l'ensemble des

espèces présentes actuellement sur le territoire.

3 **Virginie MARIS**, *Philosophie de la biodiversité : petite éthique pour une nature en péril*, 2010, p. 25.

4 *Ibid.*

5 **Christopher A. LEPCZYK, et al.**, « Biodiversity in the city: fundamental questions for understanding the ecology of urban green spaces for biodiversity conservation », *BioScience*, 67(9), 2017, p. 799-807.

6 **Jian PENG, et al.**, *loc. cit.*

7 **Ville de Montréal**, *Rapport sur la biodiversité*, 2013.

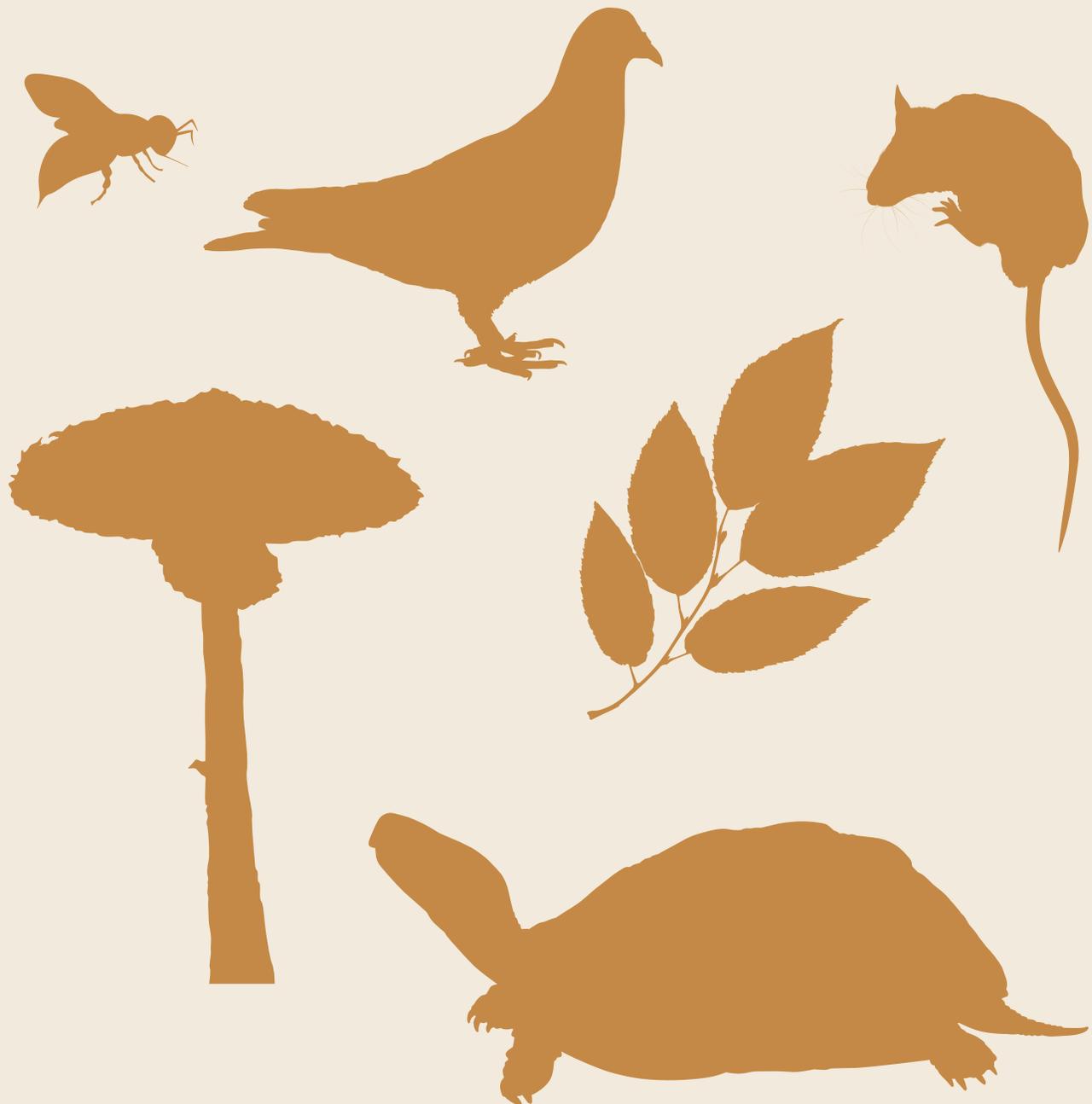
8 **Rosetta S. ELKIN**, *Plant Life: The Entangled Politics of Afforestation*, 2022. **ST. GEORGE, Zach**, « Can Planting a Trillion New Trees Save the World? », *The New York Times*, 2022, [<https://www.nytimes.com/2022/07/13/magazine/planting-trees-climate-change.html>].

# Chapitre 3

## Approches

pro-biodiversité

## à Montréal



À travers le monde, des villes prennent leur rôle au sérieux quant à la lutte aux changements climatiques et, par le fait même, à la protection de la biodiversité. Au Québec, on ressent déjà les impacts néfastes de ces changements, qu'il s'agisse de l'augmentation du niveau des eaux, des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les feux qui sévissent en ce moment, les inondations majeures de 2017 et 2019 et les épisodes de vents violents en 2019 et 2022, ou encore les dégâts créés par l'agrile du frêne à Montréal. En réaction à ces phénomènes, plusieurs mobilisations majeures amènent à imaginer collectivement des initiatives climatiques locales - pensons aux organisations *Cities Climate Leadership Group* (C40), Les gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI) ou encore *Biophilic Cities*. Au Québec, la Plateforme municipale pour le climat, lancée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), atteste d'une prise de conscience de l'urgence d'agir en matière de climat et de biodiversité à l'échelle locale. Comme les impacts des changements climatiques sont aux portes des villes, ces gouvernements de proximité sont poussés depuis plusieurs années déjà à expérimenter bien concrètement des manières différentes de cohabiter avec la nature.

Ce chapitre présente d'abord un historique de la préservation de la biodiversité sur le territoire montréalais, suivi d'une analyse des efforts de planification récents traduisant des objectifs de transition écologique et de valorisation de la biodiversité au sein de l'administration municipale.



Papillon monarque. *Naouel Meguebli*.  
MEM - Centre des Mémoires montréalaises

# Historique de la protection de la biodiversité à Montréal

En 2004, dans la foulée de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*<sup>1</sup>, différentes actions visant à conserver et favoriser la biodiversité sont instaurées par la Ville de Montréal. Dix écoterritoires sont alors désignés afin de protéger et valoriser différents écosystèmes du territoire montréalais. La Ville les définit comme suit : « Un écoterritoire est une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces

urbanisés<sup>2</sup>. » Ces milieux représentent des prairies, des friches, des forêts, des rives, des cours d'eau, des marécages, etc. L'objectif principal est de préserver la biodiversité biologique et l'intégrité de ces territoires. Les écoterritoires sont composés d'une zone naturelle centrale d'au moins 15 hectares ou 37 acres (plus ou moins 0,15 km<sup>2</sup>) et d'une zone tampon pouvant inclure différents éléments construits, infrastructures ou axes de circulation. L'appellation de ces écoterritoires fait directement écho à l'adaptation des stratégies de conservation de la nature en ville. Les écoterritoires sont inclus dans la catégorie des territoires d'intérêt écologique du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. Cette reconnaissance impose alors différentes restrictions en termes d'opérations cadastrales, de construction, d'excavation ou de remblai et déblai afin de préserver l'intégrité foncière et écologique de ces milieux<sup>3</sup>. Les écoterritoires actuels comprennent :

1 La forêt de Senneville

2 Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme

3 Le corridor écoforestier de l'île Bizard

4 Le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc

5 La coulée verte du ruisseau Bertrand

6 La coulée verte du ruisseau De Montigny

7 La trame verte de l'Est

8 Le sommet et les flancs du mont Royal

9 La falaise Saint-Jacques (délimitation du parc de l'écoterritoire réalisé en 2020)

10 Les rapides de Lachine, sur la rive du fleuve



Musaraigne



Tamia rayé



Renard roux



Grand pic



Viréo aux yeux rouges



Passerin indigo



Érable à sucre



Chêne rouge



Sanguinaire

Figure 9. Quelques mammifères, oiseaux, arbres et plantes pouvant être aperçus sur le mont Royal. *Les amis de la montagne.*

**Au tournant des années 2000**, parallèlement à l'émergence des écoterritoires, la Ville opère d'autres stratégies en contexte habité, motivée par le désir de verdir et embellir le paysage naturel urbain. On assiste alors à la création des ruelles vertes (1997) et à l'adoption de la charte qui confie des responsabilités particulières aux éco-quartiers (2002) en matière de propreté, de gestion des déchets, d'embellissement horticole et de préservation du patrimoine végétal<sup>4</sup>. Ces actions de verdissement visent principalement la déminéralisation des voies publiques et des ruelles. L'idée est alors de planter des arbres et autres végétaux dans les endroits asphaltés et bétonnés sous-utilisés. On souhaite bénéficier des différents services écosystémiques que ces plantations ont à offrir aux citoyen-nés : réduction des îlots de chaleur ; augmentation de la qualité

de l'air, de la captation des gaz à effet de serre, de l'interception des précipitations ; amélioration de la santé publique ; etc.<sup>5</sup>

**Au courant des années 2010**, on assiste à l'élargissement de ces différents programmes de préservation de la nature et de verdissement des arrondissements centraux. Par exemple, de plus en plus d'arrondissements institutionnalisent la gestion différenciée des espaces verts<sup>6</sup>, ce qui signifie un entretien horticole moins intensif et adapté aux différents lieux et à leurs usages. Il devient également possible pour les citoyens et citoyennes de certains arrondissements de verdir un carré d'arbre, d'installer un bac de jardinage sur le trottoir ou même de soumettre un projet de jardin sur rue. En 2019, la Ville de Montréal a par ailleurs recensé 350 ruelles vertes sur son territoire<sup>7</sup>.



Figure 10. Plantation de miniforêts expérimentales dans Rosemont-La Petite-Patrie. *Ville de Montréal.*

Il est intéressant de noter que l'engouement pour ce type d'initiatives n'est pas uniforme. Certains arrondissements, comme Rosemont-La Petite-Patrie, se démarquent particulièrement : en 2022, l'arrondissement comprend à lui seul 140 des ruelles vertes montréalaises, on y retrouve également 770 saillies de trottoir aménagées depuis 2005 et 60 720 m<sup>2</sup> d'espaces déminéralisés depuis 2011<sup>8</sup>.

**Au tournant des années 2020**, on assiste à une meilleure reconnaissance de l'importance de la diversité biologique et de la nécessité d'opérationnaliser le concept de biodiversité dans les politiques montréalaises. L'utilisation du terme « biodiversité » apparaît aux côtés de celui d'« écologie » dans les plus récents documents de la Ville de Montréal, tels que le plan climat ou le plan stratégique de la Ville<sup>9</sup>. Ce changement de perspective est redevable à différentes conjonctures. À l'échelle planétaire, on observe l'accélération des impacts liés aux changements climatiques et de plus en plus de recherches scientifiques prouvent le déclin effréné de la biodiversité, qualifiée de « sixième extinction<sup>10</sup> ». En 2021, le

*Premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*, publié par le Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, permet d'organiser les priorités en matière de protection et d'action à cet égard<sup>11</sup>. Montréal s'inspire notamment de cet avant-projet pour mettre sur pied la plupart de ses programmes associés aux « bonnes pratiques pour la biodiversité ». À l'échelle locale, on assiste à des campagnes plus soutenues pour la protection de différentes espèces d'invertébrés ainsi que la sensibilisation aux nuisances causées par des espèces exotiques envahissantes en milieu urbain. Le rapport *La fin du gazon! Comment complexifier les espaces verts du Grand Montréal pour s'adapter aux changements globaux* propose plusieurs pistes d'action pour le contexte montréalais<sup>12</sup>. En 2019, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) est créé.

# La biodiversité au sein de la planification urbaine montréalaise

Bien que la Ville de Montréal pose des actions pro-biodiversité depuis une vingtaine d'années déjà, c'est surtout entre 2019 et 2022 qu'elle intègre la notion de biodiversité de manière plus claire et précise dans ses politiques et plans. Une quinzaine de ces documents (voir la liste en annexe, page 93) ont été sélectionnés et analysés afin de dégager une vision d'ensemble des intentions de la Ville et de ses arrondissements quant à la biodiversité.

## Limites

Puisque l'objectif de cet avis est de stimuler une action structurante au niveau de la Ville de Montréal sur l'enjeu de la biodiversité, cette analyse porte exclusivement sur les exercices de planification de la Ville et de ses arrondissements. Parallèlement, il est important de reconnaître qu'à travers les années, les élu-es et fonctionnaires ont participé à des actions pro-biodiversité qui ne sont pas répertoriées dans ces démarches et documents officiels. On peut penser notamment à l'entente de cogestion que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a signée avec des citoyen-nes mobilisés pour la sauvegarde de la friche du Champ des Possibles<sup>13</sup> ou à la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain<sup>14</sup>. La création d'un portrait exhaustif des actions pro-biodiversité de la Ville dépasse le cadre de cette démarche. Parallèlement, ce choix méthodologique vise à encourager la Ville de Montréal à consolider l'information disponible sur ses actions pro-biodiversité dans ses documents officiels afin de faciliter leur suivi par les citoyen-nes et la société civile.



Graminées. *Philippe Roberge.*  
MEM – Centre des Mémoires montréalaises

## Portrait des intentions récentes de la Ville de Montréal

Les documents de planification de la Ville contiennent de nombreux axes, orientations et actions qui touchent à la notion de biodiversité. Cette section vise à décrire les actions planifiées par la Ville et ses arrondissements afin de montrer la diversité des approches préconisées et faciliter la compréhension de chacune. Elles sont catégorisées ci-dessous sous sept thématiques. Une analyse critique des démarches entreprises par la Ville de Montréal concernant l'enjeu de la biodiversité suit dans la prochaine section.





Une première approche pro-biodiversité consiste à préserver et à prendre soin des espaces dits naturels, soit les endroits dans la ville où l'intervention humaine est moins prononcée. Ce sont des zones qu'on souhaite protéger puisqu'elles ressemblent davantage à des écosystèmes naturels en santé, qui ont la capacité de soutenir une plus grande diversité d'espèces comparativement aux espaces plus urbanisés de la ville.

La Ville de Montréal stipule dans son *Plan climat 2020-2030* qu'elle souhaite augmenter de **6,1 % à 10 % la superficie des aires protégées** sur son territoire<sup>15</sup>. Cet objectif vise donc à protéger l'ensemble des milieux naturels existant actuellement puisqu'ils représentent 10 % du territoire de la Ville. Pour protéger les 3,9 % restants, la Ville a prévu de mettre en place le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard<sup>16</sup> (auquel elle a octroyé un statut provisoire de protection<sup>17</sup>) et de créer ou finaliser l'aménagement de nouveaux grands parcs (le parc Frédéric-Back, le Grand parc de l'Ouest, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ainsi qu'un pôle nature dans l'Est<sup>18</sup>). Elle a planifié de faire l'acquisition de certains milieux naturels et de protéger certains terrains municipaux<sup>19</sup>. Elle a d'ailleurs réussi l'acquisition de 15 hectares de milieux naturels pour agrandir le Grand parc de l'Ouest<sup>20</sup>.

On retrouve dans ce même plan quelques intentions connexes à l'idée de préserver ou de restaurer : le développement de l'expertise de la Ville en réhabilitation de **milieux humides**, de cours d'eau et de rives dans le but de restaurer les berges publiques de ses grands parcs<sup>21</sup> et le resserrement du cadre réglementaire concernant l'utilisation de **pesticides**<sup>22</sup>. Dans le *Plan nature et sports*, la Ville spécifie davantage ses intentions en prévoyant de **restaurer les écosystèmes**

**de ses grands parcs** par des plans de gestion, des investissements et une meilleure maîtrise des espèces envahissantes<sup>23</sup> et de **restaurer des milieux humides, des cours d'eau et des rives**, notamment par la réhabilitation de 10 km de rives dans le réseau des grands parcs<sup>24</sup>.

### Inventaire faunique et floristique

Le *Programme de gestion des écosystèmes pour les grands parcs et écoterritoires de la Ville de Montréal* est une démarche concrète pour le suivi des actions de restauration et la mesure de leur impact en termes d'augmentation de la biodiversité biologique<sup>25</sup>. Il vise spécifiquement à **assurer une documentation soutenue des milieux protégés** de la ville afin d'y intervenir de manière appropriée et d'en partager les résultats avec les citoyen-nes. Cette plus récente mouture du programme s'appuie sur les objectifs d'action 2030 de l'avant-projet zéro du *Cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020*.

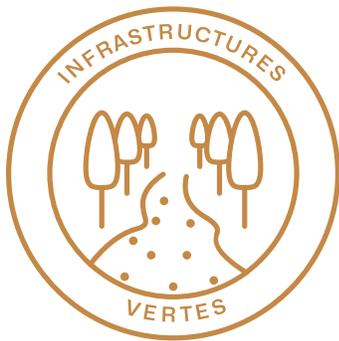
#### Éléments porteurs en matière de planification

La Ville de Montréal planifie la **création de nouveaux grands parcs** pour atteindre son objectif de protéger 10 % du territoire<sup>26</sup>.

La Ville de Montréal prévoit développer et implanter un **centre d'expertise pour la réhabilitation des berges** ainsi que développer un **programme de gestion des milieux humides et hydriques** du réseau des grands parcs<sup>27</sup>.

La Ville de Montréal se donne comme objectif de **maintenir les populations d'amphibiens, reptiles et oiseaux aquatiques** du réseau des grands parcs, entre autres, par l'aménagement de nouveaux habitats et l'application d'un plan provincial de rétablissement de la tortue géographique<sup>28</sup>.

La Ville de Montréal souhaite **encourager les comportements responsables, sécuritaires et respectueux des lieux** sur le mont Royal en travaillant avec des partenaires et en actualisant la signalisation et les outils d'interprétation<sup>29</sup>.



Une approche utilisée par la Ville, qui s'ajoute à celle de préservation des milieux naturels existants, est d'assurer la **connectivité** entre ces milieux afin que les différentes espèces puissent circuler d'un milieu à un autre et ainsi protéger et soutenir les services écosystémiques d'un vaste écosystème sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit d'aménager des infrastructures vertes pour relier les milieux naturels entre eux. Ce sont des **aménagements paysagers qui prennent la forme d'un réseau, réfléchis comme des points, des lignes et des surfaces écologiques**. On les conçoit souvent comme des **corridors** écologiques ou naturels.

On observe l'intention de **développer ou de consolider ce type de corridors** dans plusieurs documents, dont le *Plan climat*<sup>30</sup>, le *Plan nature et sports*<sup>31</sup> et dans les plans de transition écologique des arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie<sup>32</sup> et du Sud-Ouest<sup>33</sup>. Dans son plan *Montréal: territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*, la Ville a récemment annoncé sa volonté de créer au moins cinq projets de corridors écologiques favorables aux pollinisateurs sur l'ensemble du territoire<sup>34</sup>.

### Corridor de biodiversité Saint-Laurent

Bien que plusieurs projets de corridors écologiques soient à l'étude, celui du **corridor de biodiversité Saint-Laurent** propose un plan directeur étoffé permettant de comprendre l'envergure de telles infrastructures. Il prévoit une approche intensive dans les cinq premières années d'intervention afin de **densifier et diversifier la flore, minimiser les perturbations humaines, protéger la faune tout au long de son cycle de vie** et élaborer un programme de suivi. Dans les années qui suivent, il préconise l'**entretien et la gestion des espèces envahissantes, l'extension de la protection** à d'autres milieux naturels, et l'application du programme de suivi pour **comprendre les résultats des interventions** au fil du temps.

Le plan permet ainsi de **saisir les nuances et les répercussions entre conservation, création d'habitats, stratégies de connectivité**, etc. Il permet également de saisir la complexité que représente un aménagement pro-biodiversité à différentes échelles. Le plan se démarque par la quantité de détails qu'il présente quant aux types d'habitats qui seront aménagés et aux espèces qui s'y trouveront<sup>35</sup>.

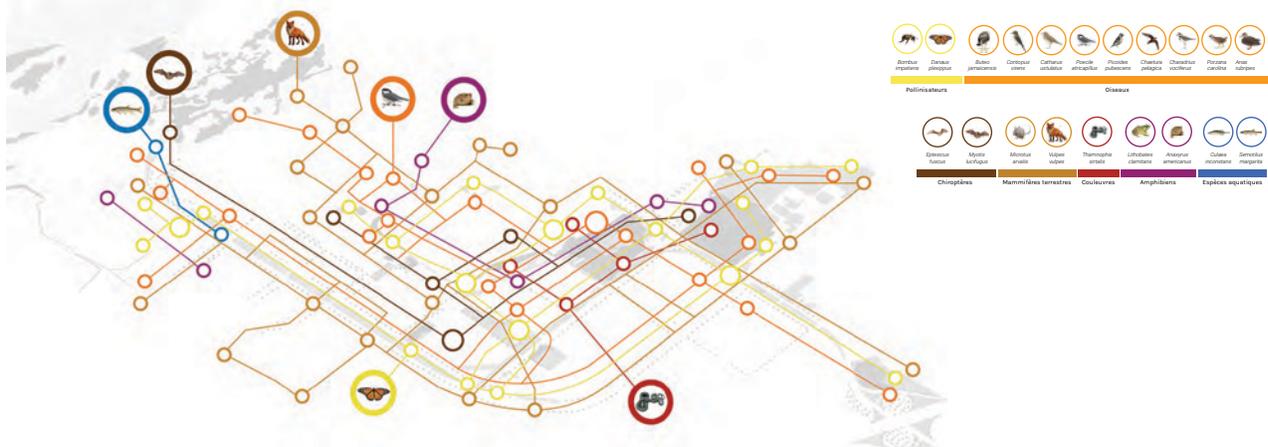


Figure 11. Déplacements fauniques envisagés pour le corridor de biodiversité Saint-Laurent. Arrondissement de Saint-Laurent.



Au-delà de l'attention portée aux milieux naturels, la Ville de Montréal s'intéresse au verdissement des espaces urbains qui ont été hautement transformés par l'activité humaine. Motivée par les bénéfices comme une résilience accrue aux vagues de chaleur et pluies abondantes<sup>36</sup>, elle met de l'avant des objectifs de **végétalisation des espaces** ou de **plantation de plus de végétaux** partout en ville. On parle d'**augmenter la canopée** ou de **planter davantage d'arbres**, de **convertir des stationnements** à ciel ouvert et prévoir d'en végétaliser une partie, d'encourager le verdissement lors de la construction de nouveaux développements urbains ou encore de poursuivre et d'améliorer des programmes comme celui des **ruelles vertes**<sup>37</sup>.

Abondamment privilégiées par la Ville et ses arrondissements, ces actions sont considérées comme des mesures d'adaptation aux changements climatiques particulièrement prometteuses pour le Québec, selon un récent rapport du gouvernement fédéral<sup>38</sup>. Cependant, elles ne sont pas nécessairement toutes en faveur de la biodiversité. Il arrive que des surfaces soient végétalisées, mais échouent à contribuer à la diversité du vivant qu'on retrouve en ville. C'est le cas lorsqu'on introduit des arbres et plantes qui ne sont pas indigènes sur le territoire et qui n'ont pas développé de relations pouvant soutenir les invertébrés et les oiseaux d'ici. Toutefois, il y a une tendance à l'approfondissement des actions de verdissement dans les plus récents efforts de planification sur le territoire de Montréal. Dans ces cas, on mise sur une **amélioration des stratégies d'architecture de paysage ou horticoles** dans le but spécifique de soutenir la biodiversité et de créer des écosystèmes plus résilients en ville. Par exemple, la Ville prévoit dans son nouveau plan de protection des pollinisateurs de soutenir

### Éléments porteurs en matière de planification

La Ville de Montréal souhaite planter, entretenir et protéger 500 000 arbres d'ici 2030 et précise qu'elle va assurer « la croissance optimale des arbres qu'elle plantera en **améliorant le processus de sélection des essences** en fonction de leur résilience face aux changements climatiques, en favorisant leur **diversité** [et] en augmentant l'espace souterrain pour les racines (...)»<sup>41</sup>.

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a pris l'engagement d'atteindre un taux de canopée de 30 % d'ici 2025, mais surtout d'**augmenter la diversité et la résilience des arbres** sur son territoire<sup>42</sup>.

L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite « **augmenter le nombre et l'espace occupé par les prairies fleuries et les jardins pour pollinisateurs** dans certains parcs identifiés avec panneaux pédagogiques et informatifs<sup>43</sup> » ainsi que « continuer à prioriser la **plantation de vivaces et plantes indigènes** plutôt que des annuelles dans les aménagements de l'arrondissement<sup>44</sup> ».

L'arrondissement de Saint-Laurent travaille depuis 2017 à implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public et définit ces aménagements comme devant être composés de **trois strates végétales** ainsi que de **plantes indigènes** attirant les oiseaux et les pollinisateurs. L'arrondissement a réitéré cette stratégie dans la mise à jour de sa *Politique de développement durable* en 2021<sup>45</sup>.

la création d'**aménagement paysagers qui tiennent compte des besoins des pollinisateurs** dans chacun de ses arrondissements<sup>39</sup>. Il ne s'agit alors plus simplement de planter plus de végétaux, mais bien de « mieux planter<sup>40</sup> ». Alors, on **choisit les plantes selon les bénéfices**



Figure 12. Stratégie de plantation incorporant différentes strates végétales de plantes indigènes (arbres, arbustes, plantes de prairie). *Nouveaux Voisins*.

**souhaités**, on prend en considération la **diversité des ensembles plantés**, on réfléchit aux **types d'écosystèmes** qu'on souhaite créer ou recréer, etc. Ce type d'actions de verdissement s'apparente donc davantage à de la restauration écologique.

### Déminéralisation

Une des actions nécessaires à la restauration écologique est l'aménagement d'espaces où le sol n'est pas obturé par des matériaux imperméables. Déminéraliser signifie **retirer l'asphalte, le béton, la pierre, et autres matériaux** ce qui permet de libérer des espaces pour la végétation et pour d'autres espèces qui habitent les sols, telles que des bactéries, des champignons, des vers de terre et des termites. Cette libération des sols permet aussi aux eaux de surface d'être absorbées et filtrées sur place, au lieu d'être collectées par le système d'égouts de la ville, évitant ainsi les inconvénients de leur déversement massif dans le fleuve Saint-Laurent.

Les arrondissements du Sud-Ouest<sup>46</sup> et de Rosemont-La Petite-Patrie<sup>47</sup> reconnaissent explicitement dans leurs plans de transition écologique l'importance des actions de déminéralisation, particulièrement dans les **zones considérées comme des îlots de chaleur** et sur le **domaine public**. Les actions de déminéralisation sont souvent mentionnées en complément aux actions de verdissement dans les autres documents consultés.



Hormis la simple présence ou plantation de végétaux en milieu urbain, il importe de réfléchir à la manière dont ces espaces végétalisés sont entretenus afin qu'ils soutiennent la biodiversité. On préférera recourir à des techniques horticoles permettant aux aménagements paysagers d'atteindre de nouvelles complexités et densités végétales plutôt que de viser un contrôle total des aménagements dans un esprit « d'ordre et de propreté ».

Dans cette optique, des pratiques de **gestion différenciée** sont reconnues, testées et utilisées depuis près d'une quinzaine d'années déjà dans plusieurs arrondissements de la Ville<sup>48</sup>. Il s'agit d'un entretien horticole moins intensif et mieux adapté aux différents lieux et à leurs usages. Cela consiste essentiellement à laisser pousser les végétaux au lieu de les tondre ou de retirer la matière végétale morte. Cette pratique favorise ainsi la diversité des espèces présentes et diminue la présence de certaines plantes envahissantes, tout en réduisant la quantité de ressources nécessaires, comparativement à une gestion conventionnelle. La Ville continue d'ailleurs à promouvoir cette pratique dans son



Figure 13. Exemple de gestion différenciée dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. *Journal Métro*.

nouveau plan sur les pollinisateurs<sup>49</sup> et l'arrondissement de Saint-Laurent vise à poursuivre l'amélioration de ses pratiques en ce sens<sup>50</sup>.

De plus, certains documents font la promotion de méthodes de **gestion des arbres morts**, qui peuvent être des lieux de refuge et de la nourriture pour les champignons, les invertébrés et la faune aviaire<sup>51</sup>. On retrouve aussi des intentions d'**effectuer des fauches** sur une base régulière dans les parcs-nature de Montréal, afin de préserver des prairies utiles aux pollinisateurs, qui, sans cette mesure, deviendraient progressivement des boisés<sup>52</sup>. Bien sûr, des actions pour éliminer l'**utilisation des pesticides**, notamment dans les golfs, sont toujours notées dans les priorités<sup>53</sup>.

### Éléments porteurs en matière de planification

Le programme de Conservation d'arbres à faune de la Ville de Montréal vise, entre autres, à **conserver des débris ligneux (arbres ou branches mortes)** au sol pour répondre à différents besoins de la faune et à **varier les espèces, les tailles, les diamètres et les stades de dépérissement** des arbres qui sont laissés sur place<sup>54</sup>.

L'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie planifie adopter et encadrer une **stratégie de gestion différenciée** pour ses parcs et boisés<sup>55</sup>.



La Ville soutient directement la biodiversité par la panoplie de stratégies décrites plus haut, et elle le fait aussi indirectement par son pouvoir d'influencer le travail des acteurs privés de l'aménagement. Par ses **outils de planification et de réglementation en urbanisme**, elle peut imposer des normes et critères afin que les nouveaux aménagements soient réfléchis en fonction de la biodiversité. Les outils actuellement en vigueur contiennent à la fois des règles qui peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité (par ex. : l'interdiction de couper des arbres) et des dispositions qui contribuent à sa diminution (par ex. : limiter la hauteur des aménagements paysagers).



Dans la perspective de rédaction d'un nouveau plan d'urbanisme et de mobilité pour Montréal, on observe une volonté de la Ville d'adapter ses outils d'urbanisme pour inclure des principes de transition écologique :

- La Ville de Montréal souhaite bonifier les outils de planification et de réglementation en urbanisme afin de favoriser l'aménagement de **quartiers à échelle humaine** et adaptés aux **changements climatiques**<sup>56</sup>.
- L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie veut mettre sur pied une *Réglementation d'urbanisme adaptée à la transition écologique*<sup>57</sup> et a créé un *Plan directeur de biodiversité*<sup>58</sup>
- L'arrondissement du Sud-Ouest veut poursuivre les travaux de modification des règlements d'urbanisme pour une transition écologique (phases II et III) afin de réduire les îlots de chaleur urbains, de diminuer les émissions de GES, d'assurer une gestion optimale des **eaux de pluie**, de protéger la **biodiversité** et de considérer le facteur de **résilience climatique**. Une des actions les plus précises est celle d'intégrer aux règlements l'obligation d'avoir un **pourcentage minimum d'espaces verts** dans les secteurs en redéveloppement<sup>59</sup>.

De plus, le *Plan stratégique 2030* de la Ville de Montréal mentionne que pour protéger nos milieux naturels, il faut intégrer des stratégies de conservation et de restauration à même les **outils de planification urbaine** et de réglementation urbanistique ainsi que développer des **mécanismes de reddition de comptes** pour les projets urbains. Le nouveau plan de protection des pollinisateurs apporte plus de détails à cette intention en visant la révision des 19 **règlements locaux qui concernent la propreté et les nuisances** afin de permettre des jardins avec des végétaux plus hauts et en façade de bâtiment<sup>60</sup>.



Lotus. *Claudine Vallières*.  
MEM – Centre des Mémoires montréalaises

### Éléments porteurs en matière de planification

Le **plan directeur de biodiversité de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**, rendu public à l'été 2022, est ambitieux et met de l'avant une nouvelle approche pour planifier la biodiversité. Il s'agit d'un premier exercice de planification pour soutenir et favoriser la biodiversité dans une optique d'accroître la connectivité entre les milieux naturels.

Plusieurs éléments font de ce plan un exemple inspirant : il propose d'intervenir tant sur le domaine privé que public, en soutenant les initiatives citoyennes ; il appuie ses actions sur une connaissance fine des milieux

naturels existants et met de l'avant des approches pour les bonifier et les connecter ; il propose des interventions qui s'inspirent de différents milieux (forêt, boisé, pré fleuri, milieu humide, etc.) afin de diversifier les interventions et positionner le bon type d'aménagement au bon endroit dans une perspective de biodiversité et de services écosystémiques ; il présente les différents invertébrés, reptiles, oiseaux et mammifères choisis afin de concevoir les types d'aménagement selon leurs besoins. De plus, il rassemble dans un plan d'ensemble ses différentes stratégies spatialisées, ce qui permet d'entrevoir le développement d'un futur paysage pro-biodiversité dans cet arrondissement.



L'agriculture urbaine contribue à la création de milieux de vie pour la faune en offrant des plantes qui peuvent servir de nourriture et de lieux pour s'abriter. Si elle n'inclut pas toujours explicitement des stratégies pro-biodiversité, on observe tout de même une volonté de la Ville d'encourager un rapprochement entre agriculture urbaine et **permaculture**, menant à l'adoption de nouvelles pratiques plus écologiques<sup>61</sup>. Grâce aux efforts soutenus de différents acteurs et actrices communautaires et institutionnels, l'agriculture urbaine est une pratique reconnue ayant une place importante dans les différents documents consultés. Certains arrondissements, comme Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou Rosemont-La Petite-Patrie, possèdent même une charte et une politique lui étant dédiée<sup>62</sup>.

La stratégie d'agriculture urbaine de la Ville prévoit des actions pour **encadrer l'apiculture urbaine** afin qu'elle n'ait pas d'impacts négatifs sur la biodiversité, pour encourager l'**aménagement de jardins de biodiversité** par le citoyen-nes, et souhaite adopter des **pratiques agricoles qui favorisent la biodiversité** dans les grands parcs et les arrondissements<sup>63</sup>. Dans les plans de transition écologique des arrondissements, on parle aussi d'aménagements de **rue comestibles**, qui favorisent la **plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers**<sup>64</sup> ou encore l'aménagement de « **jardins libres**<sup>65</sup> » permettant différentes pratiques agricoles et horticoles, idéalement plus écologiques.





Au-delà de son rôle d'encadrement par la réglementation municipale, la Ville peut avoir un impact positif sur la biodiversité dans les espaces privés de son territoire en contribuant au développement et à la diffusion de connaissances. Par ces connaissances, elle peut soutenir des pratiques d'aménagement paysager écologique chez des acteurs privés, notamment auprès des citoyen-nes qui n'ont pas nécessairement accès à des informations et à des ressources de qualité en lien avec la protection de la biodiversité. De par son rôle, la Ville peut encourager des initiatives qui permettent à la fois de **créer des espaces propices à la biodiversité sur le domaine privé**, là où elle ne peut intervenir directement, et une **prise de conscience, une reconnaissance et une valorisation de la biodiversité** auprès de la population.

Une première intention d'approfondissement des connaissances sur l'écologie urbaine est montrée dans le nouveau plan *Montréal: territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027* où la Ville s'engage à soutenir des **projets de recherche** sur les pollinisateurs et leurs habitats. De plus, elle souhaite mettre en place des programmes d'**inventaire écologique** et des programmes de **science participative**<sup>66</sup>.

La Ville ainsi que certains arrondissements notent dans leur planification l'importance de soutenir les initiatives citoyennes. Par exemple, l'Arrondissement du Sud-Ouest souhaite « soutenir la création d'un programme encourageant les **initiatives citoyennes de verdissement, d'agriculture urbaine, de protection de la biodiversité et d'aménagement d'îlots de plantes mellifères** (par ex. : promotion des initiatives, conseils horticoles, affichage, etc.), tout en informant sur les avantages écologiques<sup>67</sup> ». La

Ville prévoit aussi, dans son nouveau plan de protection des pollinisateurs, d'augmenter le pourcentage d'espèces indigènes et de celles qui soutiennent les pollinisateurs dans les campagnes de **distribution de végétaux à la population** par les arrondissements<sup>68</sup>.

Sur le plan de la sensibilisation, on prévoit le développement d'**une expérience nature distinctive** dans les grands parcs par l'implantation d'un programme d'initiation à la nature pour les jeunes de l'agglomération et par sa promotion auprès de groupes organisés qui rejoignent des clientèles plus vulnérables<sup>69</sup>. En lisant le *Plan nature et*

### Éléments porteurs en matière de planification

L'action 1 du *Plan climat* de la Ville de Montréal est de « **Mobiliser la communauté montréalaise pour mener la transition écologique** dans tous les quartiers ». On prévoit entre autres des « **mécanismes de collaboration** entre les administrations locales, les services centraux de la Ville et les acteurs et actrices sur le terrain ». L'administration souhaite aussi faciliter « l'accès aux divers **programmes de financement**, notamment par l'augmentation des **budgets participatifs** et des **appels de projets citoyens** ainsi que par la **diffusion d'information**<sup>70</sup> ». Par ailleurs, le **premier budget participatif de Montréal** en 2020 a servi à soutenir une douzaine de projets citoyens dont la moitié avaient trait à l'écologie urbaine (miniforêt, corridor écologique, zones nourricières, capteurs de pluie, verdissement de rues, etc.)<sup>71</sup>.

sports, on ressent le souci de la Ville pour l'**accessibilité aux espaces naturels** et pour les opportunités de **contact des humain-es avec la nature et l'eau**<sup>72</sup>. Quant au sujet spécifique des pollinisateurs, la Ville prévoit élargir et poursuivre les programmes déjà développés par l'Espace pour la vie ainsi que soutenir le développement de **nouveaux outils de communication** et de **programmes éducatifs** dans le but de diffuser ces connaissances auprès de la population<sup>73</sup>.

### Constats à propos des intentions

Le territoire montréalais a un important historique à la fois de conservation des milieux naturels existants – à travers la mise sur pied d'écoterritoires et la création de grands parcs – et d'aménagement de nouveaux espaces végétalisés, comme les ruelles vertes, les jardins communautaires et les jardins de rue. Les initiatives de planification analysées plus haut sont, en toute continuité, garantes d'une **préoccupation avouée** des instances publiques concernant la biodiversité à Montréal.

Toutefois, bien que ces documents nomment la biodiversité dans les chapitres introductifs comme un concept structurant pour la lutte contre les changements climatiques, les actions promises en ce sens demeurent **timides**. Ces actions sont réfléchies principalement comme des moyens d'atteindre des objectifs climatiques, et elles **manquent éperdument de précision**. Bien qu'on observe une tendance vers des actions plus spécifiques dans les plans plus récents, elles omettent des détails importants tels que : les **lieux précis visés par les interventions**, les méthodes envisagées et les **ressources allouées** (incluant l'**implication des différents départements** de la Ville) ainsi que des **indicateurs pour mesurer l'avancement de l'opérationnalisation de ces actions**. Le *Plan climat* est le seul outil de planification qui, jusqu'à maintenant, a fait l'objet d'un exercice de reddition de compte officiel dont les résultats sont rendus publics<sup>74</sup>. Cette critique s'applique à l'ensemble des six catégories d'action décrites préalablement. Malgré la quantité d'actions prévues, touchant de près ou de loin cet enjeu, leur manque de précision et de suivi **limite leur portée et apporte des doutes quant à la prise de**

**leadership** de la Ville pour favoriser et protéger la biodiversité.

L'opportunité que représente la biodiversité pour développer des **processus de planification et des pratiques de réglementation innovantes** n'est que trop peu saisie par l'administration municipale. Par exemple, la Ville ne semble pas avoir intégré à ses réflexions le potentiel que représentent les **terrains institutionnels** (écoles, universités, institutions de santé ou religieuses) pour aménager des espaces pro-biodiversité. Parallèlement, les intentions mises de l'avant **ne démontrent pas la prise d'un rôle structurant par la Ville** quant à l'encadrement des acteurs privés du territoire, bien qu'elle ait des pouvoirs à cet égard.

Il est aussi inquiétant d'observer les **disparités entre l'engagement des différents arrondissements** sur cet enjeu. Certains arrondissements comme Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest ou Saint-Laurent sont fréquemment mentionnés plus haut grâce à l'intégration d'un souci pour la biodiversité dans leur planification. Toutefois, sur le reste du territoire montréalais, les interventions en ce sens ne semblent pas être au rendez-vous. Cela contribue à maintenir des **iniquités territoriales et un manque de cohésion** sur ce sujet à l'échelle de la ville. L'inclusion de la biodiversité comme enjeu d'aménagement semble donc être encore à ses débuts à Montréal.

# Enjeux pour l'action pro-biodiversité à Montréal

À la suite de l'analyse des documents de planification et des entretiens tenus avec une variété de parties prenantes, plusieurs enjeux se dégagent quant à l'opérationnalisation des actions pro-biodiversité par la Ville et, donc, à la qualité et au rythme de leur mise en œuvre.

Premièrement, **les actions pour la biodiversité doivent être perçues et conçues comme prioritaires, au même titre que les autres actions pour contrer ou mitiger les impacts des changements climatiques.** Si elles sont présentées comme des actions parmi d'autres, sans être accompagnées de précisions et sans faire l'objet de suivis, elles risquent de ne jamais voir le jour. Devant le sentiment d'urgence ressenti par rapport à la réduction des émissions de carbone, des actions comme planter une grande quantité d'arbres risquent d'escamoter les intentions de planter des paysages diversifiés sur le plan biologique. Dans ce contexte, il est important de rappeler que non seulement la **biodiversité contribue à la régulation des écosystèmes** - ce qui lui donne un rôle primordial dans le maintien des conditions qui permettent la survie humaine sur Terre -, mais que les autres êtres vivants ont une **valeur intrinsèque** qui, éthiquement, doit leur assurer le respect des humain-es.

Deuxièmement, les solutions proposées ne semblent pas toujours prendre en considération la **source du problème, qui est une déconnexion des humain-es par rapport aux environnements qui les soutiennent.** La méconnaissance des autres êtres vivants qui nous entourent nous a amenés à aménager nos villes de manière à les exclure. Le défi de cette reconnexion fondamentale est trop peu mis de l'avant dans les démarches de la Ville. En effet, les actions de sensibilisation et de partage des connaissances sur la biodiversité se présentent comme accessoires aux autres types d'actions, et plutôt axées sur le grand public, excluant les



Goéland. *Thomas Cadillac.*  
MEM - Centre des Mémoires montréalaises



Renardeau. *Thomas Cadillac.*  
MEM - Centre des Mémoires montréalaises

autres parties prenantes importantes telles que les équipes de la Ville. Sans **connaissances approfondies** sur les espèces que l'on souhaite accueillir davantage sur le territoire montréalais et sur leurs besoins, il est difficile de mettre en œuvre des actions conséquentes. Tout comme nous sommes devenus des expert-es de nos propres besoins et avons développé les compétences pour construire de grandes infrastructures urbaines, nous devons **développer les compétences nécessaires à l'aménagement d'infrastructures naturelles** capables de soutenir la diversité du vivant.

Troisièmement, la nature ne reconnaît pas les limites administratives et fonctionnelles que nous utilisons pour nous diviser le territoire. **Les actions posées pour la biodiversité doivent être uniformes et cohérentes sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal afin que leurs effets soient optimaux.** Les actions pro-biodiversité amènent des considérations foncières importantes, notamment pour obtenir l'accès à des espaces qui sont actuellement accaparés par d'autres fonctions urbaines, telles que la mobilité humaine. Considérant que ces actions impliquent, entre autres, la création de différents corridors ou réseaux écologiques permettant le mouvement des espèces, un enjeu de **collaboration** se fait ressentir entre les arrondissements,

la Ville-centre et d'autres propriétaires de terrains sur le territoire. De plus, il devient apparent que pour faire place à d'autres espèces vivantes en ville, il est nécessaire de **mobiliser une multiplicité d'expertises** (écologie, biologie, aménagement, urbanisme, mobilité, génie, design, communications, etc.) et qu'elles doivent être intégrées et actives au sein d'une variété de services de la Ville. Parallèlement, sans des **alliances** entre la Ville, les arrondissements et de nombreuses parties prenantes, incluant les groupes de la société civile, le milieu de la recherche et les acteurs et actrices privés de l'aménagement, il sera difficile de mettre en œuvre des actions réellement structurantes dans les différents milieux.

Ayant en tête ces enjeux, voici quelques pistes d'inspiration afin d'étoffer la mise en action pour la biodiversité à Montréal.

## Notes

1 **Ville de Montréal**, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, 2004.

2 **Ville de Montréal**, *Plan nature et sports*, 2021.

3 **Agglomération de Montréal**, *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, 2015.

4 **Regroupement des éco-quartiers**, *Historique*, 2022, [<https://www.eco-quartiers.org/les-eco-quartiers#:~:text=%C3%89co%2Dquartier%20est%20un%20programme%20d'action%2C%20d'environnement%20de%20leur%20mode%20de>].

5 **Conseil régional de l'environnement de Montréal**, *Le*

*verdissement montréalais pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique*, 2007.

6 **Ville de Montréal**, *Limiter nos interventions dans les espaces verts pour favoriser la biodiversité*, 2022, [<https://montreal.ca/articles/limiter-nos-interventions-dans-les-espaces-verts-pour-favoriser-la-biodiversite-5446>].

7 **Données Québec**, *Ruelles vertes*, 2023, [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-ruelles-vertes#:~:text=La%20Ville%20de%20Montr%C3%A9al%20a,d%27un%20%C3%A9co%2Dquartiers>].

8 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *Plan stratégique triennal de transition écologique*, 2020.

9 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020 ; **Ville de Montréal**, *Montréal 2030*, 2021.

10 Par exemple, en 2019, des expert-es évaluent que 41 % des invertébrés sont en déclin à l'échelle mondiale. Cette triste découverte va permettre de sensibiliser le public et stimuler la création de différents programmes d'intervention un peu partout sur la planète. Voir : **Francisco SÁNCHEZ-BAYO et Kris A.G. WYCKHUYS**, « Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers », *Biological Conservation*, 232, 2019, p. 8-27.

11 **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies**, *Premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*, 2021.

12 **Xavier FRANCOEUR, et al.**, *La fin du gazon! Comment complexifier les*

espaces verts du Grand Montréal pour s'adapter aux changements globaux, 2018.

13 **Laurence HOUDE-ROY**, « Un parc protégé en cogestion avec les citoyens », *Journal Métro*, 2013, [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/314994/un-parc-protége-en-cogestion-avec-les-citoyens/>].

14 **Catherine HOUBART**, « Un allié pour l'environnement et la santé publique », *La Presse*, 2020, [<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-11-06/parc-riverain-a-lachine/un-allie-pour-l-environnement-et-la-sante-publique.php>].

15 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020, Action 19.

16 **Ville de Montréal**, *Plan nature et sports*, 2021, Volet 1.1.1.

17 **Ville de Montréal**, *Reddition de compte du Plan climat – Année 2021*, 2022, Action 19, p. 14.

18 **Ville de Montréal**, *Plan nature et sports*, 2021, Volet 1.2.1 et 1.2.2.

19 **Ville de Montréal**, *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*, 2022, Action 1.1.

20 **Ville de Montréal**, *Reddition de compte du Plan climat – Année 2021*, 2022, *op. cit.*

21 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020, Action 21.

22 *Ibid.*, Action 23.

23 **Ville de Montréal**, *Plan nature et sports*, 2021, Volet 1, action 1.1.

24 *Ibid.*, Volet 2, action 1.1.

25 **Ville de Montréal**, *Le programme de gestion des écosystèmes*, 2020.

26 **Ville de Montréal**, *Plan nature et sports*, 2021, Volet 1, action 2.1.

27 *Ibid.*, Volet 2, action 1.1.

28 *Ibid.*, Volet 2.1.2.

29 *Ibid.*, Volet 3.1.2.

30 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020, Action 19.

31 **Ville de Montréal**, *Plan nature et sports*, 2021, Volet 1, action 3.

32 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *Plan stratégique triennal de transition écologique*, 2020, Orientation 3.

33 **Ville de Montréal**, Arrondissement du Sud-Ouest, *Plan d'action local de transition écologique*, 2021, Axe 3.1.

34 **Ville de Montréal**, *Montréal : territoire de biodiversité par la*

*protection des pollinisateurs 2022-2027*, 2022, Action 1.2.

35 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Saint-Laurent, *Corridor de biodiversité de Saint-Laurent*, 2019.

36 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020, Chantier B.

37 *Loc. cit.*

38 **Angelica ALBERTI-DUFORT, et al.**, « Québec : Chapitre 2 », dans *Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur Perspectives régionales*, 2022.

39 **Ville de Montréal**, *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*, 2022, Action 1.3.

40 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *op. cit.*, Orientation 2.

41 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020, Action 20.

42 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, 2020, *loc. cit.*

43 **Ville de Montréal**, Arrondissement du Sud-Ouest, *loc. cit.*

44 *Ibid.*

45 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Saint-Laurent, *Politique de développement durable*, 2021, Axe 2.

46 **Ville de Montréal**, Arrondissement du Sud-Ouest, *loc. cit.*

47 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *op. cit.*, Orientation 3.

48 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, *Vers un plan local de transition écologique 2022-2030*, 2021.

49 **Ville de Montréal**, *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*, 2022, Action 2.1.

50 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Saint-Laurent, *Plan d'urgence climatique 2021-2030*, 2021.

51 **Ville de Montréal**, *Le programme de conservation d'arbres à faune*, 2020.

52 **Ville de Montréal**, *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*, 2022, Action 1.4.

53 *Op. cit.*, Action 2.3.

54 **Ville de Montréal**, *Le programme de conservation d'arbres à faune*, 2020.

55 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *loc. cit.*

56 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020, Action 17.

57 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *loc. cit.*

58 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *Plan directeur de biodiversité*, 2021.

59 **Ville de Montréal**, Arrondissement du Sud-Ouest, *op. cit.*, Axe 3.4.

60 **Ville de Montréal**, *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*, 2022, Action 1.5.

61 **Ville de Montréal**, *Stratégie d'agriculture urbaine*, 2021, Orientation 3, objectif 5.

62 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, *Politique et charte d'agriculture urbaine de RDP-PAT*, 2020; et **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *Politique d'agriculture urbaine de Rosemont-La Petite-Patrie*, 2021.

63 **Ville de Montréal**, *Stratégie d'agriculture urbaine*, 2021, Orientation 3, objectif 5.

64 **Ville de Montréal**, Arrondissement du Sud-Ouest, *Plan d'action local de transition écologique*, 2021, Axe 2.1.

65 **Ville de Montréal**, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, *op. cit.*, Orientation 3.

66 **Ville de Montréal**, *Plan de protection des pollinisateurs : objectif 2022-2027*, 2022, Action 3.1.

67 **Ville de Montréal**, Arrondissement du Sud-Ouest, *op. cit.*, Axe 3.1.

68 **Ville de Montréal**, *Plan de protection des pollinisateurs : objectif 2022-2027*, 2022, Action 2.2.

69 **Ville de Montréal**, *Plan nature et sports*, 2021, Volet 4.1.

70 **Ville de Montréal**, *Plan climat 2020-2030*, 2020, Action 1.

71 **Ville de Montréal**, *Budget participatif de Montréal : bilan de la première édition (2020-2021)*, 2022.

72 **Ville de Montréal**, *Plan nature et sports*, 2021, Volet 4.1.

73 **Ville de Montréal**, *Plan de protection des pollinisateurs : objectif 2022-2027*, 2022, Actions 3.2. et 3.3.

74 **Ville de Montréal**, *Reddition de compte du Plan climat – Année 2021*, 2022.

# Chapitre 4

## Pistes d'amélioration pour Montréal



Pour aller plus loin dans ses engagements et actions pour la biodiversité, nous considérons que la Ville de Montréal doit s'inspirer d'expérimentations qui ont eu lieu ailleurs dans le monde. Tel qu'observé dans les pratiques actuelles de la Ville, les actions possibles sont multiples et complémentaires. Pour une action structurante, il faut connaître l'état de la biodiversité afin de mieux cibler les améliorations à apporter collectivement et mobiliser les parties prenantes autour de l'enjeu. En outre, il n'est pas suffisant de se concentrer exclusivement sur l'aménagement du domaine public. Il est tout aussi crucial d'encadrer adéquatement l'aménagement du domaine privé puisqu'il représente une partie importante du potentiel de changement.

Cette section fait un survol de différents types de stratégies pro-biodiversité afin de montrer la variété des possibilités et susciter des réflexions sur la mise en œuvre de ces stratégies selon l'échelle d'intervention et d'autres éléments de contexte. Ce recensement ratisse large et n'est pas exhaustif – il met de l'avant des initiatives qui se sont démarquées par leur impact. Les stratégies présentées dépassent donc le simple désir de « soutenir et favoriser la biodiversité en ville ». Elles tendent à préciser quels écosystèmes, espèces et personnes sont impliqués puisque cette précision de détail est importante pour faciliter l'opérationnalisation des actions. Ainsi, elles permettent une adaptabilité des actions et des aménagements dans le temps, afin de respecter les processus naturels.

L'analyse d'une vingtaine d'initiatives nous a permis de dégager cinq grandes catégories de pratiques visant à favoriser la biodiversité<sup>1</sup>:

1

Mesurer et analyser la biodiversité ;

2

Aménager et entretenir le domaine public ;

3

Encadrer et réglementer le domaine privé ;

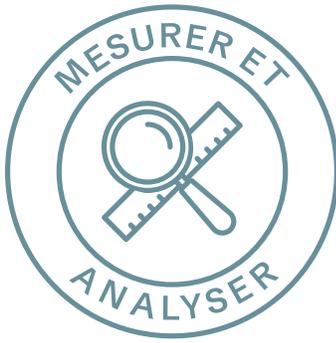
4

Mobiliser les connaissances et les intervenant-es pour une transition socio-écologique ;

5

Financer les actions de conservation et restauration, et valoriser la biodiversité.

Pour chacune de ces catégories, la vision et les objectifs poursuivis ainsi que les stratégies ou actions qui pourraient être mises en œuvre à Montréal sont présentés. Des vignettes contenant des exemples concrets, provenant des initiatives analysées, sont ajoutées afin d'illustrer les pratiques émergentes.



Différentes activités d'évaluation sont essentielles aux efforts de conservation des milieux naturels, comme les inventaires fauniques et floristiques ainsi que la cartographie des habitats ou écosystèmes. Il faut bien connaître un milieu et les espèces qui le composent pour les protéger et établir des plans de gestion cohérents avec leurs besoins. Un élément essentiel de ces approches est de répéter les activités d'inventaire et de cartographie dans le temps afin de suivre l'évolution des populations et la transformation des milieux.

La crise climatique actuelle et le développement des nouvelles technologies (par ex. : la télédétection satellite [LiDAR]) permettent de documenter le vivant de différentes façons inspirantes et peuvent structurer de nouvelles approches de conservation et de gestion de la nature en ville.

### Stratégies et actions

Le déclin généralisé de la biodiversité soulève le besoin de mesurer et analyser les changements rapides en cours, et cela, selon différentes échelles, en impliquant une diversité d'intervenants. Une transformation des activités d'inventaire et de cartographie s'opère alors pour développer de nouvelles approches. Entre autres, on remarque un désir de créer des méthodes et outils d'inventaire et de cartographie plus flexibles, ouverts et axés sur le développement d'actions climatiques.

La plupart des initiatives proposent des plateformes Web interactives, mises sur pied par les gouvernements locaux ou différentes organisations. Ces plateformes sont des outils flexibles, car elles permettent une mise à jour des données en temps réel. Cela rend possible le suivi continu des transformations des milieux, l'occurrence et l'absence d'espèces fauniques et floristiques. Elles misent également sur la contribution de

différentes personnes pour la collecte de données. Si, autrefois, les inventaires étaient réservés aux expert-es biologistes et écologistes, les nouvelles plateformes mobilisent également les citoyens et citoyennes. Il s'agit alors d'approches qui s'inscrivent dans le mouvement de la science citoyenne, où les habitant-es contribuent à la collecte et l'analyse de données dans le cadre de projets de recherche pilotés par des organismes scientifiques et experts<sup>2</sup>. La science citoyenne permet d'initier la communauté aux processus scientifiques ainsi que la sensibiliser aux caractéristiques écologiques de son milieu. En contrepartie, les institutions et les scientifiques ont également beaucoup à gagner en incluant les citoyen-nes dans la collecte et l'analyse sommaire des données. Cette approche permet d'accumuler plus de données, plus rapidement<sup>3</sup>. Par exemple, collecter des données à propos de la distribution d'invertébrés à différents stades de leur vie demande normalement énormément de ressources, mais avec l'aide d'une grande communauté d'intérêts, il devient plus facile d'accumuler ces informations et de mettre à jour des plans de conservation et gestion<sup>4</sup>.

Une autre tendance dans laquelle s'inscrivent ces plateformes est celle des données ouvertes. Il s'agit de données numériques, d'origine privée ou publique, accessibles aux usagers et usagères selon une licence sans ou avec peu de contraintes. La Ville de Montréal contribue déjà au mouvement des données ouvertes en ayant rassemblé un ensemble de données qu'elle offre aux citoyen-nes sur son site Web. Pour les initiatives numériques en biodiversité, il est d'abord primordial de rendre possible la consultation des données amassées en temps réel. Cela permet de fédérer et motiver les gens qui contribuent à ces plateformes. Ensuite, l'accès aux données inspire des citoyen-nes ou des organismes à développer des outils complémentaires aux plateformes originales. Par exemple, la carte interactive du [Suivi de la forêt urbaine](#) du [PaqLab](#) de l'Université du Québec à Montréal agglomère différentes données ouvertes en y ajoutant certaines données colligées par l'équipe de recherche.

L'émergence de la science citoyenne et la reconnaissance de la pertinence des données ouvertes

ont mené à une multiplication de ce type de plateformes visant à mesurer et analyser la biodiversité en ville. On observe actuellement une évolution de ces plateformes numériques où l'on souhaite aujourd'hui s'assurer que les données amassées et analysées permettent d'inspirer et structurer des actions climatiques. Par exemple, on peut inclure les équipes d'entretien dans le développement de ces outils afin qu'elles puissent utiliser ces informations pour moduler leurs interventions dans les espaces verts ou encore utiliser de manière plus systématique la science citoyenne pour évaluer les impacts d'aménagements expérimentaux favorisant la biodiversité, comme les miniforêts. De plus, les étapes de mesure et d'analyse de la biodiversité sont primordiales pour les approches d'écofiscalité (voir section *Financer et valoriser*).



Paul Lewis. MEM - Centre des Mémoires montréalaises

Finalement, ces plateformes, comme les approches conventionnelles d'inventaire et de cartographie, ne sont pas des représentations objectives et complètes de la réalité. Ces différentes initiatives, bien que plus flexibles et ouvertes, ne peuvent bien sûr pas rendre pleinement compte de la richesse et la complexité des milieux naturels. De plus, la nécessité d'accumuler plus de données, plus rapidement et en impliquant plus de gens soulève des enjeux en termes de qualité des données amassées. Dans ce contexte, les limites et objectifs de chaque projet d'inventaire et de cartographie doivent être divulgués afin de rendre explicite leur réelle valeur<sup>5</sup>.

### Les arbres de rue de New York

NYC Street Tree Map<sup>6</sup> est une **application mobile et en ligne** qui permet aux citoyen-nés de découvrir les arbres des rues de leur quartier, de connaître leurs services écosystémiques, de suivre les actions d'entretien et d'enregistrer différentes activités en lien avec la foresterie urbaine. La carte a été créée à partir du recensement des arbres de la ville qui a mobilisé environ 2 200 citoyen-nés volontaires. Cela a permis de créer un **inventaire géolocalisé précis de plus de 690 000 arbres de rue** sur le territoire. L'application utilise une approche de **science citoyenne** pour recueillir des données et assurer l'entretien des arbres. Les activités de base en horticulture et arboriculture comme l'arrosage, l'ajout de paillis et le nettoyage des déchets impliquent les citoyen-nés, tandis que les activités plus avancées de soins aux arbres, telles que la plantation ou l'élagage, sont réservées aux employé-es de la ville et autres professionnel-les. Une telle initiative a suscité un grand intérêt et continue d'attirer et d'engager la population. Le programme de recensement et les différentes composantes de l'application permettent de sensibiliser les gens à l'importance des arbres pour la biodiversité ainsi qu'à différentes approches horticoles et arboricoles plus durables.



Il est aujourd'hui considéré nécessaire de protéger les derniers milieux naturels de nos métropoles et d'aménager nos milieux de vie en habitats riches, pour nous comme pour l'ensemble du vivant<sup>7</sup>. L'aménagement et l'entretien de ces habitats soulèvent plusieurs défis, entre autres la nécessité de dédier plus d'espace pour l'utilisation par d'autres espèces, ou encore d'adapter les méthodes d'entretien. Ces aménagements en milieu urbain contribuent souvent à de nouveaux types d'écosystèmes en fonction de transformations du vivant (par ex. : extinctions d'espèces ou apparition d'espèces exotiques envahissantes) et de transformations physiques (par ex. : changements d'usage ou climatiques, etc.). Selon la sévérité de ces transformations sur leur territoire, les villes doivent aujourd'hui conserver, aménager et entretenir des parcs, espaces verts et milieux naturels qui constituent trois grandes catégories : (1) espaces qui ont conservé en grande partie leurs configurations historiques ; (2) espaces avec des capacités et caractéristiques hybrides, alliant des configurations plus anciennes et nouvelles ; (3) espaces qui forment des écosystèmes entièrement nouveaux, proposant de nouvelles configurations et relations écologiques<sup>8</sup>.

Aménager et entretenir la biodiversité doit prendre plusieurs formes afin de considérer la diversité et la sévérité des transformations des écosystèmes. Les villes et régions métropolitaines possèdent et administrent déjà de nombreux terrains publics pour expérimenter de nouvelles formes de cohabitation, à différentes échelles. À titre d'exemple, Montréal détient environ 6,4 ha de terrains, principalement composés de parcs et d'espaces verts ou naturels (par ex. : les écoterritoires). En comparaison, Vancouver en comprend 1,8 ha, Québec 4,2 ha, Ottawa 4,5 ha et Toronto 8 ha<sup>9</sup>. De plus, ces chiffres augmentent lorsqu'on ajoute l'ensemble

des aménagements sur rue, comme les saillies ou les terre-pleins.

La présente section explore différentes stratégies et actions d'aménagement et entretien horticole qui ont des effets bénéfiques sur l'ensemble du vivant et peuvent contribuer à faire de nos gouvernements locaux des institutions exemplaires en matière de biodiversité sur leur territoire.

## Stratégies et actions

Depuis le tournant des années 1990, on assiste à l'affirmation de différents mouvements paysagistes et horticoles qui, dans une perspective écologiste, s'inspirent de la richesse des environnements naturels afin de créer des aménagements paysagers en milieu urbain. Certaines de ces approches demeurent plutôt centrées sur les considérations esthétiques du paysage tandis que d'autres visent l'opérationnalisation horticole des connaissances scientifiques dans les domaines de l'écologie végétale et de la botanique<sup>10</sup>. Voici deux approches qui nous semblent porteuses :

### 1

**Partager les milieux de vie.** La plupart de nos aménagements ont été réfléchis pour nos désirs et nos besoins humains. Les parcs et espaces verts en milieu urbain sont bien souvent de grands espaces gazonnés où l'on retrouve des chemins pavés, des terrains sportifs et de grands arbres matures, comme des érables argentés et des érables de Norvège<sup>11</sup>. Aménager pour favoriser la biodiversité demande alors de mieux partager les milieux de vie avec les espèces non-humaines, c'est-à-dire réserver et aménager concrètement des parties des parcs et espaces verts pour la biodiversité. Par exemple, aux États-Unis, l'organisme [Home Grown National Park](#) travaille à outiller les instances publiques et les acteurs et actrices privés afin de dédier 20 millions d'acres à des aménagements de plantes indigènes<sup>12</sup>. Au Québec, le nouveau plan de gestion écologique des espaces verts de Sherbrooke prévoit différentes stratégies pour augmenter la biodiversité, notamment la création d'îlots de démonstrations dans différents parcs de la ville<sup>13</sup>.

## 2

S'inspirer de la richesse et de la complexité de la nature. L'évolution horticole la plus notable dans les approches pro-biodiversité est la volonté de créer des aménagements qui s'inspirent, voire imitent différents écosystèmes – tant sur le plan des configurations que des fonctions écologiques<sup>14</sup>. Selon les caractéristiques du site (par ex. : localisation, ensoleillement, composition du sol, végétation existante, etc.), on choisit un type d'écosystème adéquat pour guider la conception des aménagements (par exemple, une prairie, un boisé ou une forêt). Ensuite, les aménagements doivent reproduire les strates végétales et les communautés de plantes qui composent l'écosystème d'inspiration. La composition de ces jardins peut tout de même être guidée par différentes considérations esthétiques pour ce qui est de l'organisation, du regroupement des végétaux ou encore l'ajout de quelques plantes ornementales. Cette approche a d'abord été promue par des architectes paysagistes de renom dans le cadre de vastes projets, comme les plantations de High Line à New York, dont certaines sections



Figure 14. Coin de rue dans le cadre du projet Sheffield Grey to Green. *Nigel Dunnett.*

s'inspirent directement des prairies américaines<sup>15</sup>. Aujourd'hui, elles s'immiscent dans différents projets de plantation plus communs, comme les noues drainantes (voir [Sheffield Grey to Green](#)). Plus encore, l'intérêt de s'inspirer de la nature pour aménager nos espaces verts mène à l'émergence d'approches expérimentales de gestion différenciée où l'on réintroduit progressivement différentes espèces indigènes (voir Vancouver meadow, détaillé plus bas) ou encore la popularisation du concept de miniforêt (voir [SUGi project](#)).

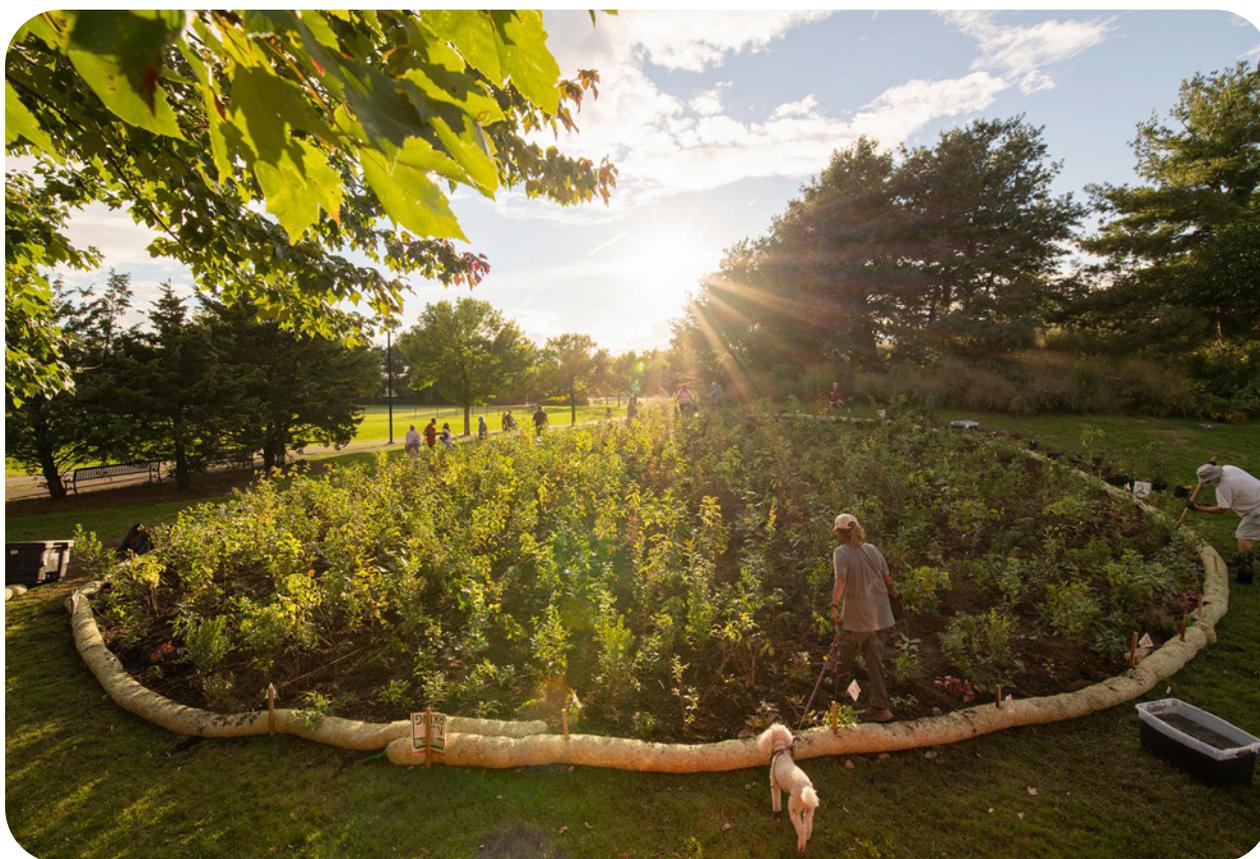


Figure 15. Projet de miniforêt piloté par SUGi Project à Danehy Park Forest, Cambridge. *SUGi Project.*

3

**Favoriser les plantes indigènes.** Toutes les plantes ne se valent pas. Certaines évoluent depuis des centaines d'années avec les invertébrés, la faune aviaire et les mammifères d'un écosystème donné. Les invertébrés préfèrent alors se nourrir de ces plantes indigènes, certains spécialistes vont même dépendre d'une plante en particulier pour leur alimentation et reproduction. L'exemple le plus connu est assurément celui de la chenille du papillon monarque qui se nourrit exclusivement des feuilles des asclépiades. Selon des intensités différentes, les mouvements en horticulture dite écologique tentent de protéger et chérir ces relations d'interdépendance en favorisant les plantes indigènes locales. Les opinions diffèrent grandement entre les scientifiques et professionnel·les à propos de la définition et l'utilisation des plantes indigènes<sup>16</sup>. Il apparaît tout de même essentiel qu'une institution souhaitant mieux les intégrer à ses aménagements doive d'abord définir et identifier les plantes indigènes de son territoire en fonction de ses objectifs écologiques et établir des seuils minimaux d'utilisation à atteindre dans les aménagements.

4

**Prendre soin des nouveaux aménagements.** Aménager pour favoriser la biodiversité demande de revoir les façons d'entretenir cette nouvelle nature en ville. L'idée n'est pas de veiller à préserver le concept initial du jardin ou de l'aménagement, mais plutôt d'accompagner ces différentes communautés de plantes dans leur évolution. Cette approche exige un nouveau type d'entretien où l'observation et la retenue sont centraux. On remarque déjà certaines de ces pratiques dans différentes villes, dont Montréal : laisser pousser l'herbe ou certaines plantes indigènes qui colonisent l'aménagement ; conserver les strates végétales (couvre-sol, herbacées, arbustives et arborescentes) ; laisser au sol des branches et des troncs d'arbre pour qu'ils deviennent des habitats pour invertébrés et petits vertébrés ; conserver les arbres morts s'ils ne représentent pas de risque pour la santé publique ; etc.<sup>17</sup>

### Gestion écologique des espaces verts – Sherbrooke, Québec

À l'été 2022, la Ville de Sherbrooke lançait un plan de gestion écologique des espaces verts<sup>21</sup>. Ce plan propose de nouvelles approches d'entretien horticole ainsi que de nouveaux projets d'aménagement visant à favoriser la biodiversité sur le territoire. L'objectif est de « laisser place à la nature et favoriser la biodiversité pour faire face aux défis environnementaux comme les changements climatiques, les insectes ravageurs, les maladies, etc. ».

Ce plan se démarque pour différentes raisons : il propose une **liste de plantes indigènes** associées à des bénéfiques écologiques préétablis par la Ville ; il est

accompagné d'une **stratégie éducative** pour sensibiliser la population à ces nouveaux aménagements et nouvelles pratiques (par ex. : une carte interactive pour suivre la mise en œuvre du plan) ; il détaille de nouvelles **stratégies de gestion différenciée** (par ex. : l'établissement d'aires de naturalisation contrôlée où l'entretien est minimal) et des objectifs clairs (par ex. : réduire de 152 000 m<sup>2</sup> la superficie d'espace tondue) ; il cible la **réduction des engrais traditionnels** au profit de compost naturel et de l'utilisation de mycorhizes sur les systèmes racinaires des végétaux ; il propose différentes **expérimentations** en lien avec l'aménagement paysager, la santé des sols et même la production de végétaux indigènes.



Figure 16. Prairie dans un parc urbain à Vancouver. *Wonderground*.

### Le projet pilote Vancouver Meadow – Vancouver, C.-B.

En 2020, le *Vancouver Board of Parks and Recreation* lance le projet pilote *Vancouver Meadow*. S'appuyant sur différentes données qui dénoncent les pratiques intensives de gestion des pelouses, responsables de la diminution de l'abondance et de la diversité des invertébrés et de la flore, le projet pilote cible 25 parcs totalisant plus de 40 hectares. L'objectif est de **renaturaliser** (faire la restauration écologique) et **convertir en pré fleuri certains espaces dans les parcs, les terrains de golf et les boulevards**.

Dès le début du projet pilote, la Ville de Vancouver et le *Board of Parks and Recreation* lancent l'**invitation aux citoyen-nés de s'aventurer dans ces espaces, d'y tracer des chemins ou d'y pique-niquer**. L'idée n'est donc pas de retirer la présence humaine de ces espaces en restauration, mais d'expérimenter une nouvelle forme de cohabitation.

Plus encore, le projet pilote permet de **mesurer les différents impacts** de ces

prés fleuris. En collaboration avec différentes institutions académiques de la Ville, il a été mesuré que ces nouveaux aménagements séquestrent plus de carbone qu'ils n'en libèrent, augmentent considérablement l'humidité du sol, abaissent les températures environnantes et permettent une augmentation considérable des espèces d'invertébrés, d'oiseaux et de chauves-souris<sup>18</sup>.

Bien que le projet atteigne ses objectifs environnementaux en termes de biodiversité, il est important de continuer à convaincre l'ensemble de la population qu'il doit être étendu à d'autres espaces<sup>19</sup>. Comme le présente Dave Demers, qui siège sur le *Board of Parks and Recreation*, ce projet est autant une **expérimentation horticole que sociologique** : « Le pilote de prairie est appelé à s'étendre, des îlots dans les parcs aux rues et boulevards. Bientôt, un réseau de rubans de plantes sauvages tissera la ville, esthétiquement autant que biologiquement. En normalisant et en promouvant cette approche de l'intendance du paysage, notre espoir est d'aider à changer la référence du désirable<sup>20</sup>. »



Les différentes législations, tant à l'échelle locale, régionale que nationale, encadrent nos actions et nos façons d'habiter les territoires. Ces structures légales influencent donc grandement nos capacités à préserver des milieux naturels existants ou à encourager la restauration écologique de nos milieux de vie. Devant l'urgence climatique et le déclin mondial de la biodiversité, de nouvelles approches législatives se mettent en place afin d'encadrer et de réglementer différemment la nature et, surtout, notre cohabitation avec elle.

Deux pratiques législatives novatrices sont présentées dans cette section afin d'inspirer des actions à différentes échelles légales. D'abord, y est détaillé le mouvement des **droits de la nature** et, ensuite, l'opérationnalisation d'une **réglementation urbanistique écocentrée**.

## Droits de la nature

Le droit occidental considère traditionnellement la nature et ses écosystèmes comme des objets de propriété. Un objet juridique passif en comparaison à d'autres objets ou sujets qui possèdent des droits reconnus et envers lesquels la société a certaines obligations ou responsabilités. Par exemple, les sujets de droit les plus connus sont les personnes, les sociétés, les municipalités, les fondations, etc. Ce statut leur permet alors d'encourager des démarches juridiques en leur propre nom pour faire valoir leurs droits reconnus.

Les droits de la nature sont une approche émergente qui consiste à étendre le statut de personne morale à différents éléments naturels d'importance pour une communauté. Lorsque les droits de la nature sont reconnus par différentes

stratégies, la nature est juridiquement élevée au rang de sujet de droit, possédant une valeur intrinsèque ainsi que des droits fondamentaux pouvant être défendus en justice. L'idée de reconnaître les droits de la nature comme un nouveau type de droits fondamentaux remonte à 1972, plus précisément aux travaux de Christopher D. Stone dans l'article « Should Trees Have Standing? »<sup>22</sup>. Si ce travail académique avait été accueilli de manière mitigée à l'époque, nous assistons présentement à une petite révolution législative inspirée par ces écrits : « (...) à peine cinquante ans plus tard, nous sommes en passe de concrétiser ses idées. Des rivières du Bangladesh à la forêt de Te Urewera en Nouvelle-Zélande, les droits des objets naturels ont été reconnus dans de nombreux pays. Selon la constitution de l'Équateur, même toute la Pachamama – la Terre Mère – a droit au respect fondamental de son existence<sup>23</sup>. »

### Stratégies et actions

Ce nouveau statut légal des entités naturelles s'opérationnalise grâce aux structures de gouvernance et législative existantes. Il faut donc qu'une entité politique légitime reconnaisse à un élément naturel des droits fondamentaux, par exemple le droit d'une forêt de vieillir et s'épanouir ou encore le droit d'une rivière de s'écouler pour toujours. Ensuite, la communauté doit créer une entité de représentation qui aura comme responsabilité de défendre les droits et intérêts de l'élément naturel et d'agir en son nom dans le système législatif. Certains auteurs, autrices insistent sur l'importance de différencier le rôle de gardien (« stewardship model ») bien connu en restauration et conservation des écosystèmes à celui juridique de représentant : « Cette construction diffère du modèle d'intendance qui a été supposé dans la conservation de la nature pendant des décennies. L'idée de l'humain comme intendant de la terre est souvent associée à sa nomination en tant que "souverain" sur la terre. Selon cette ligne de pensée, l'humain est donc "au-dessus" de la nature. ». En effet, l'entité de représentation n'est pas une entité de gestion des milieux et ressources naturels identifiés.

L'opérationnalisation des droits de la nature passe par l'action de reconnaître une entité naturelle comme sujet de droit et de lui attribuer des

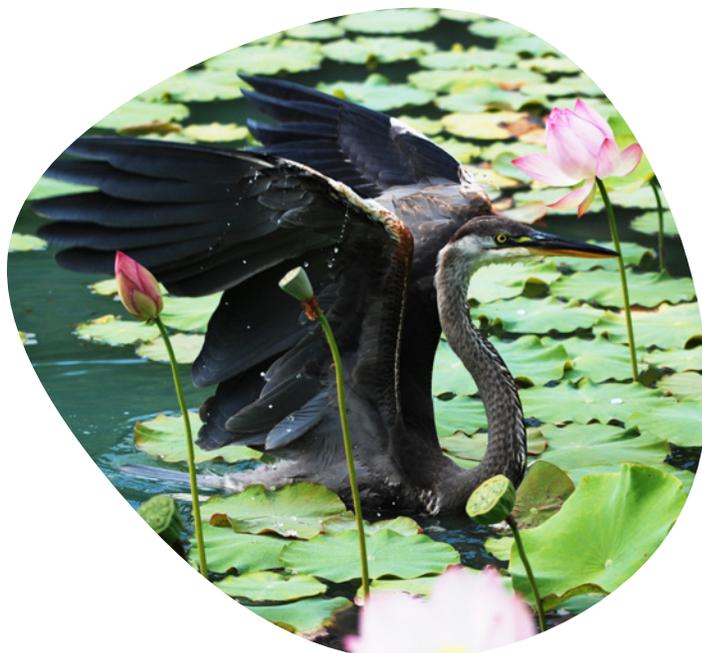
droits fondamentaux qui ne peuvent être bafoués ou altérés par d'autres sujets de droit. Cette reconnaissance peut s'effectuer à différentes échelles législatives ou de gouvernance – chacune de ces échelles usant de différents mécanismes et stratégies. Voici les principales échelles de reconnaissance accompagnées de quelques exemples afin d'illustrer l'importance de ce mouvement et d'inspirer des actions pour le contexte montréalais.

## 1

**Constitution nationale:** Les constitutions sont l'ensemble des droits qui organisent une société donnée dans une géographie donnée. Par exemple, la Constitution canadienne détermine les droits fondamentaux ainsi que les règles à suivre pour l'ensemble des habitant-es du territoire canadien, il s'agit de la loi suprême du Canada à laquelle les autres institutions de droit doivent se conformer. Les changements constitutionnels sont excessivement rares, complexes et suscitent des débats sociétaux importants. Néanmoins, en 2008, l'Équateur est devenu le premier pays à reconnaître les droits de la nature dans sa Constitution<sup>24</sup>. La Constitution stipule aujourd'hui que la nature, sous toutes ses formes de vie, a le droit d'exister, de persister ainsi que de maintenir et régénérer les cycles de vie de ses écosystèmes.

## 2

**Législation nationale ou provinciale:** Une loi ou un règlement peut attribuer des droits particuliers à un élément naturel. L'un des cas les plus médiatisés est celui du fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande<sup>25</sup>. En 2017, après des années de démarches juridiques par le peuple maori, le parlement néo-zélandais a reconnu la rivière comme personne morale en la qualifiant d'« être vivant unique ». Une série de droits lui ont été attribués et deux représentants légaux ont été nommés, un avocat membre du gouvernement et un avocat membre de l'iwi Whanganui, la communauté maorie qui cohabite avec la rivière depuis toujours.



Héron. *Julie Sabourin*.  
MEM - Centre des Mémoires montréalaises



Figure 17. Rivière Whanganui en Nouvelle-Zélande.  
*Wiki Commons*.



Lotus en fin de vie. *Paul Parent*.  
MEM – Centre des Mémoires montréalaises

### 3

**Jurisprudence**: De manière plus informelle, le droit de la nature a jusqu'à présent été majoritairement pratiqué grâce aux décisions antérieures de juges – la jurisprudence des différents états de droit. Le problème de cette approche, bien qu'il s'agisse de la plus répandue, est qu'elle repose entièrement sur la liberté que le système juridique accorde aux juges et leur interprétation des lois en place. De plus, l'intégration des droits de la nature par la jurisprudence induit nécessairement que ce nouveau statut émerge d'un conflit localisé. Cette posture de changement n'est pas idéale, car bien souvent elle implique de longs combats juridiques entre des communautés locales et des compagnies souhaitant exploiter différentes ressources.

### 4

**Réglementation régionale ou locale**: Si elles ne contreviennent pas directement avec les instances supérieures, les institutions locales peuvent elles aussi adopter des règlements ou politiques qui promeuvent les droits de la nature sur leur territoire. Par exemple, en 2021, l'[Alliance pour la protection de la rivière Magpie/Muteshekau Shipu](#), en partenariat avec l'Observatoire international des droits de la Nature, a reconnu la rivière Magpie/Muteshekau Shipu comme un sujet de droit afin que cette rivière puisse, pour toujours, s'écouler naturellement, maintenir sa biodiversité, être protégée contre la pollution, entre autres<sup>26</sup>. Cette reconnaissance a été aussi officialisée par la Municipalité régionale de comté de Minganie.

# Réglementation écocentrée

Aujourd'hui, plusieurs gouvernements locaux adoptent différentes politiques ou plans d'action climatiques qui proposent d'ambitieux objectifs associés à la préservation de la biodiversité ainsi que la restauration écologique des villes. Néanmoins, ces mêmes gouvernements possèdent bien souvent une réglementation urbanistique désuète qui continue de créer des obstacles ou même d'interdire différentes actions pouvant favoriser la biodiversité. Comme il est tout à fait normal que la réglementation soit à la traîne des valorisations sociales émergentes ou qu'elle doive être ajustée pour mieux répondre aux défis climatiques, nous assistons à une transformation inégale des règlements urbanistiques selon les différentes communautés. Dans certaines localités, il s'agit d'un débat local qui pousse les autorités à permettre de nouvelles pratiques. Dans d'autres, ce sont plutôt les élu-es qui imposent de nouvelles restrictions ou exigences.

À travers ce paysage réglementaire en transformation, il y a un grand intérêt à cibler et s'inspirer d'initiatives qui déplacent la perspective réglementaire d'une posture anthropocentrique vers une posture écocentrique. L'idée étant de mettre en place des règlements qui organisent non seulement nos relations et façons d'habiter selon nos intérêts humains, mais également les intérêts de tous les êtres vivants.

Avant toute chose, la Ville devrait agir de manière exemplaire sur les terrains lui appartenant. De plus, parler de réglementation écocentrée nécessite de s'intéresser aux codes et règlements concernant les espaces privés. Il est donc nécessaire de réduire les barrières légales à la restauration écologique des terrains privés ainsi que d'encourager ces actions. Le potentiel d'une réglementation écocentrique est de contribuer à un mouvement de restauration écologique de la part des citoyen-nes et autres acteurs privés. Les efforts cumulés de toutes les parties pourraient permettre de créer ce que certains auteurs

et autrices nomment « home grown national park<sup>27</sup> ».

## Stratégies et actions

Que ces modifications réglementaires émergent d'un conflit ou du désir des autorités locales d'encadrer différemment la nature en ville, elles tentent de réduire les barrières qui restreignent les initiatives citoyennes ainsi que de saisir les opportunités réglementaires pour promouvoir ou exiger des actions de restauration écologique<sup>28</sup>.

### *La hauteur des aménagements*

L'un des plus grands freins aux initiatives de restauration écologique est la restriction de la hauteur maximale des aménagements. Les règles, qui varient en Amérique du Nord entre 10 et 30 cm, promeuvent des aménagements paysagers manucurés associés aux paysages banlieusards, comme les pelouses, populaires à l'après-guerre. Ce type de règlements exige un entretien constant qui entraîne un usage excessif d'eau et de pesticides, une réduction des habitats viables et une augmentation des gaz à effet de serre.

Différentes villes vont opter pour diverses stratégies. Par exemple, certaines autorités éliminent totalement la réglementation de la hauteur maximale, mais définissent les caractéristiques d'un aménagement d'une taille exagérée (« overgrowth »); d'autres vont plutôt diversifier le lexique légal associé aux aménagements paysagers en proposant que le règlement de la hauteur maximum ne s'applique qu'aux zones gazonnées et non aux jardins ou zones de restauration écologique.

### *Les définitions de la nature en ville*

Un grand nombre de villes proposent des définitions imprécises et confuses des espèces végétales ou des éléments naturels qui composent les aménagements paysagers. Bien souvent, on ne parle que de « gazon » et de « potager » dans la réglementation. Cette situation est problématique, car elle ne permet pas aux citoyen-nes et aux inspecteur-trices des villes de bien comprendre le cadre réglementaire et ses intentions.

À titre d'exemple, les nouvelles réglementations optent pour des définitions rigoureuses des



Judith Kiss. MEM – Centre des Mémoires montréalaises

plantes interdites. Elles abandonnent l'appellation subjective de « mauvaises herbes » pour plutôt bannir des plantes exotiques et envahissantes ayant des effets négatifs sur les écosystèmes et la santé des communautés. Elles évitent également de réglementer l'apparence subjective des aménagements paysagers. Ainsi, il n'est plus question de définir comme illégal un jardin qui semble « non entretenu » ou « abandonné » aux yeux de l'inspecteur-trice. Avec l'émergence des valorisations sociales environnementales, nos goûts esthétiques se transforment. **La réglementation doit alors s'appuyer sur des données scientifiques et non sur les préférences horticoles des individus sur l'aménagement des terrains.** Finalement, il y a un réel potentiel à mieux définir les types d'aménagements possibles en ville. Par exemple, définir ce qu'est un jardin pour la biodiversité ou même une zone de restauration écologique privée et donner des exemptions ou des avantages aux propriétaires qui décident d'intégrer ces aménagements à leur projet.

## Révision du Chapitre 489, Toronto

En 2021, la professeure Nina-Marie Lister, de l'école de planification urbaine et régionale de l'Université métropolitaine de Toronto, reçoit une amende pour avoir fait de la restauration écologique sur son terrain à Toronto. Elle décide alors de mobiliser son équipe du Ecological Design Lab afin de développer un argumentaire visant à contester cette infraction et, plus encore, transformer la réglementation liée à l'entretien paysager et aux plantes interdites.

La professeure et son équipe insistent sur le fait que la Ville de Toronto doit cesser de « poursuivre » la nature (« the City of Toronto must stop Prosecuting Nature ») et soulignent que le fait de réprimander des choix écologiques, bien qu'esthétiquement différents, est inconstitutionnel. La révision proposée du Chapitre 489 s'appuie sur différents éléments ; voici un survol de l'argumentaire en lien avec les définitions incluses dans le règlement et la notion d'esthétisme :

1

### Définitions

Les règlements actuels liés à l'aménagement paysager des cours résidentielles proposent des définitions génériques et vagues des éléments naturels, notamment des végétaux. Dans le cas de Toronto, la définition de « turfgrass » désigne autant des graminées que des vivaces florales ou encore des fougères. Il est alors difficile de comprendre de quoi il est question. Cette confusion permet alors de réprimander tout citoyen-ne qui décide d'opter pour une alternative au gazon manucuré. Plus encore, l'équipe du Ecological Design Lab souligne que cette même réglementation va à l'encontre des récentes politiques de la Ville qui encouragent l'utilisation de différents mélanges d'ensemencement



Figure 18. Cour avant de Nina-Marie Lister. CBC.

« Eco-Lawn » qui favorise la biodiversité en ville.

Ce qui est entendu par « mauvaise herbe » ou « plante envahissante » doit également être revu. Le groupe de recherche juge que la liste actuelle de plantes interdites est confuse et plutôt arbitraire. Il est nécessaire que ces listes, utilisées par les autorités pour bannir des espèces et exiger leur retrait, s'appuient sur des connaissances biologiques et sur des savoirs ancestraux et autochtones. Par exemple, la liste de plantes interdites de Toronto rassemblait différentes plantes comestibles, médicinales ou des plantes ayant des significations culturelles importantes. Ce type de réglementation devrait plutôt s'inspirer d'inventaires réalisés par des autorités reconnues comme l'Ontario Invasive Plants Council ; elle doit seulement inclure les plantes les plus envahissantes, qui constituent des menaces précises pour les écosystèmes et la santé humaine<sup>29</sup>.

## 2

### Sécurité et esthétique

L'un des principaux éléments que les règlements sur l'entretien paysager tentent de contrôler est la hauteur et l'amplitude des aménagements pour des raisons de

sécurité. Les aménagements ne doivent pas encombrer ce que la réglementation nomme la « sight-line » ou la ligne de visibilité, sans donner plus de détails sur ce qu'est cette ligne et ses composantes géométriques. Ce flou dans la définition du règlement encourage une application inégale sur le terrain. Le groupe de recherche propose alors de détailler la géométrie de la ligne de visibilité et son application sur le territoire. Ces informations permettraient alors aux citoyen·nes de réellement prendre en compte ces contraintes dans leurs aménagements.

Les sanctions liées à la hauteur, l'amplitude ou la densité végétale des aménagements renvoient également à des préférences esthétiques, inscrites à même les réglementations urbanistiques. Pour Toronto, la hauteur maximale des aménagements en cours avant, pour les zones normalement gazonnées, était de 20 cm. Pourtant, la plupart des plantes indigènes de la région, y compris les graminées ornementales, font rarement moins de 30 cm. L'Ecological Design Lab conclut alors qu'une Ville ne devrait pas prohiber un aménagement pour de telles raisons subjectives. Spécialement si ce nouvel esthétisme vise à soutenir et favoriser la biodiversité. Il avance même : « Complaints that make any reference to appearances or aesthetics should be ignored on the basis that the City cannot legally investigate or enforce aesthetics or expression, as articulated by the courts<sup>30,31</sup>. »

Depuis, la Ville de Toronto a amendé le Chapitre 489 en précisant que les surfaces de « turfgrass » ou de « pelouse » sont celles composées d'espèces spécifiques (par ex. : pâturin des prés [Kentucky bluegrass], ray-grass anglais, fétuque élevé, etc.). La règle du maximum de 20 cm de hauteur ne s'applique maintenant qu'aux zones définies comme « turfgrass ». Finalement, la liste des plantes interdites a également été modifiée pour se limiter à 25 plantes identifiées par le *Ontario Weed Control Act, R.S.O. 1990, c. W. 5*.



Parallèlement aux encadrements légaux et réglementaires offerts par les gouvernements, l'aménagement d'habitats propices à une biodiversité urbaine dépend de la volonté et des habiletés de tout le monde (les citoyen-nes, les organisations et regroupements communautaires, les institutions, les aménagistes, les acteurs et actrices privé-es, etc.) ainsi que des ressources financières qui leur sont disponibles. Bien que l'enjeu de la biodiversité soit discuté publiquement depuis plusieurs décennies, les connaissances pratiques et les ressources nécessaires pour la protéger et la prioriser sur les territoires urbains ne sont pas toujours accessibles pour toutes ces personnes qui pourraient contribuer à l'application des solutions. Voici quelques idées pouvant stimuler l'engagement de l'ensemble de la population vers des objectifs de protection et d'augmentation de la biodiversité.

### Stratégies et actions

Pour aider la communauté à prendre action, il est possible de mettre en place des démarches et outils qui attirent l'attention sur les enjeux grandissants de la biodiversité et fournissent des **informations essentielles** aux publics visés. Les peuples autochtones, les gens du milieu de la recherche et les professionnel-les des milieux politiques et de l'aménagement ont développé au fil des ans des connaissances importantes à partager avec l'ensemble des personnes concernées par la transition socio-écologique. Ces connaissances touchent notamment à l'état de la biodiversité (inventaires et évolution au fil du temps), aux mesures déjà mises en place (politiques, plans, règlements, programmes de gestion, projets, initiatives, etc.) et aux bonnes pratiques pour l'aménagement favorable à la biodiversité (certifications, guides, boîtes à outils, manuels, etc.).

Voici quelques exemples de stratégies de mobilisation :

- Pour sensibiliser les citoyen-nes, certaines villes offrent des **informations sur les espèces présentes sur leur territoire et sur les politiques et actions** que les gouvernements locaux mettent en place pour favoriser la biodiversité, comme Londres<sup>32</sup>, New York<sup>33</sup> et Austin<sup>34</sup>.
- Pour faciliter l'action citoyenne, offrir une **plateforme** contenant des **guides/financements/boîtes à outils** avec des techniques pour favoriser la biodiversité sur le **domaine privé**, offrir un **espace d'échange de pratiques** entre citoyen-nes et la possibilité de participer à des activités de **science citoyenne** pour recenser et surveiller les espèces présentes sur le territoire, comme en Ontario<sup>35</sup>, à New York<sup>36</sup> et au Minnesota<sup>37</sup>. Ces documents pratiques contiennent des conseils sur les types de produits à éviter (insecticides, fongicides, etc.), les types de végétation à planter (indigènes, plantes à fleurs, arbustes, arbres, etc.), les techniques de plantation (densité et composition des ensembles) et les méthodes pour s'assurer qu'elles survivent (analyse du sol, paillage, élagage, etc.). Les conseils sont souvent catégorisés selon le type de zones (boisées, humides, jardins urbains, etc.).
- Pour atténuer la stigmatisation des aménagements plus « sauvages » en présentant les bienfaits des aménagements associés à un esthétisme renouvelé, certaines villes mettent en place des **systèmes de certification** pour l'aménagement des jardins pour les monarches<sup>38</sup> et des jardins individuels en habitats fauniques<sup>39</sup>. Des guides associés à ces certifications aident à ce que les critères soient respectés.
- Pour mobiliser une variété de parties prenantes œuvrant professionnellement dans l'aménagement (aménagistes, gouvernements locaux, etc.), lancer un **concours d'idées** sur l'aménagement de la nature en ville comme à Bordeaux<sup>40</sup>; offrir des **guides, boîtes à outils, financements** comme il se fait aux États-Unis<sup>41</sup>, en Inde<sup>42</sup>, au Minnesota<sup>43</sup> et aux Pays-Bas<sup>44</sup>.

Des **subventions** peuvent être octroyées pour l'achat de plantes et matériaux, pour la location d'équipement, pour la main-d'œuvre (plantation, entretien), pour les frais de formation, etc.



Nyctale de Tengmalm. *Mauricio Carrera.*  
MEM - Centre des Mémoires montréalaises

### In the Zone, Carolinian Canada, Ontario

In the Zone, Carolinian Canada<sup>45</sup> est une **plateforme en ligne** qui vise à fournir aux résident-es du sud de l'Ontario des approches et stratégies horticoles visant à favoriser la biodiversité et le développement de corridors écologiques dans la région. Ils enregistrent leur cour sur la plateforme, qui leur fournit différentes astuces en plus de cumuler des données à propos des transformations (par ex. : nombre d'espèces). Environ 27 000 hectares ont été enregistrés dans le cadre du programme.

La plateforme sert également de lieu d'échange pour la communauté afin que les citoyen-nes puissent partager les progrès et les histoires concernant leur jardin. Elle fournit aussi des manuels pour les zones boisées, les zones humides et les jardins de fleurs sauvages et suggère des espèces indigènes et des méthodes de plantation pour la mise en œuvre de ces types d'habitats. De plus, le programme contribue à **créer un marché pour les plantes indigènes** et vise à les rendre plus accessibles en établissant des partenariats avec des pépinières et des cultivateur-trices.

Pour évaluer l'impact des actions, le système de suivi In the Zone établit une « valeur de base » (*baseline value*) pour la biodiversité et suit son évolution et les interventions citoyennes au fil du temps. Exemple d'informations demandées aux nouveaux membres lors de l'enregistrement de leur jardin :

- Le type et la superficie du site ;
- Le nombre et le type de plantes indigènes dans la zone ;
- La proportion et le type d'habitat (zone humide, bois naturel) ;
- L'évaluation de la connectivité du site avec d'autres paysages naturels ;
- L'estimation de la proportion de la canopée des arbres ;
- Le nombre et les types de plantes tolérantes à l'eau ;
- L'utilisation de pratiques de jardinage biologique ;
- La fréquence des observations de la faune par jour.



Les modèles économiques qui n'intègrent pas la réelle valeur des éléments naturels (par ex. : externalités négatives) ou les structures fiscales qui ne reconnaissent pas les bénéfices écosystémiques (par ex. : captation des gaz à effet de serre, diversité biologique, etc.) encouragent la surexploitation de la nature et le sous-financement d'actions climatiques. L'urgence climatique nous force alors à mieux prendre en compte la complexité de la nature et les différents services qu'elle nous rend dans nos systèmes économiques et fiscaux.

Certain-es avancent qu'il est nécessaire de transitionner d'une économie extractive à une économie régénératrice<sup>46</sup>. Cela veut dire de passer à un système économique qui veille à la régénération de ses actifs et de laisser derrière l'économie qui tente d'accumuler le plus de richesse possible. Une économie régénératrice définit plutôt la richesse comme la capacité des systèmes de production à se renouveler et se maintenir dans le temps, tout en assurant le bien-être des gens impliqués dans son fonctionnement.

Les potentiels d'une économie régénératrice sont multiples. D'abord, la création de nouveaux portefeuilles d'actifs naturels (*natural assets*) permet potentiellement de rediriger des capitaux internationaux vers des acteurs locaux afin d'entretenir, aménager et développer différentes infrastructures vertes, comme les forêts urbaines. Ensuite, le développement d'une écofiscalité a quant à elle l'intérêt de limiter les comportements qui portent atteinte aux milieux naturels, en plus de développer de nouvelles sources de revenu qui reposent sur les services écosystémiques<sup>47</sup>.

## Stratégies et actions

### *Création de marchés*

Une multiplication d'initiatives émerge actuellement et propose différentes stratégies afin de valoriser les actifs naturels et de mettre en place de nouveaux modèles économiques globaux régénérateurs. La plupart de ces initiatives visent à favoriser la plantation d'arbres en milieu urbain ou les efforts de reforestation en milieu rural. Elles s'inscrivent en soutien aux nombreuses promesses des gouvernements à travers le monde de planter plus d'arbres comme façons de mitiger et combattre les changements climatiques (par ex. : le gouvernement canadien a promis de planter 2 milliards d'arbres entre 2021 et 2031 et la Ville de Montréal s'est quant à elle engagée à planter 500 000 arbres d'ici 2030). Puisqu'il s'avère complexe de calculer les différents services écosystémiques afin de les financiariser, s'intéresser aux arbres, de par leur taille et visibilité, est un bon point de départ pour développer ces approches, des indicateurs et des outils de mesure.

Ces initiatives impliquent des plateformes Web et technologiques qui souhaitent diriger des capitaux nationaux et internationaux vers des actions climatiques locales – dans ce cas-ci, la plantation d'arbres ou la restauration de forêts. Ces plateformes vont cibler, parfois en collaboration avec les communautés locales, les services écosystémiques à valoriser et les investisseurs potentiels ou les stratégies de financiarisation. Il peut s'agir de la captation de gaz à effet de serre pour la banque du carbone; l'augmentation de la biodiversité associée à des jetons de biodiversité; la réduction de certains risques, comme les inondations, pour les compagnies d'assurances ou les gouvernements nationaux; etc. Ensuite, des indicateurs sont sélectionnés pour chaque service du portefeuille financier (par ex. : captation de carbone par arbre, nombre/variedad d'espèces d'arbres, superficie des secteurs aménagés selon différents critères, etc.). Une méthodologie de suivi des indicateurs est mise en place, bien souvent utilisant des données satellitaires avec des données locales, par observation ou par l'utilisation de capteurs installés sur le territoire. Le suivi des indicateurs est normalement effectué par un tiers parti indépendant et les données sont accessibles



Renarde. *Richard Turmel.*  
MEM - Centre des Mémoires montréalaises

à tous et toutes. L'objectif est d'assurer une transparence des données et la légitimité des transactions. Une fois ce système mis en place, la promesse de ces initiatives est d'investir dans le nouveau portefeuille, par exemple en échange de crédits carbone ou pour réduire certains risques climatiques. Les capitaux sont alors redirigés vers des instances municipales ou des porteurs de projet locaux qui promettent de contribuer à l'épanouissement du portefeuille par la réalisation de projets concrets sur le territoire déterminé. La redistribution des capitaux se fait de manière progressive et fructifie dans le temps, selon la capacité des initiatives à soutenir le portefeuille financier. Des projets comme [TreesAI](#), [REDD+](#), [terra0](#) ou [Gain Forest](#) proposent des variantes de cette approche en milieu urbain ou rural.

### ***Régularisation des marchés***

Depuis 2017, à la suite de l'adoption de la loi 122, les municipalités du Québec peuvent employer et développer différentes mesures d'écofiscalité. De manière générale, l'écofiscalité est une approche qui vise à mettre des instruments économiques au service de l'environnement et du développement durable. Elle permet ainsi d'internaliser les coûts environnementaux réels de certaines activités qui sont ignorées dans les marchés actuels. L'écofiscalité peut alors dissuader certaines actions par la mise en place de taxes ou pénalités (par ex. : redevances pour l'élimination des matières résiduelles) et encourager des habitudes jugées positives par des incitatifs fiscaux (par ex. : consigne publique sur les bouteilles de bière et contenants de boisson gazeuse).

Bien qu'il soit possible de mettre en place de telles mesures, elles sont peu utilisées par le gouvernement provincial et encore moins par les gouvernements locaux. À titre d'exemple, en 2018, les prélèvements écofiscaux du Québec équivalaient à 1,4 % de son PIB, en comparaison à la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 2,3 %. Pour le Québec, la mesure principale est l'ensemble des taxes sur l'essence<sup>48</sup>.

Au-delà de la création d'une taxe classique, les municipalités du Québec pourraient utiliser différentes formes de redevances selon une perspective d'écofiscalité. Par exemple, les redevances réglementaires pourraient permettre de percevoir des fonds pour assurer la mise en œuvre et le respect de son régime réglementaire ou influencer les comportements vers l'atteinte de ses objectifs. Une autre option est la redevance de développement, qui force les propriétaires demandant un permis de construction à financer les travaux connexes que la municipalité devra effectuer en lien avec leur développement<sup>49</sup>.

Peu ou pas d'exemples de mesures écofiscales existent pour soutenir et favoriser la biodiversité. Le modèle dominant est la taxation d'activités ou de comportements néfastes pour l'environnement au profit d'alternatives plus durables. Par exemple, Montréal impose depuis 2010 une taxe à certains propriétaires de parcs de stationnement afin de financer le transport collectif; la municipalité de Prévost a mis en place un système de redevances pour les produits à usage unique permettant d'alimenter un fonds qui vise à favoriser la

consommation responsable; Vancouver propose de son côté des taxes et redevances afin de développer le réseau de transport collectif TransLink.

Parmi les exemples qui ne constituent pas une pénalité mais plutôt un investissement collectif, le programme SIR (ou OKSIR), dans la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique, se démarque<sup>50</sup>. Compte tenu de l'importance économique et culturelle des vergers de la région, une taxe régionale a été développée afin, notamment, de réduire l'utilisation de pesticides et lutter contre les ravageurs. Une taxe foncière s'applique selon certains taux aux producteurs-trices et, selon une moindre mesure, à l'ensemble des autres propriétaires. Ces revenus permettent de soutenir les activités du programme afin de développer et déployer des solutions pour les défis agricoles de la région.

## Notes

1 Les initiatives ont été sélectionnées grâce à différentes recherches documentaires, revues de presse et grâce aux entretiens. Le but était de rassembler des initiatives qui présentent une variété d'objectifs et sont pilotées par une diversité d'intervenant-es, publics et privés.

2 **Trisha GURA**, « Citizen science: amateur experts », *Nature*, 496(7444), 2013, p. 259-261.

3 **Giuseppe Maria CARPANETO, et al.**, « The LIFE Project. Monitoring

of insects with public participation (MIPP): aims, methods and conclusions », *Nature Conservation*, 2017, 20, p. 1.

4 **Livia ZAPPONI, et al.**, « Citizen science data as an efficient tool for mapping protected saproxylic beetles », *Biological Conservation*, 208, (2017), p. 139-145.

5 **Marco MALAVASI**, « The map of biodiversity mapping », *Biological Conservation*, 252, 2020, 108843.

6 **NYC Parks**, *Les arbres de NYC*, 2022, [<https://tree-map.nycgovparks.org>].

7 **Bram BUSCHER et Robert FLETCHER**, *The conservation revolution: radical ideas for saving nature beyond the Anthropocene*, 2020.

8 **Richard J. HOBBS, Eric HIGGS et James A. HARRIS**, « Novel ecosystems: implications for conservation and restoration », *Trends in Ecology & Evolution*, 2009, 24(11), p. 599-605.

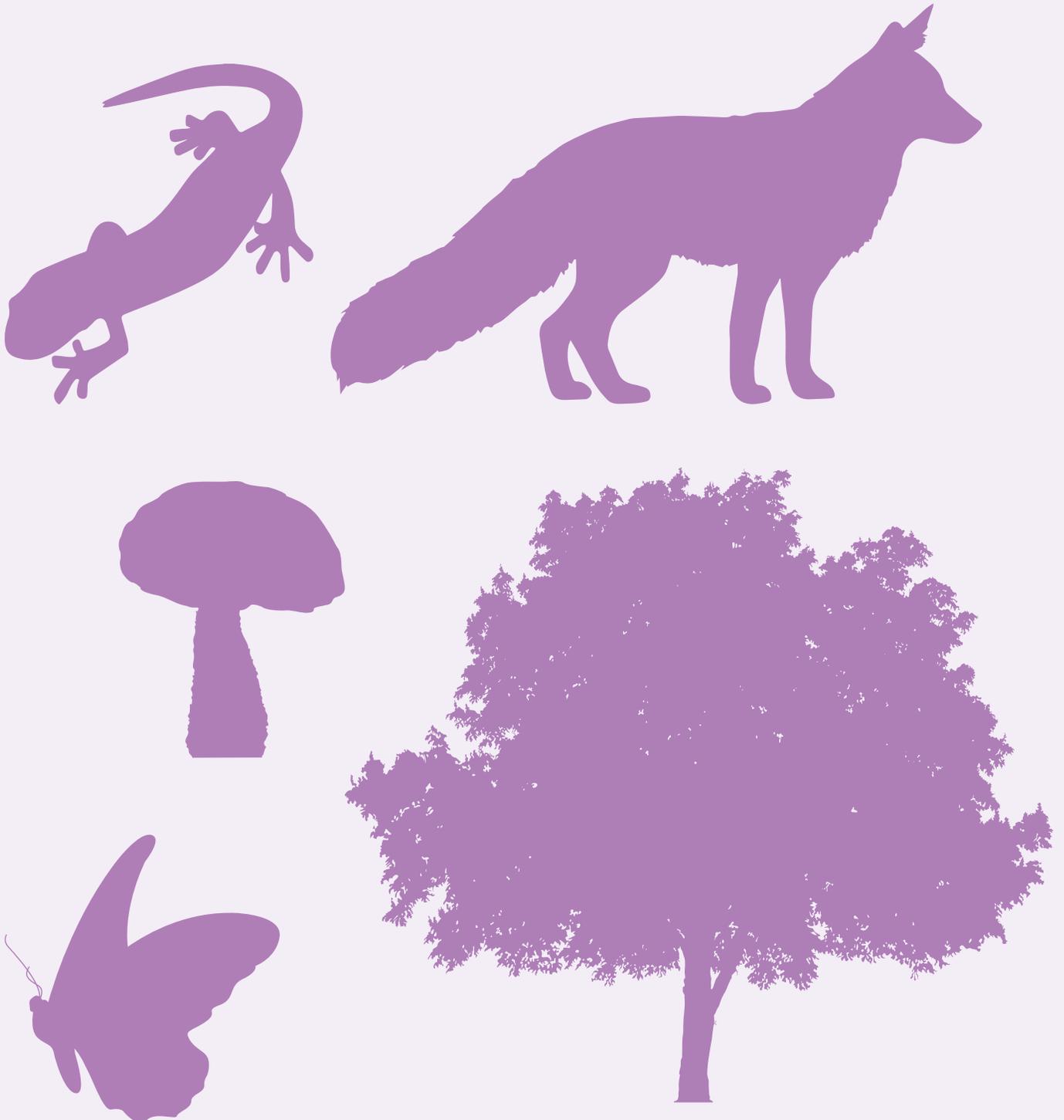
9 **Park People**, *The 2021 Canadian City Park Report*, 2021.

10 **Nigel DUNNETT**, *Naturalistic planting design: the essential guide*, 2019.

- 11 Les deux espèces les plus abondantes sur le territoire montréalais. Voir la cartographie des arbres publics de Montréal : <https://quebio.ca/fr/arbresmtl>.
- 12 **Douglas W. TALLAMY**, *Nature's Best Hope: A New Approach to Conservation that Starts in Your Yard*, 2020. Voir également le mouvement citoyen inspiré des travaux de Tallamy : <https://homegrownnationalpark.org>
- 13 **Ville de Sherbrooke**, *Gestion écologique des espaces verts*, 2022, [<https://www.sherbrooke.ca/fr/services-a-la-population/environnement/arbres-plantes-et-pelouse/gestion-ecologique-des-espaces-verts>]
- 14 **Roy DIBLIK**, *The Know Maintenance Perennial Garden*, 2014 ; **Nigel DUNNETT**, *Naturalistic planting design: the essential guide*, 2019 ; **Thomas RAINER et Claudia WEST**, *Planting in a post-wild world: Designing plant communities for resilient landscapes*, 2015.
- 15 **Piet OUDOLF et Rick DARKE**, *Gardens of the High Line: Elevating the nature of modern landscapes*, 2017.
- 16 **Benjamin VOGT**, *A New Garden Ethic: Cultivating Defiant Compassion for an Uncertain Future*, 2017.
- 17 **Gouvernement du Québec**, *La biodiversité et l'urbanisation : Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, 2010.
- 18 **Dave DEMERS**, « The wild streets of Vancouver: A city lets its grass grow », *Wonderground*, issue 3, 2022.
- 19 **CBC**, *Overgrown grass in East Vancouver park meant to attract bees is attracting complaints too*, 2021, [<https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/vancouver-parks-aims-more-naturalized-meadows-1.6004682>].
- 20 **Dave DEMERS**, *op. cit.*, p. 151.
- 21 **Ville de Sherbrooke**, *Plan de gestion écologique des espaces verts*, 2022, [<https://www.sherbrooke.ca/fr/services-a-la-population/environnement/arbres-plantes-et-pelouse/gestion-ecologique-des-espaces-verts>].
- 22 **Christopher D. STONE**, « Should Trees Have Standing? », *Southern California Law Review*, 1972, p. 45.
- 23 **Laura BURGERS et Jessica DEN OUTER**, *Rights of Nature: Case-studies from six continents*, 2021, p. 3.
- 24 **Republic of Ecuador**, *Constitución de la República Ecuador*, 2008, [<https://pdba.georgetown.edu/Constitutions/Ecuador/english08.html>]
- 25 **Abigail HUTCHISON**, « The Whanganui river as a legal person », *Alternative Law Journal*, 39(3), 2014, p. 179-182.
- 26 **Radio-Canada**, *La rivière Magpie déclarée « personne juridique » pour lui donner des droits*, 2021, [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1772849/magpie-cote-nord-protection-riviere-environnement>].
- 27 **Douglas W. TALLAMY**, *Nature's Best Hope: A New Approach to Conservation that Starts in Your Yard*, 2020. Voir également le mouvement citoyen inspiré des travaux de Tallamy : <https://homegrownnationalpark.org>.
- 28 **Alexander ADAMS, et al.**, *Biophilic Cities Network, Urban Biodiversity: Cultivating Support through Municipal Codes*, 2021.
- 29 Lettre envoyée par l'avocat de Madame Lister au maire de Toronto, John Tory, résumant l'ensemble de l'argumentaire. [Accessible depuis le site de la firme d'avocats Donnelly](#), consulté en juillet 2022.
- 30 *Ibid.*
- 31 L'argumentaire s'appuie sur un jugement de la Cour de justice de l'Ontario de 1996 (*Bell v Toronto (City)*). Une résidente, tout comme la professeure Lister, avait reçu une amende de la Ville pour avoir fait la restauration écologique de son terrain. Madame Bell a finalement obtenu gain de cause après le passage d'un expert qui a témoigné et affirmé que « the effect of a 20-cm. height restriction (which he described as « bizarre, incomprehensible and arbitrary ») would be to « sterilize » and « devastate » naturalized gardens, both aesthetically and ecologically. »
- 32 **City of London**, *Tree Talk London*, [<https://www.treetalk.co.uk>].
- 33 **NYC Parks**, *Les arbres de NYC*, [<https://tree-map.nycgovparks.org>].
- 34 **City of Austin**, *Austin's Green Infrastructure*, [<https://austin.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=ce120e60370e4f16bf756fa31078bbf8>].
- 35 **Carolinian Canada**, *In The Zone*, [<https://caroliniancanada.ca/itz/canada-biggest-wildlife-garden>].
- 36 **NYC Parks**, *loc. cit.*
- 37 **Minnesota Board of Water and Soil Resources**, *Lawns to Legumes: Your Yard Can BEE the Change*, [<https://bwsr.state.mn.us/l2l>].
- 38 **Fondation David Suzuki**, *Ville amie des monarques*, [<https://fr.davidsuzuki.org/passez-a-laction/agissez-localement/effet-papillon/ville-amie-des-monarques/#:~:text=Afin%20d%27inciter%20les%20municipalit%C3%A9s,amie%20des%20monarques%20%C2%BB%20au%20Ou%C3%A9bec>].
- 39 **Canadian Wildlife Federation**, *Garden Habitat Certification*, [[https://cwf-fcf.org/en/explore/gardening-for-wildlife/action/get-certified/?gclid=CjwKCAjw-8qVBhANEiwAfjXLroHplP2kaQfJDZ79D8hMQ5h0REkaNkN5yPqRu62U4Bo4COLso0rzhoCyWEQAvD\\_BwE](https://cwf-fcf.org/en/explore/gardening-for-wildlife/action/get-certified/?gclid=CjwKCAjw-8qVBhANEiwAfjXLroHplP2kaQfJDZ79D8hMQ5h0REkaNkN5yPqRu62U4Bo4COLso0rzhoCyWEQAvD_BwE)].
- 40 **Bordeaux Métropole**, *55 000 hectares pour la nature*, [<https://www.bordeaux-metropole.fr/var/bdxmetro/storage/original/application/a30b30cadd4a9379853a9c3dab6d4ca2.pdf>].
- 41 *Vibrant Cities Lab*, [<https://www.vibrantcitieslab.com>].
- 42 *Afforestt*, [<https://www.afforestt.com>].
- 43 **Minnesota Board of Water and Soil Resources**, *loc. cit.*
- 44 **INV**, *Tiny Forest*, [<https://www.ivn.nl/aanbod/tiny-forest/tiny-forest-worldwide/>].
- 45 **Carolinian Canada**, *loc. cit.*
- 46 **Piero MORSELETTA**, « Restorative and regenerative: Exploring the concepts in the circular economy », *Journal of Industrial Ecology*, 2020, 24(4), p. 763-773 ; **Maria Beatrice ANDREUCCI, et al.**, *Rethinking Sustainability towards a Regenerative Economy*, 2021.
- 47 **Mahbubul ALAM, Jérôme DUPRAS et Christian MESSIER**, « A framework towards a composite indicator for urban ecosystem services », *Ecological indicators*, 2016, 60, p. 38-44.
- 48 **Jean-François VENNE**, « Écofiscalité : une nouvelle boîte à outils pour les municipalités », *Le Devoir*, 2021.
- 49 **Fanny TREMBLAY-RACICOT, et al.**, *Les pouvoirs municipaux de prélèvements monétaires et la transition énergétique en aménagement du territoire et transport terrestre : Encadrement juridique et études de cas*, 2020.
- 50 **Okanagan-Kootenay**, *Sterile Insect Release Program*, [<https://www.oksir.org>].

# Chapitre 5

## Recommandations





« Les espaces que nous créons sont très centrés sur l'humain. Nous devons laisser assez d'espace pour que d'autres espèces soient bien ici. »

– Simrin Desai, chargée de projet –  
verdissement, Sentier Urbain

« Le travail d'observation et d'ancrage au lieu est nécessaire en écologie comme en aménagement : si quelque chose n'est pas déjà présent sur le lieu, ce sera difficile de le faire advenir. Il faut chercher dans les bribes, les fragments existants, ceux qui pourraient être porteurs d'un projet significatif pour le lieu et énonciateur de sa transformation. »

– Fannie Duguay-Lefebvre, fondatrice  
et conceptrice principale, Civiliti

« La manière dont nous intégrons la nature dans nos villes a d'énormes implications en matière de justice sociale et environnementale. Il est fondamentalement injuste d'empêcher l'accès à la nature pour les gens parce que cela les prive d'avantages pour leur santé et pour leur bien-être. On peut penser aux actions pour la biodiversité comme à un programme d'assurance pour les générations futures, comme une source de résilience. »

– Carly Ziter, professeure adjointe,  
Université Concordia

### Principes pour une action éthique

Tel que décrit tout au long de cet avis, le choix de s'intéresser aux autres êtres vivants et de modifier nos façons de vivre et d'aménager le territoire passe sensiblement par une réflexion philosophique. Les personnes avec qui nous avons discuté des enjeux de la biodiversité ont toutes exprimé d'une manière ou d'une autre des principes éthiques qui guident leurs actions. Voici, en bref, quelques-uns de ces principes qui peuvent être adoptés dans les futurs exercices de planification et les actions concrètes de la Ville de Montréal quant à la biodiversité. Ils invitent à imaginer le futur avec une perspective élargie.

Par contraste avec l'anthropocentrisme, concerné exclusivement par les besoins des humain-es, l'écocentrisme est une conception du monde qui reconnaît une valeur intrinsèque à l'ensemble des écosystèmes, incluant l'atmosphère, l'eau, la terre et toutes les formes de vie au-delà de leur utilité pour les humain-es.

Découlant d'une perspective écocentrique, le **respect de la spécificité des lieux** peut amener à un aménagement basé sur une relation harmonieuse entre les humain-es, les autres êtres vivants et les éléments physiques des écosystèmes.

D'un point de vue humain, le principe d'**accessibilité à la nature**, la possibilité d'interagir avec des espèces non-humaines, doit sous-tendre une démarche de reconnexion avec nos écosystèmes. La restauration de ces liens est nécessaire pour développer notre capacité à respecter et à prendre soin des écosystèmes.

De plus, cette accessibilité doit être considérée dans l'espace et le temps. L'aménagement pro-biodiversité doit donc se baser sur des objectifs d'équité territoriale et générationnelle.

## Recommandations

La Ville de Montréal a légalement et administrativement la capacité de poser des gestes forts pour soutenir et favoriser la biodiversité de son territoire. Elle possède une grande variété de compétences en urbanisme et en environnement qui lui sont octroyées par le gouvernement du Québec et elle compte dans son organisation municipale différentes structures dont les actions influencent directement et indirectement la biodiversité de son territoire<sup>1</sup>.

Les recommandations suivantes énoncent des façons de mettre à bien les compétences de la Ville dans le but d'agir de manière cohérente pour la biodiversité. Pour favoriser leur compréhension et pour garder un lien avec les inspirations, chaque thématique de recommandation est associée à un des cinq types d'interventions décrites dans le chapitre précédent. Puisqu'elles sont nombreuses, les recommandations sont formulées de manière synthétique, tout en espérant que leur association avec les inspirations précédentes facilitera leur mise en œuvre.



Figure 19. Illustration sur la justice environnementale de Chloé Germain-Thérien.



# I. Droit de la nature à Montréal

Nous demandons que la Ville de Montréal reconnaisse l'agentivité des êtres vivants non-humains à même les ordres politiques et juridiques montréalais. Les droits de la nature permettent de conférer une identité juridique individuelle à certains éléments naturels spécifiques (par ex. : l'ensemble des berges) ou génériques (par ex. : la biosphère). Cette approche reconnaît alors le droit de ces éléments de s'épanouir à perpétuité, pour la nature et les générations futures. Comme c'est le cas pour les droits et libertés de la personne, ces reconnaissances assurent minimalement que des représentations juridiques puissent être encourues si les systèmes économiques et politiques bafouent ces fondements. Au-delà des actions en réponse à la crise climatique, les droits de la nature se présentent comme une avenue indispensable pour imaginer un ordre juridique du vivant.

Nous recommandons :

Cette résolution contribuerait à l'un des axes de la *Stratégie de réconciliation 2020-2025* : Favoriser la protection des espaces et environnements naturels selon le principe des 7 générations<sup>2</sup>.

1

Que la Ville de Montréal adopte une résolution de reconnaissance des droits de la nature pour des éléments naturels spécifiques ou génériques sur son territoire. Cette reconnaissance devrait mentionner le droit de ces éléments de s'épanouir à perpétuité et mentionner également le droit des générations futures de cohabiter avec ces éléments.

2

Que la Ville de Montréal nomme une personne responsable de faciliter l'intégration des droits de la nature dans ses services.



## II. Politiques pro-biodiversité structurantes

Nous demandons que la Ville de Montréal approfondisse les politiques qui visent explicitement à soutenir et favoriser la biodiversité sur son territoire. La biodiversité se retrouve présentement dans les politiques et plans stratégiques de la Ville en lien avec la transition socio-écologique. Les intentions de la Ville en matière de biodiversité sont alors listées parmi d'autres actions climatiques. Cette approche est pertinente et nous croyons qu'il y a effectivement des points communs entre le fait de lutter contre les changements climatiques et la volonté de favoriser la diversité du vivant en ville. Cependant, il est nécessaire de développer avec davantage de précision et de cohérence les stratégies proposées en formulant des politiques dédiées à la biodiversité. Ces intentions doivent également intégrer une meilleure compréhension des types de diversité et mieux articuler les échelles possibles d'intervention pour permettre un changement significatif dans les pratiques. La Ville de Montréal doit adopter une posture de leader dans la définition des enjeux de la biodiversité et des différentes approches pour la favoriser.

Nous recommandons :

3

Que la Ville de Montréal développe une politique ambitieuse pour la biodiversité, qui propose une vision cohérente pour l'ensemble de son territoire et qui s'arrime avec les autres politiques portant sur la transition socio-écologique et les changements climatiques ; qu'elle y alloue les ressources financières et humaines nécessaires et qu'elle rende compte publiquement des avancements annuellement.

Cette politique devra notamment :

- Être développée en collaboration avec des parties prenantes diversifiées possédant une variété d'expertises et de perspectives sur l'enjeu de la biodiversité ;
- Inclure un portrait de l'état de la diversité biologique à Montréal, selon différentes échelles et en relation avec l'écorégion de la CMM ;
- Inclure une définition de ce qu'est la biodiversité pour Montréal – une définition collective établie par les différentes parties prenantes ;
- Inclure une proposition ambitieuse de ce que peut être un paysage montréalais qui restaure ses relations avec la nature et inclut tout le vivant dans sa vision d'avenir ;
- Inclure une priorisation des objectifs et actions déjà entamées et de nouvelles actions à haut impact à mettre en place à différentes échelles.



### III. Urbanisme écocentré

Nous demandons que la Ville de Montréal intègre une perspective écocentrique à ses approches urbanistiques. Les outils de planification et de réglementation de la Ville peuvent non seulement organiser nos relations et nos façons d'habiter selon nos intérêts humains, mais aussi servir à intégrer les intérêts de tous les êtres vivants sur le territoire montréalais. Cette éthique de partage du territoire implique d'accorder de l'importance à la fois à la préservation et à l'amélioration des espaces qui permettent l'épanouissement d'une diversité d'espèces. Cette logique urbanistique inclut la construction

d'infrastructures naturelles pour bénéficier de services écosystémiques en milieu urbain et la création de connexions entre les espaces urbains naturalisés pour favoriser la mobilité des espèces non-humaines. Ces objectifs doivent être poursuivis de manière cohérente, autant sur le domaine public que privé. Un tel urbanisme doit questionner en profondeur les normes et les règles actuelles afin de soutenir de nouveaux objectifs écocentrés et d'ainsi élever le statut et la valeur des infrastructures naturelles aux côtés des autres infrastructures urbaines nécessaires aux humain-es.

Nous recommandons :

- ④ Que la Ville de Montréal utilise le nouveau plan d'urbanisme comme un outil pour repenser les relations de cohabitation avec la nature, en milieu urbain, dans une perspective de transition socio-écologique à court et à long termes, de manière équitable à travers le territoire montréalais.
- ⑤ Que la Ville de Montréal assure la cohérence des démarches liées à la biodiversité dans l'ensemble de la structure municipale, et à toutes les échelles du territoire, en collaborant étroitement avec les autres instances gouvernementales.
- ⑥ Que la Ville de Montréal travaille de concert avec les arrondissements pour créer un inventaire détaillé et évolutif des espèces vivantes présentes sur son territoire ainsi qu'un programme de suivi de celui-ci. Que soient inclus des indicateurs pertinents permettant de planifier et d'évaluer les résultats des actions posées pour la biodiversité.
- ⑦ Que la Ville de Montréal assure une gradation des types d'accès aux espaces pro-biodiversité pour les humain-es à l'échelle du territoire afin de concilier les objectifs de protection des

écosystèmes avec ceux de développement des contacts entre les humains et les autres espèces. Cette action doit être accompagnée d'une réflexion sur les potentiels défis de cette cohabitation.

8

Que la Ville de Montréal expérimente de nouvelles approches réglementaires dans l'objectif de favoriser des aménagements écologiques. Qu'elle modifie ses critères urbanistiques, notamment par rapport aux hauteurs des aménagements et au pourcentage minimal de surfaces qui doivent être naturalisées par les propriétaires privés.

9

Que la Ville de Montréal profite des travaux d'infrastructures urbaines pour intégrer de nouveaux aménagements pro-biodiversité (par ex. : intégration de systèmes pour la gestion des eaux pluviales et de fosses d'arbre plus grandes lors de la réfection des rues).



## IV. Aménagement et entretien adaptés à la complexité de la nature

Nous demandons que la Ville de Montréal adopte des pratiques d'aménagement et d'entretien basées sur une connaissance approfondie de l'ensemble du vivant. Il n'est pas suffisant de « verdir » nos villes. Les défis et opportunités associés à la biodiversité inspirent aujourd'hui le développement d'actions beaucoup plus riches que la simple transformation d'un espace minéralisé en espace végétalisé. Tout comme on s'intéresse aux besoins humains pour créer des milieux de vie sains et intéressants, il est important de connaître

les impératifs des espèces vivantes que l'on souhaite favoriser et les caractéristiques écologiques de notre territoire afin de les accueillir convenablement, avec des aménagements pro-biodiversité. Ces connaissances doivent servir à la conception et à l'entretien des aménagements. Puisqu'il s'agit d'un changement profond dans la manière d'aménager la ville, les processus d'expérimentation seront utiles pour tester des nouvelles pratiques et le développement d'un nouveau vocabulaire, d'outils et de formations nécessaires pour accompagner toutes les personnes qui y participent.

Nous recommandons :

10

Que la Ville de Montréal mette sur pied un chantier d'expérimentation horticole afin de tester des aménagements et des stratégies d'entretien visant à favoriser la biodiversité. Les apprentissages issus de ces expérimentations pourraient être partagés à travers les services de la Ville et des arrondissements.

11

Que la Ville de Montréal développe un plan de gestion écologique des espaces naturels qui s'articule selon différentes échelles territoriales. Qu'elle adapte ses actions selon les espaces visés afin de maximiser la connectivité des réseaux écologiques à Montréal. Ce plan pourrait notamment :

→ intégrer les connaissances locales ainsi que les pratiques émergentes en matière de gestion écologique ;

→ s'inspirer des pratiques de restauration écologique et proposer des stratégies d'intervention pour combattre les plantes exotiques envahissantes ainsi que des stratégies pour réintroduire des plantes, arbustes, arbrisseaux et arbres indigènes ;

→ veiller à réintroduire les strates végétales manquantes aux aménagements des milieux urbains ;

→ établir une liste d'espèces indigènes et naturalisées, classées par strate végétale, qui devrait être préconisée dans un aménagement en fonction de ses objectifs en matière de biodiversité.

12

Que la Ville de Montréal développe de nouveaux processus d'appel d'offres public en aménagement paysager et en entretien horticole qui soient mieux adaptés aux pratiques de l'horticulture écologique. Des devis types pourraient être élaborés et utilisés par les différents arrondissements afin d'assurer la qualité des futurs aménagements.



## V. Écocentrisme rassembleur

Nous demandons que la Ville de Montréal adopte une éthique collective pour favoriser l'épanouissement du vivant. La transition d'une perspective anthropocentrique vers une perspective écocentrique constitue un changement de paradigme qui suppose des efforts considérables devant être ancrés dans une motivation éthique. Afin d'accepter de renoncer à certaines pratiques qui réduisent la biodiversité sur le territoire et de partager certains espaces urbains avec d'autres espèces, une connaissance, un respect et une empathie pour le reste du vivant est à développer chez l'ensemble des citoyen-es<sup>3</sup>. La Ville de Montréal doit assurer un rôle de leadership de premier plan dans la promotion de ce changement, et ce, en valorisant les connaissances et expertises déjà existantes parmi les différents

acteurs et actrices de la société et en ciblant les zones d'apprentissage ainsi que les connaissances à développer collectivement.

Nous recommandons :

**13** Que la Ville de Montréal développe un programme et une plateforme numérique visant le partage de connaissances sur l'état de la biodiversité à Montréal et les pratiques d'aménagement pro-biodiversité. Cette action devrait :

→ permettre de garder à jour l'inventaire des connaissances et des expertises disponibles sur le territoire montréalais ;

→ permettre l'identification des connaissances à développer pour améliorer les pratiques d'aménagement pro-biodiversité et la prise en charge de cet aspect par les personnes et les groupes qui peuvent effectuer des activités de recherche et de développement ;

→ assurer l'accessibilité aux informations importantes pour l'ensemble des parties prenantes de la société civile afin de leur permettre de mieux connaître les espèces qui cohabitent sur le territoire et les actions que chacun-e peut poser pour avoir un impact positif sur la biodiversité ;

→ assurer une animation continue du programme avec des activités tenues sur le terrain dans les différents écosystèmes montréalais.

**14** Que la Ville de Montréal affiche graphiquement les inventaires fauniques et floristiques à même les espaces naturels montréalais.

- 15 Que la Ville de Montréal développe des moyens de communication permettant de sensibiliser les parties prenantes de la société civile montréalaise à l'enjeu de la biodiversité et les outiller avec des bonnes pratiques pour cohabiter avec la nature en ville.
- 16 Que la Ville de Montréal soutienne les initiatives citoyennes en faveur de la biodiversité en :
- favorisant la mise en marché d'une sélection de végétaux indigènes ;
  - assurant la disponibilité et l'abordabilité de ressources matérielles nécessaires aux citoyen-nes qui souhaitent créer des aménagements pro-biodiversité sur des terrains privés et sur certains espaces publics (par ex. : carrés d'arbre).
- 17 Que la Ville de Montréal s'appuie sur l'ancrage préexistant de l'agriculture urbaine à Montréal pour propulser des actions pro-biodiversité telles que la diversification des variétés et des espèces végétales dans les espaces dédiés à l'agriculture urbaine et la mise en commun de certains équipements et programmes pouvant servir à la fois à l'agriculture et à l'aménagement paysager (par ex. : grainothèques, foires pour citoyen-nes, pépinières, etc.).



## VI. Écofiscalité au service de la biodiversité

Nous demandons que la Ville de Montréal utilise l'écofiscalité pour soutenir et stimuler la transition écologique. Comme les approches d'écofiscalité ou de finance environnementale sont émergentes, il importe que Montréal évalue comment ces potentielles mesures et initiatives pourraient contribuer à l'assiette fiscale de la Ville. Plus encore, il est important que Montréal réfléchisse rapidement aux défis et aux opportunités de la création de nouveaux marchés valorisant les services écosystémiques. Ces marchés ainsi que les initiatives qui les développent vont certainement gagner en popularité dans les années à venir. En redirigeant de l'argent vers des actions climatiques choisies, ces nouveaux marchés vont influencer nos façons d'aménager les espaces naturels de nos milieux. Il est alors primordial que ces initiatives de financiarisation s'arriment aux désirs de la Ville en matière d'environnement et de biodiversité.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, soutenir et favoriser la biodiversité demande de mieux définir nos objectifs en termes de diversité biologique, selon différentes échelles du territoire. La même précision doit être exigée pour l'écofiscalité et les initiatives de finance environnementale, le tout dans une optique de dépasser la simple intention de financer le « verdissement ».

Nous recommandons :

**18** Que la Ville développe et priorise des mesures d'écofiscalité qui permettent de :

→ soutenir les actions du *Plan climat 2020-2030* et celles d'une future politique sur la biodiversité à Montréal ;

→ encourager des actions pro-biodiversité sur les terrains privés.

**19** Que la Ville de Montréal investisse financièrement dans des pratiques bénéfiques pour la biodiversité, telles que la création d'aménagements pro-biodiversité ou la production de plantes indigènes.

**20** Que la Ville de Montréal évalue les potentiels économiques des services écosystémiques rendus sur son territoire par les milieux naturels et les aménagements pro-biodiversité et qu'elle développe une stratégie pour les valoriser.

Nous espérons que cet avis contribue positivement aux réflexions de la Ville de Montréal sur le sujet de la biodiversité et que nos recommandations soient considérées promptement afin de bénéficier de l'effet d'entrain généré au sein de notre société par la tenue de la COP15 à Montréal, en décembre 2022.

---

## Notes

1 **Ville de Montréal**, *Rapport sur la biodiversité*, 2013.

2 **Ville de Montréal**, *Stratégie de réconciliation 2020-2025*, 2020, p. 56.

3 À noter que la majorité des personnes que nous avons consultées dans le cadre de cet avis a mentionné l'éducation et la sensibilisation au vivant comme étant des actions prioritaires et structurantes.

« Les jeunes qui ont été  
familiarisés avec la  
nature sont plus conscients  
d'eux-mêmes et de  
leur milieu, ils sont plus  
réfléchis, plus confiants  
dans les espaces publics,  
dans leur environnement. »

- Margaret Fraser, cofondatrice, Le Lion et la Souris et Metalude

# Sommaire des recommandations

## **Droit de la nature à Montréal**

- 1 Que la Ville de Montréal adopte une résolution de reconnaissance des droits de la nature pour des éléments naturels spécifiques ou génériques sur son territoire. Cette reconnaissance devrait mentionner le droit de ces éléments de s'épanouir à perpétuité et mentionner également le droit des générations futures de cohabiter avec ces éléments.
- 2 Que la Ville de Montréal nomme une personne responsable de faciliter l'intégration des droits de la nature dans ses services.

## **Politiques pro-biodiversité structurantes**

- 3 Que la Ville de Montréal développe une politique ambitieuse pour la biodiversité, qui propose une vision cohérente pour l'ensemble de son territoire et qui s'arrime avec les autres politiques portant sur la transition socio-écologique et les changements climatiques ; qu'elle y alloue les ressources financières et humaines nécessaires et qu'elle rende compte publiquement des avancements annuellement.

## **Urbanisme écocentré**

- 4 Que la Ville de Montréal utilise le nouveau plan d'urbanisme comme un outil pour repenser les relations de cohabitation avec la nature, en milieu urbain, dans une perspective de transition socio-écologique à court et à long termes, de manière équitable à travers le territoire montréalais.

- 5 Que la Ville de Montréal assure la cohérence des démarches liées à la biodiversité dans l'ensemble de la structure municipale, et à toutes les échelles du territoire, en collaborant étroitement avec les autres instances gouvernementales.
- 6 Que la Ville de Montréal travaille de concert avec les arrondissements pour créer un inventaire détaillé et évolutif des espèces vivantes présentes sur son territoire ainsi qu'un programme de suivi de celui-ci. Que soient inclus des indicateurs pertinents permettant de planifier et d'évaluer les résultats des actions posées pour la biodiversité.
- 7 Que la Ville de Montréal assure une gradation des types d'accès aux espaces pro-biodiversité pour les humain-es à l'échelle du territoire afin de concilier les objectifs de protection des écosystèmes avec ceux de développement des contacts entre les humain-es et les autres espèces. Cette action doit être accompagnée d'une réflexion sur les potentiels défis de cette cohabitation.
- 8 Que la Ville de Montréal expérimente de nouvelles approches réglementaires dans l'objectif de favoriser des aménagements écologiques. Qu'elle modifie ses critères urbanistiques, notamment par rapport aux hauteurs des aménagements et au pourcentage minimal de surfaces qui doivent être naturalisées par les propriétaires privés.
- 9 Que la Ville de Montréal profite des travaux d'infrastructures urbaines pour intégrer de nouveaux aménagements pro-biodiversité (par ex. : intégration de systèmes pour la gestion des eaux pluviales et de fosses d'arbre plus grandes lors de la réfection des rues).

## Aménagement et entretien adaptés à la complexité de la nature

10

Que la Ville de Montréal mette sur pied un chantier d'expérimentation horticole afin de tester des aménagements et des stratégies d'entretien visant à favoriser la biodiversité. Les apprentissages issus de ces expérimentations pourraient être partagés à travers les services de la Ville et des arrondissements.

11

Que la Ville de Montréal développe un plan de gestion écologique des espaces naturels qui s'articule selon différentes échelles territoriales. Qu'elle adapte ses actions selon les espaces visés afin de maximiser la connectivité des réseaux écologiques à Montréal. Ce plan pourrait notamment :

→ intégrer les connaissances locales ainsi que les pratiques émergentes en matière de gestion écologique ;

→ s'inspirer des pratiques de restauration écologique et proposer des stratégies d'intervention pour combattre les plantes exotiques envahissantes ainsi que des stratégies pour réintroduire des plantes, arbustes, arbrisseaux et arbres indigènes ;

→ veiller à réintroduire les strates végétales manquantes aux aménagements des milieux urbains ;

→ établir une liste d'espèces indigènes et naturalisées, classées par strate végétale, qui devrait être préconisée dans un aménagement en fonction de ses objectifs en matière de biodiversité.

12

Que la Ville de Montréal développe de nouveaux processus d'appel d'offres public en aménagement paysager et en entretien horticole qui soient mieux adaptés aux pratiques de l'horticulture écologique. Des devis types pourraient être élaborés et utilisés par les différents arrondissements afin d'assurer la qualité des futurs aménagements.

13

#### Écocentrisme rassembleur

Que la Ville de Montréal développe un programme et une plateforme numérique visant le partage de connaissances sur l'état de la biodiversité à Montréal et les pratiques d'aménagement pro-biodiversité. Cette action devrait :

→ permettre de garder à jour l'inventaire des connaissances et des expertises disponibles sur le territoire montréalais ;

→ permettre l'identification des connaissances à développer pour améliorer les pratiques d'aménagement pro-biodiversité et la prise en charge de cet aspect par les personnes et les groupes qui peuvent effectuer des activités de recherche et de développement ;

→ assurer l'accessibilité aux informations importantes pour l'ensemble des parties prenantes de la société civile afin de leur permettre de mieux connaître les espèces qui cohabitent sur le territoire et les actions que chacun-e peut poser pour avoir un impact positif sur la biodiversité ;

→ assurer une animation continue du programme avec des activités tenues sur le terrain dans les différents écosystèmes montréalais.

14

Que la Ville de Montréal affiche graphiquement les inventaires fauniques et floristiques à même les espaces naturels montréalais.

15

Que la Ville de Montréal développe des moyens de communication permettant de sensibiliser les parties prenantes de la société civile montréalaise à l'enjeu de la biodiversité et les outiller avec des bonnes pratiques pour cohabiter avec la nature en ville.

16

Que la Ville de Montréal soutienne les initiatives citoyennes en faveur de la biodiversité en :

→ favorisant la mise en marché d'une sélection de végétaux indigènes ;

→ assurant la disponibilité et l'abordabilité de ressources matérielles nécessaires aux citoyen-nes qui souhaitent créer des aménagements pro-biodiversité sur des terrains privés et sur certains espaces publics (par ex. : carrés d'arbre).

17

Que la Ville de Montréal s'appuie sur l'ancrage préexistant de l'agriculture urbaine à Montréal pour propulser des actions pro-biodiversité telles que la diversification des variétés et des espèces végétales dans les espaces dédiés à l'agriculture urbaine et la mise en commun de certains équipements et programmes pouvant servir à la fois à l'agriculture et à l'aménagement paysager (par ex. : grainothèques, foires pour citoyen-nes, pépinières, etc.).

### Écofiscalité au service de la biodiversité

18

Que la Ville développe et priorise des mesures d'écofiscalité qui permettent de :

→ soutenir les actions du *Plan climat 2020-2030* et celles d'une future politique sur la biodiversité à Montréal ;

→ encourager des actions pro-biodiversité sur les terrains privés.

19

Que la Ville de Montréal investisse financièrement dans des pratiques bénéfiques pour la biodiversité, telles que la création d'aménagements pro-biodiversité ou la production de plantes indigènes.

20

Que la Ville de Montréal évalue les potentiels économiques des services écosystémiques rendus sur son territoire par les milieux naturels et les aménagements pro-biodiversité et qu'elle développe une stratégie pour les valoriser.

# Bibliographie

- ADAMS, Alexander, et al.** *Urban Biodiversity: Cultivating Support through Municipal Codes*, Biophilic Cities Network, 2021.
- Agglomération de Montréal.** *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, Montréal, Canada, 2015.
- ALAM, Mahbulul, DUPRAS, Jérôme et MESSIER, Christian.** « A framework towards a composite indicator for urban ecosystem services », *Ecological indicators*, 60, 38-44, 2016.
- ALBERTI-DUFORT, Angelica, et al.** « Québec : Chapitre 2 », dans *Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur Perspectives régionales*, Gouvernement du Canada, Ottawa, 2022.
- ANDREUCCI, Maria Beatrice, et al.** *Rethinking Sustainability towards a Regenerative Economy*, Springer Nature, 2021.
- AUBERT, Damien.** *Classer le vivant. Les perspectives de la systématique évolutionniste moderne*, Ellipses, 2017.
- BURGERS, Laura et DEN OUTER, Jessica.** *Rights of Nature: Case-studies from six continents*, Embassy of the North Sea, 2021.
- BUSCHER, Bram et FLETCHER, Robert.** « The conservation revolution: radical ideas for saving nature beyond the Anthropocene », *Verso Books*, 2020.
- CAMPBELL, Ashley et WILLIAMS, Judy D.** « Connecting Kids and Nature: Lessons to Ignite Learning and Appreciation of the World around Us », *Dimensions of Early Childhood*, 43(3), 18-23, 2015.
- CARPANETO, Giuseppe Maria, et al.** « The LIFE Project. Monitoring of insects with public participation (MIPP): aims, methods and conclusions », *Nature Conservation*, 20, 1, 2017.
- CBC.** *Overgrown grass in East Vancouver park meant to attract bees is attracting complaints too*, 2021, [<https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/vancouver-parks-aims-more-naturalized-meadows-1.6004682>].
- CHAWLA, Louise.** « Childhood nature connection and constructive hope: A review of research on connecting with nature and coping with environmental loss », *People and Nature*, 2(3), 619-642, 2020.
- CMM.** *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, Communauté métropolitaine de Montréal, 2012, 221 p.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada.** *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: sommaire du rapport final*, 2015.
- Conseil canadien des ministres de l'environnement.** *Cadre de l'infrastructure naturelle: concepts, définitions et termes clés*, 2021, [[https://ccme.ca/fr/res/niframework\\_fr.pdf](https://ccme.ca/fr/res/niframework_fr.pdf)].
- Conseil régional de l'environnement de Montréal.** *Le verdissement montréalais pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique*, Montréal, Canada, 2007, 83 p.
- DEMERS, Dave.** « The wild streets of Vancouver: A city lets its grass grow », *Wonderground*, issue 3, Desire Lines, 2022.
- DIBLIK, Roy.** *The Know Maintenance Perennial Garden*, Timber Press, 2014.
- Données Québec.** *Ruelles vertes*, 2023, [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-ruelles-vertes#:~:text=La%20Ville%20de%20Montr%C3%A9al%20a,d%27un%20%C3%A9co%2Dquartiers>].
- DUNNETT, Nigel.** *Naturalistic planting design: the essential guide*, Filbert Press, 2019.
- DUPRAS, Jérôme et ALAM, Mahbulul.** « Urban Sprawl and Ecosystem Services: A Half Century Perspective in the Montreal Area », *Journal of Environmental Policy and Planning*, 17, 180-200, 2015.
- FRANCOEUR, Xavier, et al.** *La fin du gazon! Comment complexifier les espaces verts du Grand Montréal pour s'adapter aux changements globaux*, Fondation David Suzuki, 2018.
- GAGNON-BOUCHARD, Laurie.** « Quand l'économie écologique dé-nature la justice environnementale », *VertigO: la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19(1), 2019.
- GERBET, Thomas.** « Milieux naturels du Grand Montréal: la disparition plus rapide que la protection », *Radio-Canada*, 12 octobre 2021, [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1830783/ecosystemes-habitats-naturels-region-protection-metropole>].
- Gouvernement du Québec.** *La biodiversité et l'urbanisation: Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, 2010.
- Gouvernement du Québec.** *Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007*, 2004.
- GRAVEL, Pauline.** « Trois milliards d'oiseaux de moins en Amérique ». *Le Devoir*, 20 septembre 2019.
- GURA, Trisha.** « Citizen science: amateur experts », *Nature*, 496(7444), 259-261, 2013.
- Habitat.** *Augmenter l'efficacité des cibles de conservation: une solution orientée sur la biodiversité et les services écosystémiques*, 2021, 45 p.

- HOBBS, Richard J., HIGGS, Eric et HARRIS, James A.** « Novel ecosystems: implications for conservation and restoration », *Trends in Ecology & Evolution*, 24(11), 599-605, 2009.
- HOUBART, Catherine.** « Un allié pour l'environnement et la santé publique », *La Presse*, 6 novembre 2020, [<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-11-06/parc-riverain-a-lachine/un-allie-pour-l-environnement-et-la-sante-publique.php>].
- HOUDE-ROY, Laurence.** « Un parc protégé en cogestion avec les citoyens », *Journal Métro*, 22 mai 2013, [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/314994/un-parc-protège-en-cogestion-avec-les-citoyens/>].
- HUTCHISON, Abigail.** « The Whanganui river as a legal person », *Alternative Law Journal* 39(3) : 179-182, 2014.
- JORDAN, Cathy et CHAWLA, Louise.** « A coordinated research agenda for nature-based learning », *Frontiers in Psychology*, 10, 766, 2019.
- KIMMERER, Robin Wall.** *Braiding sweetgrass: Indigenous wisdom, scientific knowledge and the teachings of plants*, Milkweed Editions, 2013.
- KRUGER, Judy, et al.** « Building on partnerships: Reconnecting kids with nature for health benefits », *Health Promotion Practice*, 11(3), 340-346, 2010.
- LARRÈRE, Catherine.** « La justice environnementale », *Multitudes*, 36, 156-162, 2009.
- LEONG, Lai Yin Carmen, FISCHER, Ronald et MCCLURE, John.** « Are nature lovers more innovative? The relationship between connectedness with nature and cognitive styles », *Journal of Environmental Psychology*, 40, 57-63, 2014.
- LEPCZYK, Christopher A., et al.** « Biodiversity in the city: fundamental questions for understanding the ecology of urban green spaces for biodiversity conservation », *BioScience*, 67(9), 799-807, 2017.
- MALAVASI, Marco.** « The map of biodiversity mapping », *Biological Conservation*, 252, 108843, 2020.
- MARIS, Virginie.** *Philosophie de la biodiversité : petite éthique pour une nature en péril*, Paris : Buchet-Chastel, 2010.
- MORSELETTO, Piero.** « Restorative and regenerative: Exploring the concepts in the circular economy », *Journal of Industrial Ecology*, 24(4), 763-773, 2020.
- MURPHY, Carla.** *Bylaws for biodiversity: re-modelling city of Toronto's municipal code Chapter 489: Grass and Weeds*, Papier présenté dans le cadre de la Maîtrise en urbanisme et développement urbain, Université Ryerson, 2021.
- NYC Parks.** *Les arbres de NYC*, 2022, [<https://tree-map.nycgovparks.org>].
- Organisation des Nations Unies.** *Convention sur la diversité biologique*, 1992.
- ODOLF, Piet et DARKE, Rick.** *Gardens of the High Line: Elevating the nature of modern landscapes*, Timber Press, 2017.
- PARK PEOPLE.** *The 2021 Canadian City Park Report*, 2021.
- PENG, Jian, ZHAO, Huijuan et LIU, Yanxu.** « Urban ecological corridors construction: A review », *Acta Ecologica Sinica*, 37(1), 23-30, 2017.
- POWERS, Richard.** *The Overstory: A Novel*, WW Norton & Company, 2018.
- RADIO-CANADA.** *La rivière Magpie déclarée « personne juridique » pour lui donner des droits*, 2021, [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1772849/magpie-cote-nord-protection-riviere-environnement>].
- RAINER, Thomas et WEST, Claudia.** *Planting in a post-wild world: Designing plant communities for resilient landscapes*, Timber Press, 2015.
- Regroupement des Éco-Quartiers.** *Historique*, 2022, [<https://www.eco-quartiers.org/les-eco-quartiers#:~:text=%C3%89co%2Dquartier%20est%20un%20programme%20d'action%2C%20d'environnement%20de%20leur%20mode%20de>].
- Republic of Ecuador.** *Constitución de la República Ecuador*, 2008, [<https://pdba.georgetown.edu/Constitutions/Ecuador/english08.html>].
- ROCKSTRÖM, Johan, et al.** « Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity », *Ecology and Society*, 14(2) : 32, 2009.
- ROLSTON, Holmes III.** *Philosophy Gone Wild: Essays in Environmental Ethics*, Amherst, NY : Prometheus, 1986.
- SÁNCHEZ-BAYO, Francisco et WYCKHUYS, Kris A.G.** « Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers », *Biological Conservation*, 232, 8-27, 2019.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.** *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*, Nations Unies, 2011.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.** *Premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*, Nations Unies, 2021.
- STONE, Christopher D.** « Should Trees Have Standing? », *Southern California Law Review*, 45, 1972.
- ST. GEORGE, Zach.** « Can Planting a Trillion New Trees Save the World? », *The New York Times*, 19 août 2022, [<https://www.nytimes.com/2022/07/13/magazine/planting-trees-climate-change.html>].
- TALLAMY, Douglas W.** *Nature's Best Hope: A New Approach to Conservation that Starts in Your Yard*, Timber Press, 2020.
- TAYLOR, Paul W.** *Respect for nature: A theory of environmental ethics*, Princeton University Press, 2011.
- TREMBLAY-RACICOT, Fanny, et al.** *Les pouvoirs municipaux de prélèvements monétaires et la transition énergétique en aménagement du territoire et transport terrestre: Encadrement juridique et études de cas*, École nationale d'administration publique, 2020.
- VENNE, Jean-François.** « Écofiscalité : une nouvelle boîte à outils pour les municipalités », *Le Devoir*, 8 mai 2021, [<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/600148/ecofiscalite-une-nouvelle-boite-a-outils-pour-les-municipalites>].
- Ville de Montréal.** *Budget participatif de Montréal : bilan de la première édition (2020-2021)*, 2022.
- Ville de Montréal.** *Corridor de biodiversité de Saint-Laurent*, Arrondissement de Saint-Laurent, 2019.
- Ville de Montréal.** *Le programme de conservation d'arbres à faune*, Montréal, Canada, 2020.
- Ville de Montréal.** *Le programme de gestion des écosystèmes*, Montréal, Canada, 2020.

**Ville de Montréal.** *Limiter nos interventions dans les espaces verts pour favoriser la biodiversité*, 2022. [<https://montreal.ca/articles/limiter-nos-interventions-dans-les-espaces-verts-pour-favoriser-la-biodiversite-5446>].

**Ville de Montréal.** *Montréal 2030*, 2021, Montréal, Canada, 76 p.

**Ville de Montréal.** *Plan climat 2020-2030*, Montréal, Canada, 2020, 122 p.

**Ville de Montréal.** *Plan d'action local de transition écologique*, Arrondissement du Sud-Ouest, 2021.

**Ville de Montréal.** *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*, Montréal, Canada, 2022.

**Ville de Montréal.** *Plan directeur de biodiversité*, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, 2021.

**Ville de Montréal.** *Plan d'urgence climatique 2021-2030*, Arrondissement de Saint-Laurent, 2021.

**Ville de Montréal.** *Plan nature et sports*, Montréal, Canada, 2021.

**Ville de Montréal.** *Plan stratégique triennal de transition écologique*, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, 2020.

**Ville de Montréal.** *Politique de développement durable*, Arrondissement de Saint-Laurent, Axe 2, 2021.

**Ville de Montréal.** *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, Montréal, Canada, 2004, 43 p.

**Ville de Montréal.** *Politique et charte d'agriculture urbaine de RDP-PAT*, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, 2020.

**Ville de Montréal.** *Rapport sur la biodiversité*, Montréal, Canada, 2013.

**Ville de Montréal.** *Reddition de compte du Plan climat – Année 2021*, Montréal, Canada, 2022.

**Ville de Montréal.** *Stratégie d'agriculture urbaine*, Montréal, Canada, 2021.

**Ville de Montréal.** *Stratégie de réconciliation 2020-2025*, Montréal, Canada, 2020.

**Ville de Montréal.** *Vers un Plan local de transition écologique 2022-2030*, Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2021.

**Ville de Sherbrooke.** *Gestion écologique des espaces verts*, 2022, [<https://www.sherbrooke.ca/fr/services-a-la-population/environnement/arbres-plantés-et-pelouse/gestion-ecologique-des-espaces-verts>].

**VOGT, Benjamin.** *A New Garden Ethic: Cultivating Defiant Compassion for an Uncertain Future*, New Society Publishers, 2017.

**WWF Canada.** *Le rapport planète vivante Canada 2020 – Espèces en péril*, 2020, 96 p.

**ZAPPONI, Livia, et al.** « Citizen science data as an efficient tool for mapping protected saproxylic beetles », *Biological Conservation*, 208, 139-145, 2017.



# Annexe 1 Documents consultés pour la revue de politiques publiques

Document	Type	Date de parution	Territoire concerné
Plan local de développement durable 2017-2020	Politique publique	2017	Arrondissement de Saint-Laurent
Programme de gestion des écosystèmes	Programme public	2020	Ville de Montréal
Plan stratégique triennal de transition écologique	Plan stratégique	2020	Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
Plan Climat 2020-2030	Plan stratégique	2020	Ville de Montréal
La conservation d'arbres à faune	Programme public	2021	Ville de Montréal
Plan nature et sports	Plan stratégique	2021	Ville de Montréal
Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026	Plan stratégique	2021	Ville de Montréal
Plan d'urgence climatique 2021-2030	Plan stratégique	2021	Arrondissement de Saint-Laurent
Plan directeur des parcs et espaces verts 2021-2026	Plan stratégique	2021	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Plan directeur d'aménagement du Corridor de biodiversité Saint-Laurent	Plan directeur d'aménagement	2021	Arrondissement de Saint-Laurent
Politique de développement durable de Saint-Laurent	Politique publique	2021	Arrondissement de Saint-Laurent
Politique d'agriculture urbaine	Politique publique et charte	2021	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Présentation de la démarche : Vers un plan local de transition écologique 2020-2030	Démarche de consultation	2021	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Plan d'action local en transition écologique du Sud-Ouest	Plan stratégique	2021	Arrondissement du Sud-Ouest
Montréal 2030	Plan stratégique	2021	Ville de Montréal
Plan directeur de biodiversité	Plan directeur	2022	Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027	Plan d'action	2022	Ville de Montréal

# Annexe 2

## Personnes consultées

Nom	Rôle	Discipline
Anne Aubin	Conseillère en planification, Arrondissement du Sud-Ouest	Aménagement (architecture de paysage)
Alexandre Beaudoin	Conseiller en biodiversité, Université de Montréal Consultant, Éco-Pivot	Biologie, socio-écologie
Dave Demers	Commissaire parcs et loisirs, Ville de Vancouver	Aménagement
Simrin Desai	Chargée de projet - verdissement et entretien, Sentier Urbain	Horticulture
Fannie Duguay-Lefebvre	Fondatrice et conceptrice principale, Civiliti	Aménagement (architecture de paysage), politiques publiques
Frédérique Bordeleau	Agente de projet, Comité-conseil JEUNESSE22, Laboratoire d'innovations sociales et environnementales (Lab22)	Agriculture et alimentation
Frédéric Chir	Coordonnateur - Protection et conservation du territoire, Fondation SÉTHY	Politiques publiques, protection et restauration des écosystèmes
Margaret Fraser	Cofondatrice, Le Lion et la Souris et Metalude	Éducation
Alice Herischi	Chargée de projets en environnement, Regroupement des éco-quartiers	Éducation, écologie urbaine
Sarah Lacombe	Architecte paysagiste pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal ; Fondatrice du magazine <i>Bosquet</i>	Aménagement (architecture de paysage)
Marie Lafontaine	Cheffe de la section Biodiversité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal	Écologie, biologie (conservation, restauration), politiques publiques
Daphnée Lecours Tessier	Directrice générale, Éco-Pivot et chargée de projet en environnement, Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent	Biologie
Carly Ziter	Professeure adjointe au département de biologie, Université Concordia, Urban Ecology and Sustainability Research Chair	Écologie urbaine, biologie



